



||||| SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE LA POLITIQUE CULTURELLE
2017-2021



Mon quotidien,
ma vie demain

calvados.fr
f s t v



| EDITO

"Notre politique culturelle départementale doit être comprise comme un facteur d'attractivité pour le Calvados".



La richesse de notre patrimoine culturel alliée à une très grande vitalité artistique constitue, pour notre département, un atout exceptionnel. La culture, dans toutes ses dimensions, s'entend incontestablement comme un marqueur fort d'attractivité de notre territoire.

Soutenir cet enthousiasme culturel, mais aussi encourager par des mesures phares, l'irrigation de tout le Calvados pour un accès du plus grand nombre à une culture diversifiée mais surtout de qualité, est l'objectif premier de notre nouveau Schéma Directeur Départemental.

Le développement culturel, sujet ô combien transversal ne peut, aujourd'hui, se concevoir que dans une véritable recherche de complémentarités et formes nouvelles de coopération innovante au service de tous les publics. Travailler en proximité, avec tous les territoires de notre département pour, en permanence, nous adapter à leurs spécificités et à leurs besoins est une priorité absolue.

C'est pourquoi, nous soutiendrons, encore plus largement demain, les territoires qui n'ont toujours pas accès à une offre culturelle suffisamment structurée et développée en accompagnant les acteurs de terrain, les bénévoles, les associations ou encore les communes et intercommunalités.

Ciment du vivre ensemble, j'ai toujours considéré que la culture était un facteur d'équilibre de notre société ; c'est bien ce message que le Département, à travers cette nouvelle politique, veut porter à l'intention de chaque Calvadosien.

Jean-Léon DUPONT

Président du Département du Calvados

Sommaire

1^{ère} partie - Eléments de contexte

I. ELÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES GÉNÉRAUX

1. **Structure du territoire**
 - a. *Organisation du territoire*
 - b. *Les infrastructures*
2. **Dynamiques en cours**
 - a. *La dynamique d'installation*
 - b. *La dynamique économique*
3. **Synthèse**

II. ELÉMENTS DE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

1. **Le contexte institutionnel**
2. **Le contexte législatif des politiques culturelles**

III. LE PAYSAGE CULTUREL CALVADOSIEN AU SEIN DE LA RÉGION NORMANDIE

1. **L'offre culturelle**
2. **Les financements**
 - a. *Les volumes financiers*
 - b. *La nature des dépenses*
 - c. *L'évolution des dépenses culturelles*
3. **Culture et emploi**
4. **Focus sur les freins à une culture accessible à un public élargi**

2^{ème} partie - Bilan des différentes politiques sectorielles

I. LA LECTURE PUBLIQUE

1. **Bilan des actions menées**
2. **Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
3. **Les enjeux pour la période 2017-2021**

II. LE SPECTACLE VIVANT

1. **Bilan des actions menées**
2. **Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
3. **Les enjeux pour la période 2017-2021**

III. LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1. **Bilan des actions menées**
2. **Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
3. **Les enjeux pour la période 2017-2021**

IV. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- 4. Bilan des actions menées**
- 5. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
- 6. Les enjeux pour la période 2017-2021**

V. LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

- 1. Bilan des actions menées**
- 2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
- 3. Les enjeux pour la période 2017-2021**

VI. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

- 1. Bilan des actions menées**
- 2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
- 3. Les enjeux pour la période 2017-2021**

VII. PATRIMOINE MOBILIER

- 1. Bilan des actions menées**
- 2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
- 3. Les enjeux pour la période 2017-2021**

VIII. MUSÉE ET SITES DÉPARTEMENTAUX

- 4. Bilan des actions menées**
- 5. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions**
- 6. Les enjeux pour la période 2017-2021**

3^{ème} partie - La Culture, levier de l'attractivité des territoires et du bien vivre de leurs habitants

I. LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA RÉFORME

- 1. La posture**
- 2. Le périmètre**
- 3. Les types d'appuis**
- 4. Les moyens**

II. LE PLAN D' ACTIONS

Axe 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

Axe 3 : Soutenir et développer l'offre d'enseignement artistique

Axe 4 : Contribuer à la diversité et la cohérence des actions d'éducation artistique au collège

Axe 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle

||||| 1^{ERE} PARTIE - ELEMENTS DE CONTEXTE

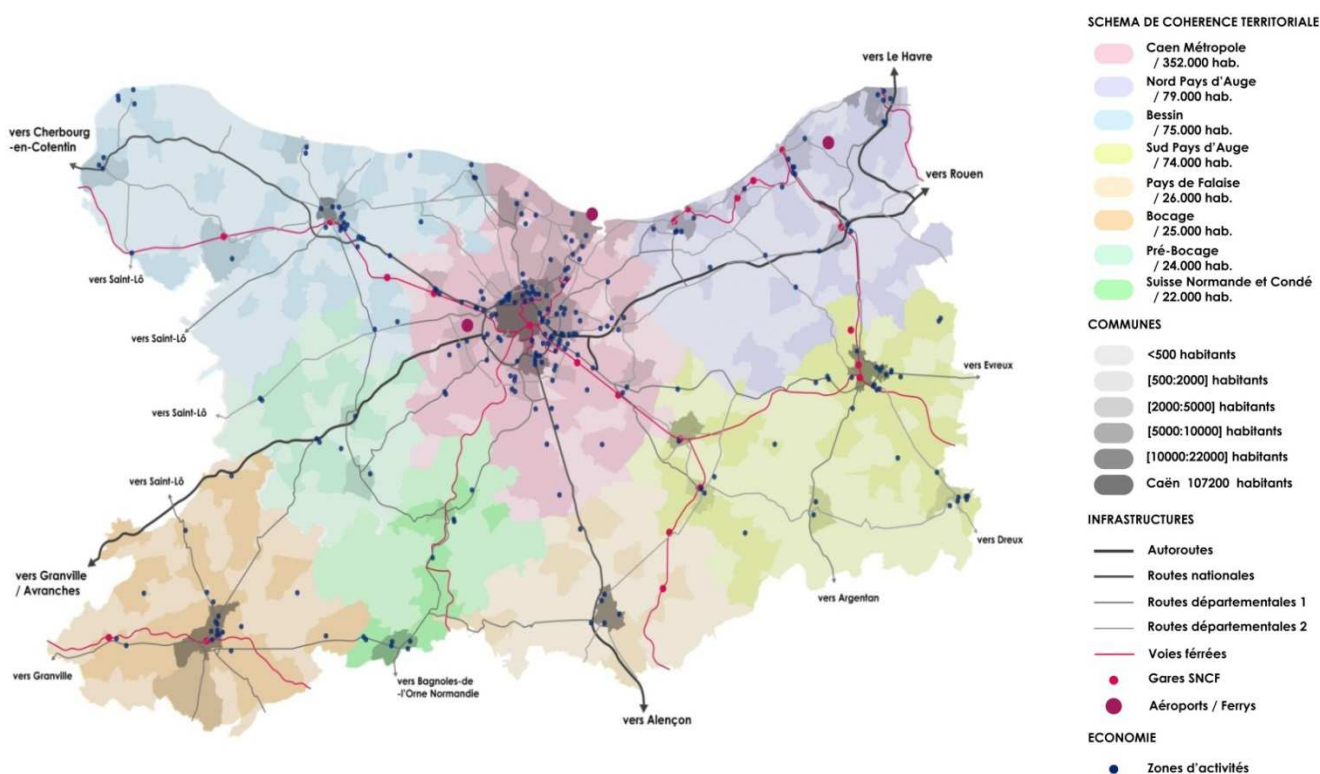
I. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DE LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE CALVADOSIEN

1. Structure du territoire

L'analyse de la structure du territoire s'intègre dans la réflexion stratégique du schéma directeur du développement culturel. Elle doit permettre de situer les enjeux territoriaux et sociodémographiques du territoire afin d'y adapter l'intervention départementale.

a. Organisation du territoire

L'échelle institutionnelle de référence pour questionner l'organisation du territoire départemental est le schéma de cohérence territoriale. Ce document d'urbanisme détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage).



Base de données : Atlas cartographique du calvados ; source de données : Conseil général du Calvados – 2014.

Le développement du département s'organise autour de 8 « schéma de cohérence territoriale – SCoT ». Par leurs poids de population et leur position géographique, ils explicitent une organisation du département axée autour d'une métropole centrale, d'une façade maritime et d'un arrière-pays.

Le territoire principal du département est **Caen métropole**, avec plus de 350.000 habitants. Ce territoire en position centrale, fait la liaison entre les différents territoires du département (excepté le Bocage). Il est un **pôle de référence en matière culturelle**.

Trois autres territoires portent principalement la population du département, le Bessin, le Nord Pays d'Auge et le Sud Pays d'Auge. Ces territoires forment la façade maritime du département, et sa partie Est, en interface avec les trois métropoles (Caen, Le Havre, Rouen).

Quatre territoires ont un poids de population compris entre 20.000 et 30.000 habitants : le Bocage, le Pré-bocage, la Suisse Normande et Condé, le Pays de Falaise.

On distingue globalement, en dehors de l'agglomération de Caen, une **façade maritime** marquée par le tourisme et l'importance de résidences secondaires et un arrière-pays. Cette dynamique engendre **des contrastes marqués** en termes de capacité financière des collectivités (capacité à soutenir une offre, ingénierie interne, densité des services culturels). Ils sont autant d'adresse au département vis-à-vis de l'affectation de ses moyens et de son accompagnement (ingénierie).

Chaque territoire ayant adopté un SCoT possède une, voire deux communes de plus de 5.000 habitants. Ces villes sont situées à la connexion de plusieurs infrastructures de transport en commun, ou bénéficiant d'un point de connexion sur la façade maritime. Cette organisation territoriale, au croisement des intercommunalités, traduit une réalité de comportement de population et une échelle pertinente pour la conception de la politique culturelle départementale.

b. Les infrastructures

Trois axes autoroutiers structurent le territoire : l'axe Avranches – Rouen/Le Havre, l'axe Caen – Le Mans, et l'axe Cherbourg-en-Cotentin – Caen.

Ces axes desservent principalement Caen et Bayeux, irrigant occasionnellement directement quelques communes (Falaise, et les communes de l'arc maritime). Ces axes ont une vocation de connexion au niveau national, voire international (avec les aéroports et ports accueillant les ferrys).

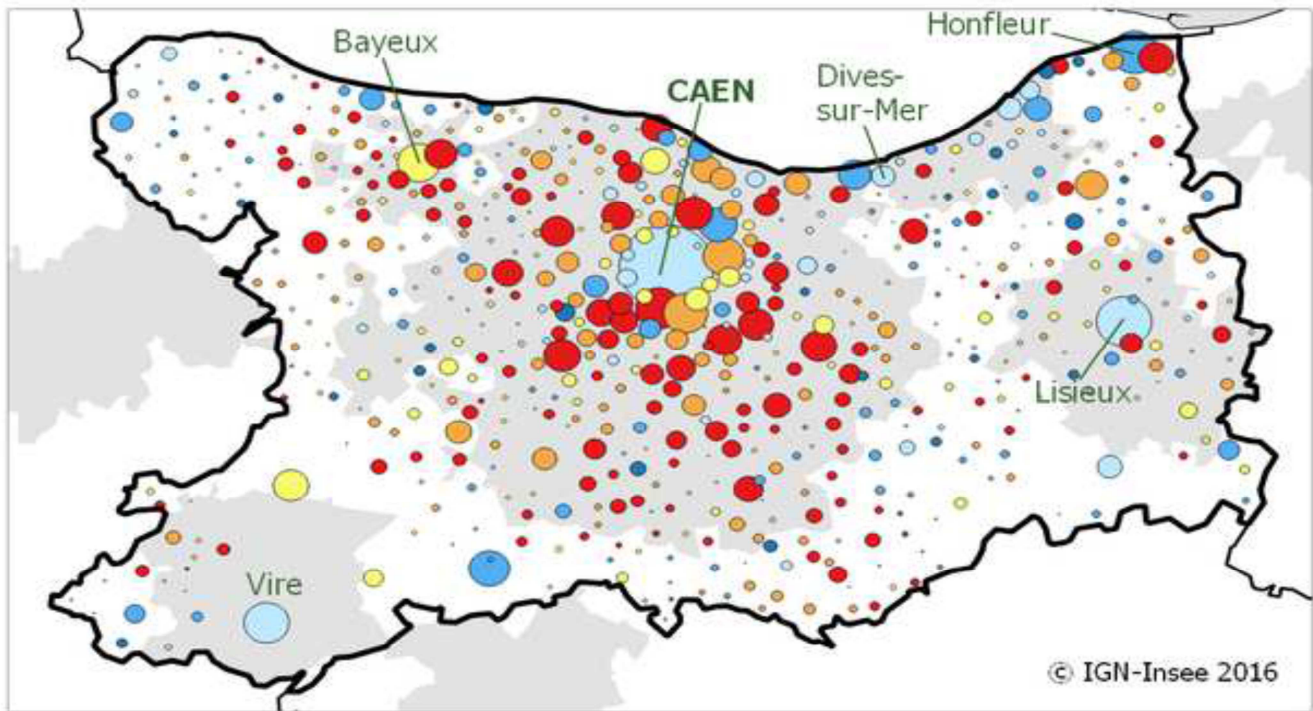
Le territoire se structure ensuite plutôt autour des axes départementaux orientés vers la ville centre de Caen, avec ces connexions radiales entre les villes secondaires. Au niveau des trains, trois lignes structurent le territoire : la ligne allant à Cherbourg, passant par Caen Lisieux et Bayeux ; la ligne allant à Granville, passant par Vire, et la ligne allant à Dives-sur-Mer passant par Deauville.

Les circulations sur les territoires distinguent à nouveau le territoire d'arrière-pays de la façade maritime, nettement plus accessible. Ils manifestent **les inégalités territoriales et les besoins induits**.

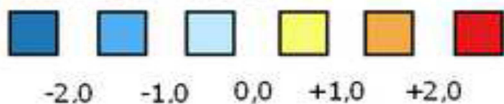
2. Dynamiques en cours

a. La dynamique d'installation

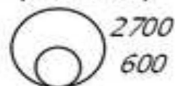
Au 1er janvier 2014, le département du Calvados compte 691 670 habitants, soit 10 760 de plus qu'en 2009. La progression moyenne sur les cinq années a été de 0,3 % par an, soit plus rapide que la population normande (0,2 %). Cette progression est due pour l'essentiel au solde naturel (+0,3%), l'impact du solde migratoire restant résiduel (+0,1%).



Taux de variation annuel moyen (%)
entre 2009 et 2014



Variation absolue
(nombre)



Aires urbaines
(grandes
uniquement)



SOURCE : INSEE - RECENSEMENTS DE LA POPULATION

Plusieurs phénomènes démographiques sont à l'œuvre sur le territoire du département :

- une perte de population des communes littorales en général ;
- les communes de moins de 3.500 habitants absorbent l'évolution démographique, tandis que les communes entre 3.500 et 10.000 habitants stagnent, et que les communes de plus de 10.000 habitants perdent des habitants (Lisieux subit une perte de -0,9% par an, tandis que Caen perd -0,5% par an) ;
- les communes éloignées d'un centre urbain constitué ont tendance à perdre des habitants, tandis que les communes à proximité d'un centre urbain constitué portent fortement la croissance.

En conclusion, le constat est qu'un **phénomène de périurbanisation de la métropole de Caen absorbe la majorité de la croissance du département** (solde naturel et solde migratoire), tandis que les centres urbains, en particulier **les pôles secondaires** (Lisieux, Vire, Honfleur, Falaise, Dives-sur-Mer...), **voient leur population régresser**. Ce phénomène touche particulièrement les villes éloignées des centralités équipées, et les villes côtières.

Ces caractéristiques ont **deux conséquences** principales pour l'action du département en matière culturelle.

Les **pôles secondaires** sont, de par leur accessibilité, des pôles de références en matière d'aménagement culturel. Lié au besoin de renforcement de leur attractivité, ils **constituent des échelles de rayonnement élargi sur le territoire et des enjeux stratégiques à conforter**.

L'action en proximité sur des communes de faible densité constitue un enjeu stratégique à plusieurs titres. Tout d'abord **en milieu rural**, ils restent une échelle pertinente compte tenu de la faiblesse des transferts de compétences culturelles dans plusieurs territoires. **En contexte périurbain**, ils concentrent les dynamiques et appellent une structuration des services culturels.

b. La dynamique économique

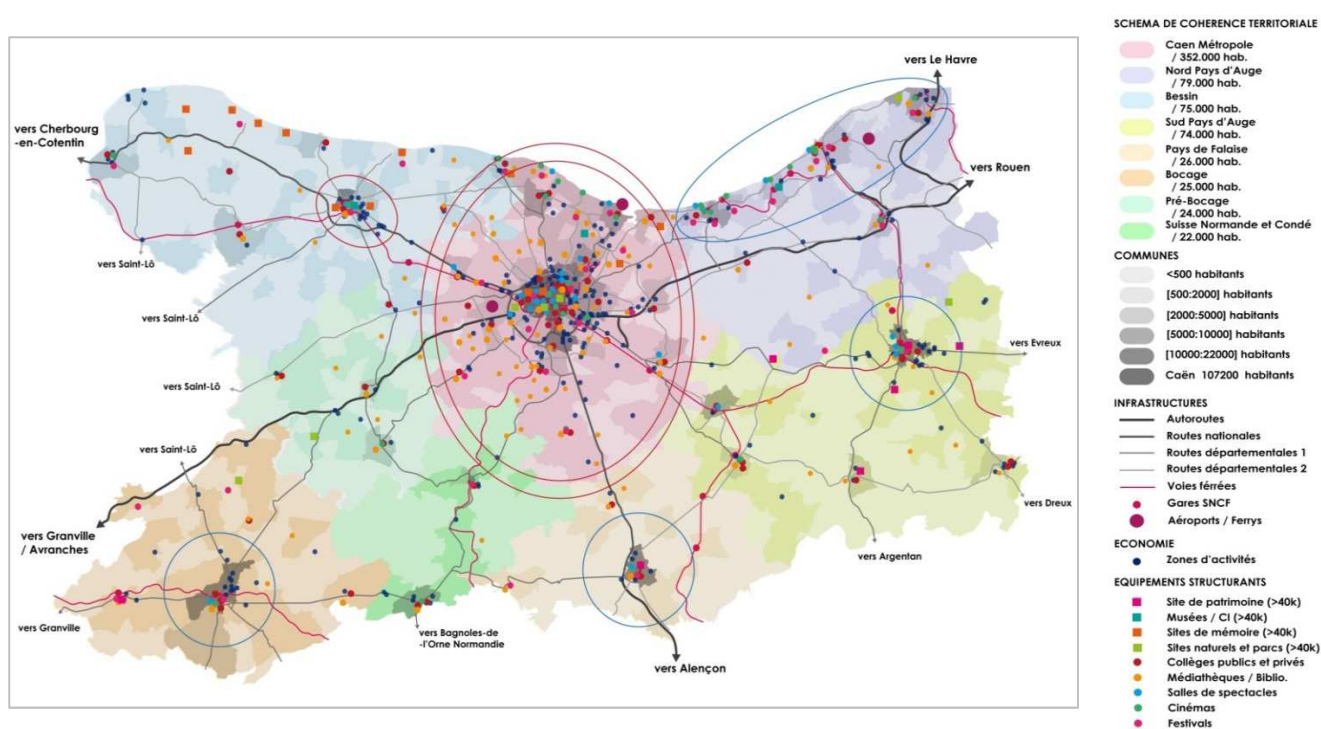
L'activité du département est tournée vers l'industrie (agroalimentaire, automobile et électronique notamment), le tertiaire, le tourisme et la recherche et développement. En effet, l'agglomération de Caen accueille :

- trois grandes entreprises de plus de 500 salariés : Renault Trucks, Peugeot-Citroën et Bosch ;
- la présence de grands équipements de recherche : GANIL, MRSH, CYCERON ; SPIRAL 2 ;
- de nombreux sites touristiques liés à la mémoire du débarquement et au patrimoine historique, qui en font l'un des départements les plus visités des français.

D'après l'étude de l'Insee Flash Normandie - No 11 (31/05/2016), la dynamique économique du département s'oriente sur :

- une **dynamique** portée par le **tertiaire et le commerce**, qui s'observe principalement sur la métropole de Caen ;
- un **repli de l'industrie** qui touche principalement les **pôles secondaires** du département ;
- une déprise du tourisme, qui se retrouve au niveau national, avec une baisse du nombre de touristes internationaux. Ce phénomène a touché principalement les grands sites touristiques. Après plusieurs années de baisse de la fréquentation des touristes français, la reprise semble se confirmer en 2016. La tendance est aux séjours sur le territoire national, en particulier ruraux, et le Calvados profite de cette situation (Observatoire du tourisme du Calvados).

3. Synthèse



Le département du Calvados n'échappe pas au phénomène de métropolisation, avec une concentration progressive de la densité de population et du développement économique orienté sur le tertiaire et le commerce au sein de la métropole de Caen. Ce phénomène s'accompagne d'une périurbanisation massive.

Le tourisme aide à maintenir le développement, et distingue certaines spécificités de l'action culturelle en matière de publics ciblés.

Des pôles secondaires au cœur des territoires ruraux, moins bien connectés aux transports et aux pôles d'attractivité, voient leur population diminuée. Ils sont aujourd'hui dans un besoin de soutien marqué.

Le département du Calvados est confronté à plusieurs défis de son action :

- **définir ses priorités** d'interventions au sein d'un **territoire contrasté** : présence forte de l'agglomération de Caen et besoins marqués dans l'arrière-pays
- conforter une organisation territoriale adaptée à la faiblesse des moyens (mutualisation), -
- contribuer au **renforcement de l'attractivité des pôles secondaires**,
- renforcer les pôles de vie culturelle du territoire
- **apprécier les logiques de publics** entre résidents et dynamique touristique répondant à des enjeux différents

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF

1. Le contexte institutionnel

La réforme de la politique culturelle développée ci-après s'inscrit dans une période de profond bouleversement institutionnel.

Avec trois lois successives, la réforme territoriale a largement fait évoluer la structure organisationnelle de la France invitant ainsi les territoires à repenser leur projet sous un angle commun et fédérateur.

Quand on évoque la réforme territoriale et ses conséquences sur la structuration du paysage local, il s'agit en réalité d'évoquer trois lois importantes :

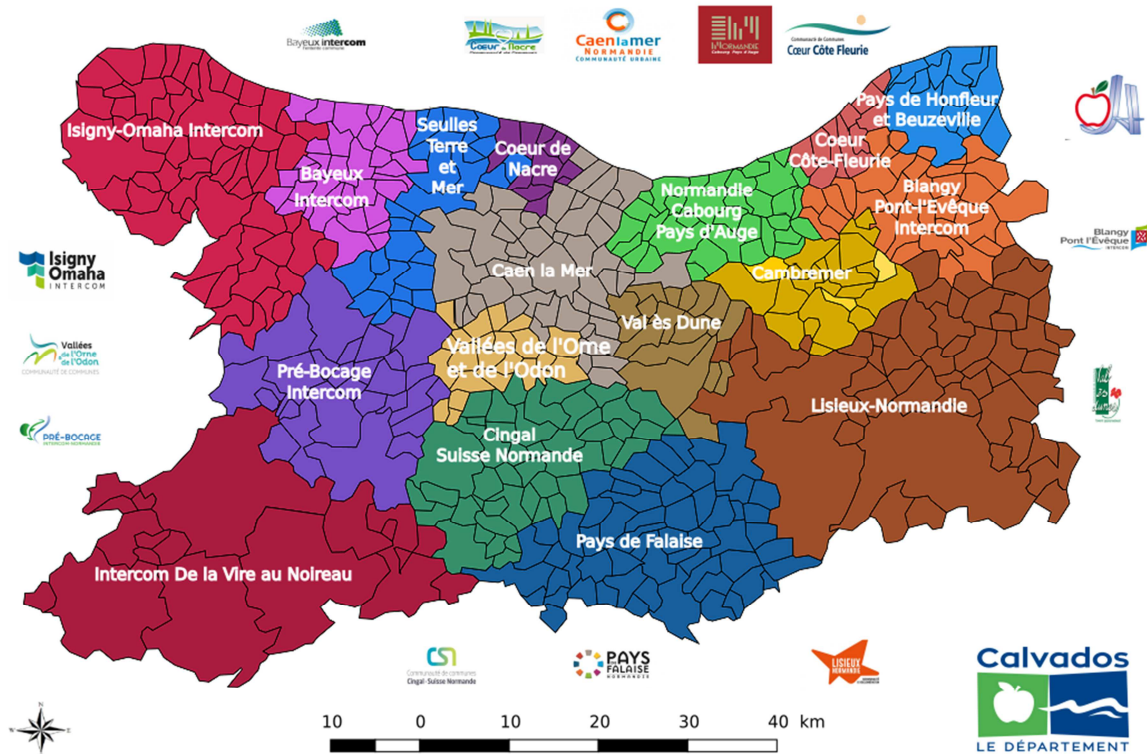
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la modification du périmètre des régions
- la Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes
- la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation territoriale de la république (dite loi Notre) du 7 août 2015 fixant le seuil minimal de population des EPCI (hors exception) à 15 000 habitants.

Avant cette réforme et jusqu'en 2016, la majorité des communes et des Départements avaient les mêmes limites que celles décidées à la Révolution et leur nombre n'a quasiment pas changé.

La transformation engagée aujourd'hui est inédite par son ampleur et les conséquences en sont éloquentes. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, la France comptait 35 885 communes regroupées au sein de 2 062 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui rassemblent, au total, 67 millions d'habitants. A l'issue de la réforme au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle France intercommunale compte 1263 intercommunalités, soit une diminution de 39% par rapport à 2016. Le nombre de communes, quant à lui, est passé à 35 416 du fait de la création de plus de 500 communes nouvelles.

Le **Calvados** est un département significatif de cette évolution : il comptait en effet 37 intercommunalités et 706 communes au 1^{er} janvier 2015 et seulement **17 intercommunalités et 538 communes au 1^{er} janvier 2017.**

Intercommunalités et communes du Calvados en 2017



La place de l'**échelon intercommunal** ressort **renforcée** de cette réforme et celle du **Département** consolidée dans son rôle de **garant des solidarités humaines et territoriales**. Pour la politique culturelle comme pour nombre d'autres politiques, de **nouvelles complémentarités et formes de coopérations** doivent par conséquent être **imaginées, partagées et mises en œuvre**.

2. Le contexte législatif des politiques culturelles

Ces dernières années ont été maillées par une série de textes de loi qui marquent à la fois la politique culturelle de l'Etat mais aussi celles des collectivités locales :

- La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République introduit la notion de **parcours artistique et culturel** et invite les établissements scolaires à s'inscrire dans un réseau partenarial touchant à la fois l'environnement proche (équipes éducatives, collectivités territoriales, milieu associatif) et les structures culturelles. Plus récemment, le rapport de la parlementaire Sandrine Doucet (janvier 2017) et la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 insistent sur la **nécessaire implication de tous les acteurs du territoire** autour de l'éducation artistique et culturelle et propose la mise en place d'une politique de contractualisation avec les territoires pour les aider à structurer une offre culturelle couvrant à la fois les temps scolaires et périscolaires.
- La loi Notre (7 août 2015) aborde la question de la politique culturelle des collectivités territoriales. Tout d'abord, elle introduit la référence aux droits culturels, façon de rappeler que **la culture est un droit fondamental de tout citoyen** et justifie pleinement qu'elle fasse

l'objet d'une politique publique. Ensuite, elle réaffirme malgré la suppression de la clause générale de compétence, que **la culture demeure une compétence partagée par l'ensemble des collectivités publiques**. Cette compétence partagée n'induit toutefois aucune obligation en termes d'intensité d'implication dans les politiques culturelles de la part des collectivités, chacune d'elle, sauf exception fixée par la loi, restant libre de définir ses axes et son niveau d'intervention. Cela induit également une **nécessaire articulation entre les collectivités locales** qui interviennent sur un même domaine.

- La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cette loi, issue de la fusion de deux projets de loi distincts à l'origine, l'un sur le patrimoine, l'autre sur la création, couvre un grand nombre de thèmes et ses dispositions s'avèrent de ce fait de portée inégale. De **grands principes sont réaffirmés** comme **les droits culturels et le droit de création** et certaines dispositions impactent directement soit la gouvernance en matière de politique culturelle soit la politique culturelle départementale :
 - l'instauration de l'obligation de réunir au moins une fois par an une **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) culture**. Ce point fait écho à la nécessaire articulation des interventions publiques en matière de politique culturelle sur le territoire. A la date de rédaction du présent schéma, cette instance n'a pas été réunie en région Normandie.
 - l'introduction dans l'article 5 des modalités de conventionnement par l'Etat de structures artistiques telles que les Centres de développement chorégraphiques nationaux, les centres d'art dramatique ou encore les scènes conventionnées. De nombreuses structures calvadosiennes sont concernées et devront respecter les nouveaux cahiers des charges précisés par décrets.
 - La possibilité pour les régions, d'adopter un **schéma régional de développement des enseignements artistiques** en ayant toutefois préalablement obtenu l'avis de la CTAP.
 - **En matière d'archéologie préventive**, la loi Cap marque un retour fort de l'Etat notamment dans son rôle de contrôle scientifique. Les services territoriaux d'archéologie intervenant dans le champ de l'archéologie préventive se sont vu confier la possibilité de candidater pour des chantiers situés **sur l'ensemble de la région d'origine du service**, et conformer la reconnaissance de l'exploitation scientifique et à la valorisation des résultats.



III. LE PAYSAGE CULTUREL CALVADOSIEN AU SEIN DE LA RÉGION NORMANDIE

1. L'offre culturelle

Au niveau régional, plusieurs études récentes font ressortir le rôle particulier que joue le Calvados dans l'espace régional.

Avec la Seine Maritime, il concentre le plus grand nombre de structures culturelles, passant même en tête en matière de monuments historiques protégés (967 contre 699 en Seine Maritime).

Unités

	Normandie	Calvados (14)	Eure (27)	Manche (50)	Orne (61)	Seine- Maritime (76)
Lieux d'exposition ¹	82	19	8	20	5	30
Monuments historiques ²	3 018	967	457	477	418	699
Lieux de lecture publique ³	616	127	40	117	64	268
Théâtres et autres lieux de spectacles ⁴	52	11	7	8	2	24
Lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques ⁵	13	5	1	1	1	5
Salles de cinéma ⁶	280	67	33	50	19	111
Conservatoires de musique, danse et art dramatique ⁷	26	4	7	2	2	11

Note : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

- Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.
- Monuments inscrits et classés.
- Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.
- L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.
- Théâtres lyriques, zénith, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique.
- Nombre d'écrans.
- Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DEPS/DGCA/DGMI/DGP/CNC/CNR, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

L'agglomération caennaise apparaît aussi comme un pôle avec 7 structures labélisées quand par exemple l'agglomération rouennaise n'en compte que 6.

En matière de musique actuelle, la spécificité calvadosienne est encore plus flagrante avec 49 structures (dont des collectifs, producteurs, labels..) dans l'agglomération caennaise et 109 dans l'ensemble du Département.

La spécificité du territoire caennais s'accompagne cependant d'un **fort déséquilibre avec le reste du territoire calvadosien**.

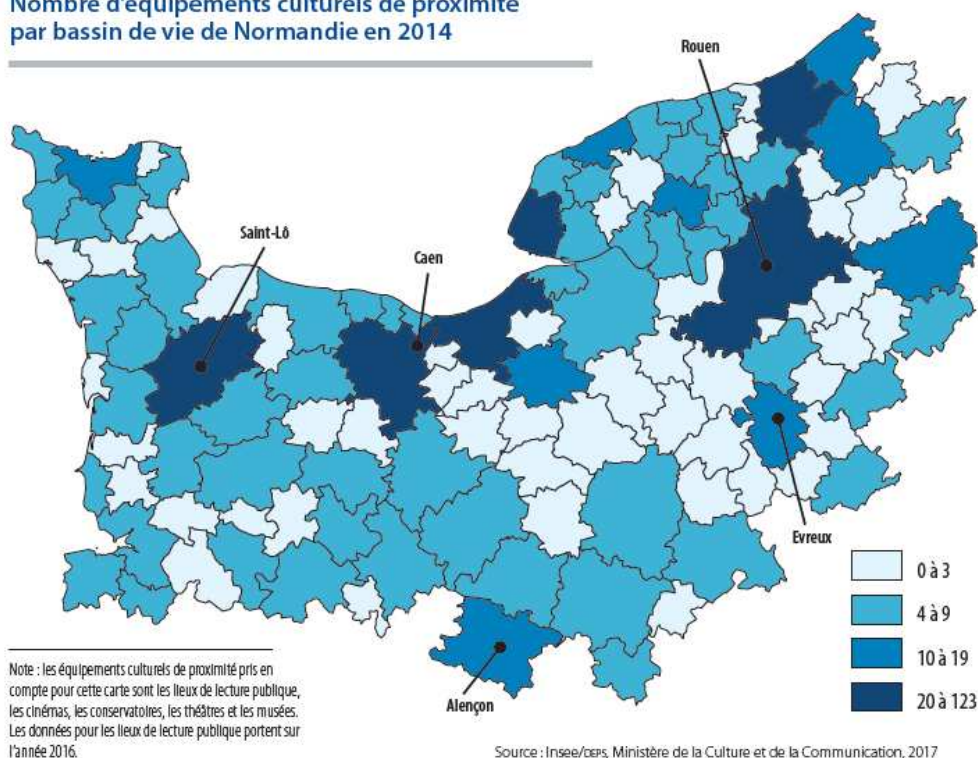
Le diagnostic réalisé lors de la révision de la politique départementale d'aide aux territoires a montré que les efforts consentis ces 20 dernières années avaient porté leurs fruits. En effet, le niveau global d'équipements culturels et leur qualité est jugé bon, et en matière de monuments historiques la situation est également considérée positivement.

L'accès à la lecture publique a progressé ces dernières années. De nouveaux équipements structurants et innovants dans leurs pratiques ont vu le jour et le nombre de professionnels a progressé.

On voit également émerger des projets de rénovation d'équipements plus anciens mais aussi de grands projets portant le rayonnement culturel au-delà de nos frontières départementales (projet du centre d'interprétation du monde médiéval de Bayeux, le projet des Franciscaines à Deauville ou encore la restructuration du musée d'Arromanches).

Toutefois certaines zones sont considérées comme zone blanche (qui peuvent varier au regard du type d'équipement considéré) et devront encore faire l'objet de soutiens.

Nombre d'équipements culturels de proximité par bassin de vie de Normandie en 2014



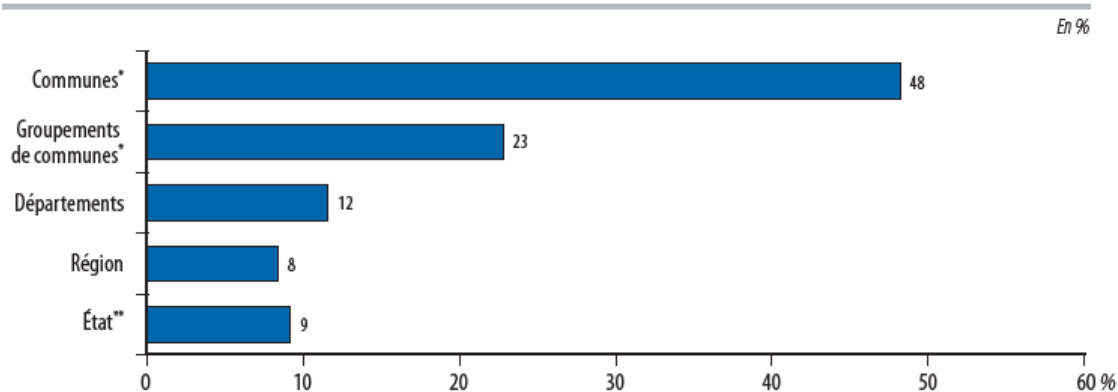
2. Les financements

a. Les volumes financiers

L'Atlas régional de la Culture 2017 fait ressortir une donnée importante qui reflète du reste parfaitement la situation nationale quant au poids respectif des puissances publiques dans le financement de la Culture.

Ainsi les **communes et communautés de communes** portent à elles seules **71% des budgets** dédiés à la culture, les départements 12% quand l'Etat et la Région pèsent respectivement moins de 10%.

Répartition de la dépense culturelle publique en Normandie, 2014 et 2015



* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

** Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication, hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel, en 2015.

Note : données 2014 pour les collectivités territoriales, 2015 pour l'État.

Note de lecture : en Normandie, 48 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : DMS/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Si l'investissement demeure indispensable pour créer un réseau d'équipements culturels adapté aux besoins des populations, les **crédits de fonctionnement** représentent 65% des dépenses des communes et groupements de communes et **75 % des dépenses départementales**.

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Normandie en 2014

En milliers d'euros, euros et %

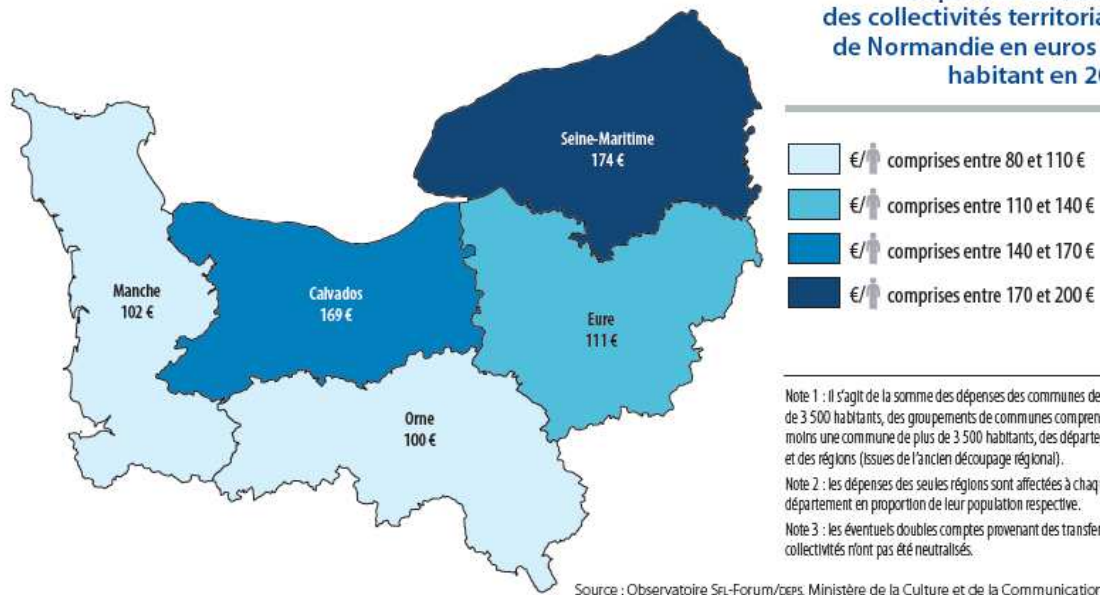
	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<i>En milliers d'euros</i>				
Dépenses culturelles	44 011	60 977	120 089	255 359
dont fonctionnement	33 463	46 048	72 842	169 489
dont investissement	10 549	14 929	47 247	85 869
<i>En euros par habitant</i>				
Dépenses culturelles	13,2	18,3	51,0	156,7
dont fonctionnement	10,0	13,8	30,9	104,0
dont investissement	3,2	4,5	20,1	52,7
<i>En % du budget de la collectivité</i>				
Dépenses culturelles	3,1	1,6	9,2	9,3
dont fonctionnement	3,6	1,5	8,4	8,4
dont investissement	2,1	2,1	10,6	4,3

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Toutes collectivités confondues, le **Calvados se situe dans la fourchette haute de la dépense culturelle** par habitant au niveau régional et 18% au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 143 €/habitant.

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Normandie en euros par habitant en 2014



Note 1 : il s'agit de la somme des dépenses des communes de plus de 3 500 habitants, des groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, et des régions (issues de l'ancien découpage régional).

Note 2 : les dépenses des seules régions sont affectées à chaque département en proportion de leur population respective.

Note 3 : les éventuels doubles comptes provenant des transferts entre collectivités n'ont pas été neutralisés.

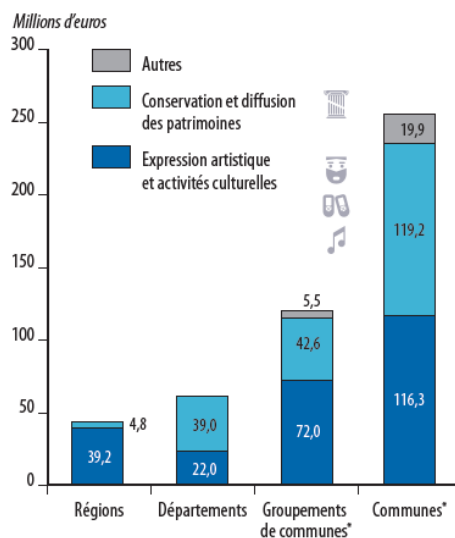
b. La nature des dépenses

La répartition dans l'objet des dépenses apparaît très variable selon le niveau de collectivité :

- des dépenses communales réparties entre 2 grands blocs : patrimoine et activités culturelles
- une part importante consacrée aux patrimoines pour les communes et Départements du fait notamment de compétences obligatoires
- des groupements de communes finançant principalement l'expression artistique et notamment les enseignements artistiques
- la région intervenant très majoritairement sur les activités culturelles.

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Normandie par secteur d'intervention en 2014

En millions d'euros

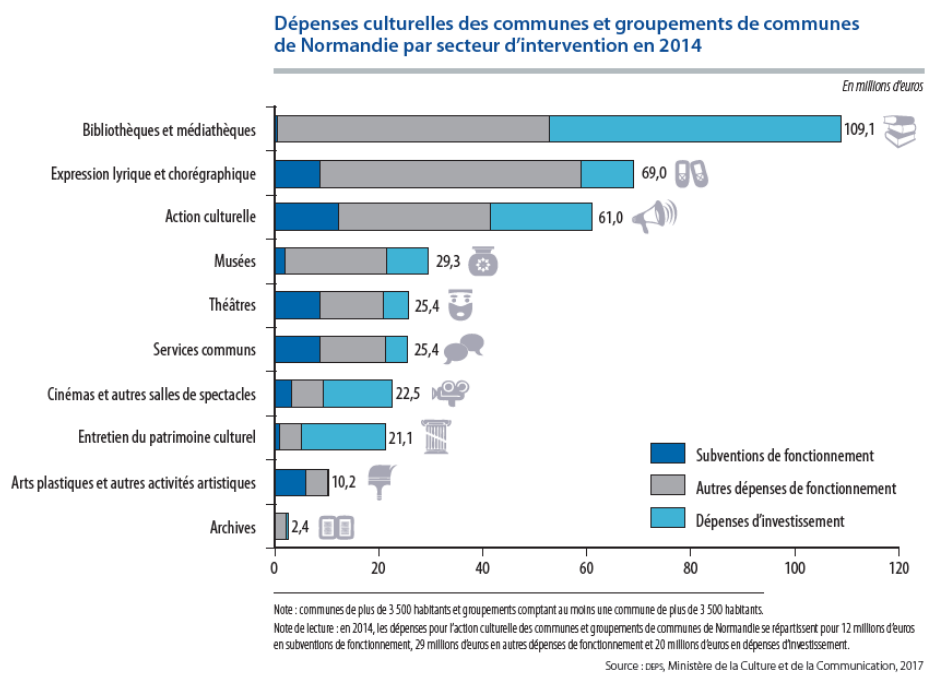


* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note de lecture : en 2014, les communes de Normandie ont dépensé 116 millions d'euros pour l'expression artistique et les activités culturelles.

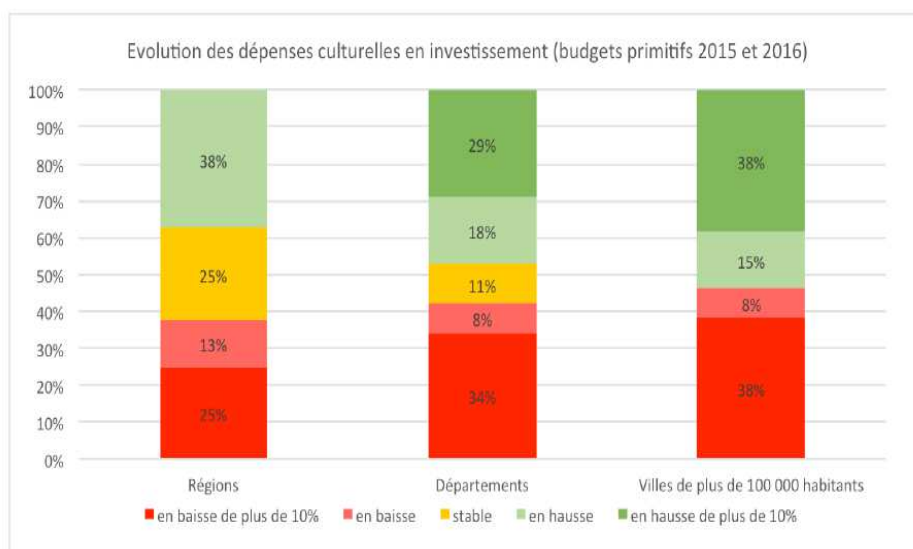
Source : cps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

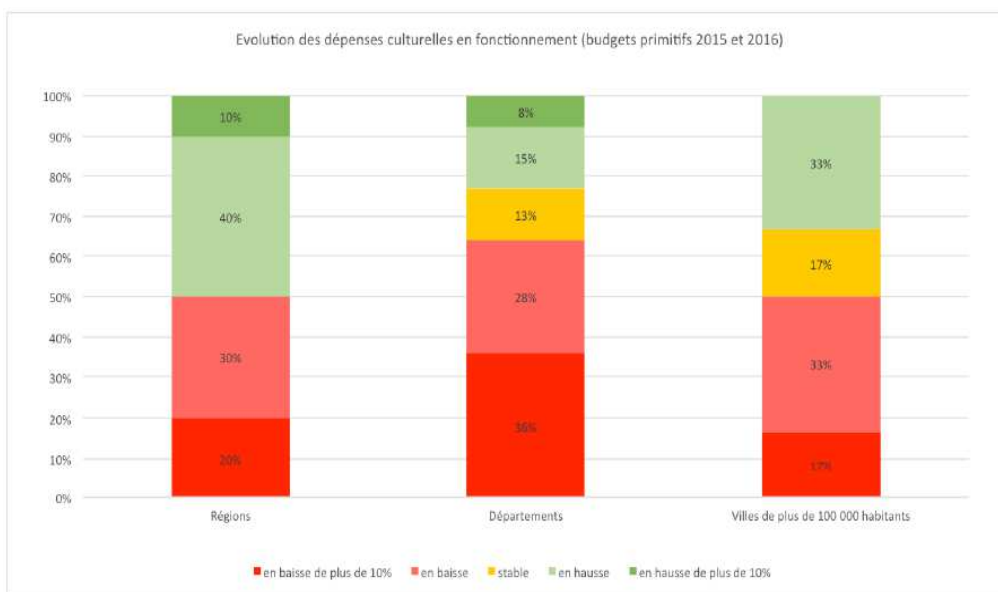
La lecture publique et les enseignements artistiques représentent la grande majorité des dépenses des communes et groupement de communes en investissement comme en fonctionnement.



c. L'évolution des dépenses culturelles

En janvier 2017, dans sa note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités 2015-2017, l'Observatoire des Politiques Culturelles met clairement en évidence une tendance générale au recul des crédits consacrés aux politiques culturelles tant en investissement qu'en fonctionnement. La tendance la plus marquée touche **les crédits de fonctionnement des départements à la baisse pour 64% d'entre eux.**



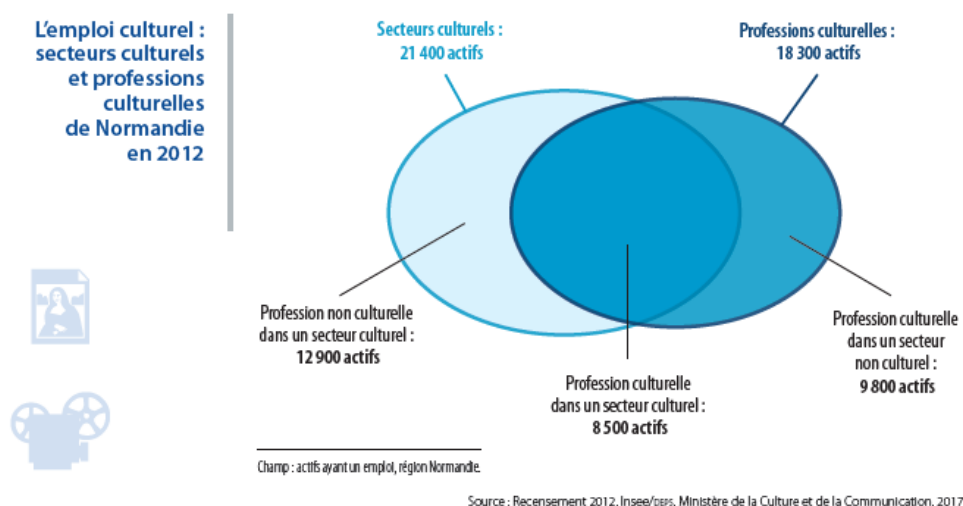


Les projections pour 2017 confirment cette tendance à la baisse ou à la stabilisation pour les 3 niveaux de collectivités.

Le Département du **Calvados** se situe dans la strate des départements ayant **stabilisé** ces dépenses.

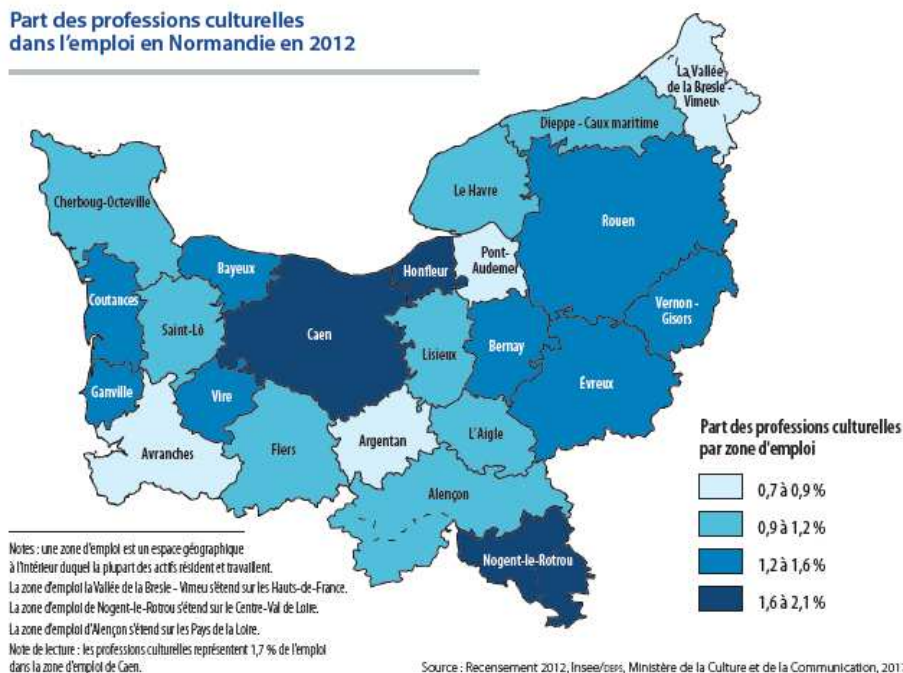
3. Culture et emploi

En région Normandie, plus de **31 000 emplois** correspondent à une profession culturelle ou dépendent du secteur d'activité culturelle.



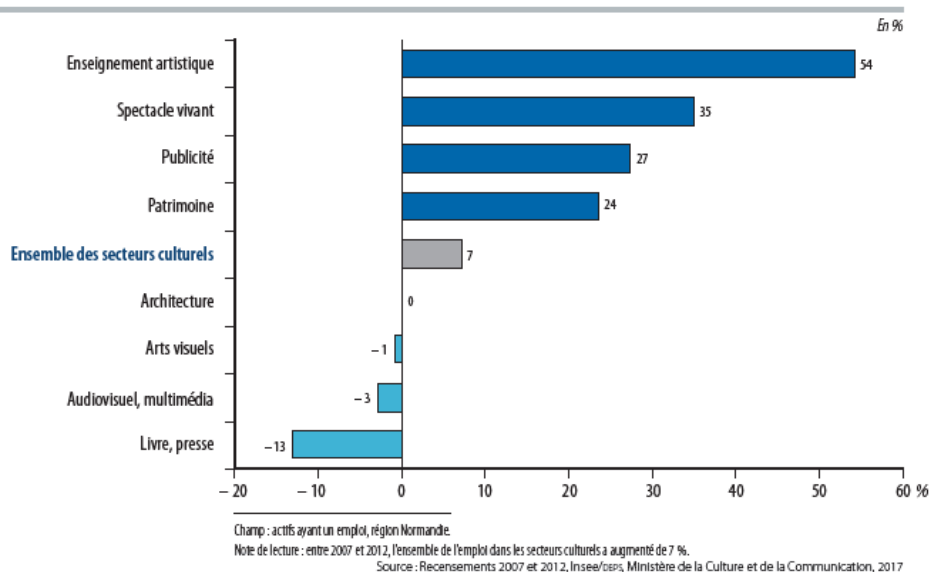
Là encore, et logiquement au regard de la densité de l'offre évoquée plus haut, le **Calvados** se distingue par la **forte part des professions culturelles** dans sa population active.

Part des professions culturelles dans l'emploi en Normandie en 2012



Les enseignements artistiques et le spectacle vivant, **secteurs directement dépendants des financements publics**, connaissent l'évolution à la **hausse du nombre d'emplois** la plus importante alors qu'à contrario les activités liées au **secteur marchand** sont plutôt **en recul** (livre/presse et audiovisuel/multimédia).

Évolution des secteurs culturels de Normandie entre 2007 et 2012



4. Focus sur les freins à une culture accessible à un public élargi.

Il ne s'agit pas ici d'expertiser de manière exhaustive les causes des inégalités d'accès à la culture qui au-delà des seules inégalités territoriales évoquées plus haut sont multiples.

Le rapport relatif à l'évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle établi en mars 2017 par l'Inspection Générale des Affaires Culturelles dresse de manière très détaillée le bilan très mitigé et les enjeux de cette politique.

Il apparaît cependant possible, à partir de la lecture croisée de ce rapport et de 3 études, d'identifier des pistes quant aux attentes et leviers d'actions pouvant être mis en œuvre au niveau départemental :

- Etude Observatoire des Politiques Culturelles 2014 : élargir la participation à la vie culturelle
- Etude BVA / SGMAP 2016 : étude sur les représentations de la culture
- Etude Ifop / Valeurs Culture mars 2017 : les envies culturelles des français



Les causes d'inégalité d'accès à la culture	Source
<ul style="list-style-type: none"> - le niveau de diplôme et appartenance sociale sont les variables les plus discriminantes. - l'accessibilité tarifaire reste un frein mais non le principal - le « manque d'envie » : qui renvoie à l'éducation artistique, à la formation des goûts - une culture appréhendée comme difficile d'accès par 1/3 des français mais surtout par : <ul style="list-style-type: none"> 45% des membres des classes dites populaires 40% des 35-49 ans 44 % des habitants des communes rurales - le coût des pratiques amateurs : <ul style="list-style-type: none"> aucune pratique pour 42% des français et 54% des classes dites populaires des pratiques principalement par les CSP+, notamment les instruments de musique - le numérique ne réduit pas ces inégalités : <ul style="list-style-type: none"> achat de produits culturels en ligne : 67% des CSP+ contre 43% des ouvriers billetterie en ligne : 60% de diplômés contre 28% de non diplômés musique en ligne : 80% des 18-24 ans contre 28% des plus de 65 ans 	<p style="text-align: center;">Etude Ifop 2017</p>
Les attentes des usagers en matière de politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - élargir les dispositifs tarifaires favorisant l'accès à la culture et à la pratique, proposer différents moyens de minimiser les coûts et d'engendrer de la fidélisation (offre découverte, abandonnements...); - renforcer la culture en milieu rural - rendre l'offre actuelle plus attractive, plus au goût du jour, avec une visibilité du renouvellement de l'offre ; - étoffer l'offre actuelle en proposant des lieux ou événements culturels rassembleurs et fédérateurs mettant en avant les talents locaux ; - créer des opportunités de découverte des lieux, des animations et développer une offre d'accompagnement ; - élargir les horaires des musées et des médiathèques, en développant les nocturnes notamment ; - s'appuyer sur l'école pour faire connaître l'offre culturelle classique mais de façon plus ludique afin que les jeunes y prennent goût dès l'enfance ; - proposer une offre de transport plus importante et à moindre prix ; - améliorer la communication qui doit être plus attractive, plus explicative et proactive. <p>A noter que l'étude Ifop fait apparaître que 38% des personnes n'exprime pas d'attente vis-à-vis des politiques publiques vraisemblablement par méconnaissance du rôle des différents acteurs publics en matière culturelle.</p>
Les axes d'amélioration des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - l'objectif de développer des actions de démocratisation culturelle doit être réaffirmé et soutenu dans la durée - les actions les plus efficaces sont conçues de manière partenariale et à partir de diagnostics de terrain. - décloisonner et optimiser les actions à partir de la définition d'objectifs partagés - évaluer les actions de manière plus souple et continue
<ul style="list-style-type: none"> - accorder plus d'attention aux petits projets et aux expérimentations - favoriser l'accès matériel à l'offre (horaires, tarifs....) - favoriser la mise en réseau des projets pour le partage d'expériences - encourager les pratiques collaboratives, transversales Etat / collectivités / société civile - renforcer les moyens humains et financiers par la participation des différents niveaux de collectivités - consolider par le respect des temps longs nécessaires aux actions 	<p style="text-align: center;">Etude Observatoire des Politiques Culturelles 2014 : élargir la participation à la vie culturelle</p>

En conclusion, le Calvados se caractérise par un patrimoine riche et diversifié, ainsi qu'un grand nombre de structures et de manifestations culturelles. La culture est incontestablement un marqueur pour notre département mais aussi un facteur d'inégalités entre les territoires qui le compose.

La politique culturelle, au-delà de ses enjeux et objectifs propres, constitue par conséquent un enjeu départemental de solidarité des territoires.

Le Département se doit de soutenir cette richesse et d'encourager l'irrigation de tout son territoire pour un accès du plus grand nombre à une culture diversifiée et de qualité.

Comme pour nombre d'autres politiques, de nouvelles complémentarités et formes de coopérations doivent aujourd'hui être imaginées, partagées et mises en œuvre.



||||| 2^{ÈME} PARTIE – BILAN DES
DIFFÉRENTES POLITIQUES SECTORIELLES

Introduction :

Les bilans et analyses ci-dessous sont issus d'un travail mené entre mars 2016 et juillet 2017 par les 5 services départementaux constituant la direction de la culture ainsi que par le cabinet Viaculture/Syllab.

Les dispositifs existants sont, pour beaucoup, issus d'une politique structurée dans les années 80 et 90 et qui n'a pas été réinterrogée en profondeur jusqu'à la fin des années 2000. Lorsqu'elle l'a été, ce fut de façon sectorielle.

Les politiques existantes partagent un certain nombre de caractéristiques communes, héritage de cette histoire, et qui influent sur l'exhaustivité des bilans sectoriels dressés ci-dessous :

- une trop faible structuration et formalisation des dispositifs et de leurs objectifs
- des approches sectorielles et des actions manquant de transversalité
- une démarche d'observation et d'analyse des besoins du territoire insuffisamment développée
- une pratique de la planification et de l'évaluation peu ancrée ou pour le moins très inégale selon les secteurs d'activité

Ces constats préalables n'entachent bien évidemment pas la qualité, la pertinence ou l'efficacité de l'ensemble des logiques d'intervention développées ces dernières années. Dans le présent exercice de révision de ces politiques publiques, ils rendent cependant leur appréhension et leur mise en débat plus complexes.

Avant même les analyses sectorielles **les premiers enjeux du présent schéma apparaissent :**

- **structurer** les politiques pour en **clarifier** les attendus et objectifs propres et transversaux afin de parvenir à **une politique culturelle cohérente**
- **développer** une pratique d'**observation** culturelle **du territoire**
- permettre une **évaluation continue** au service de l'évolution des dispositifs

I. LA LECTURE PUBLIQUE

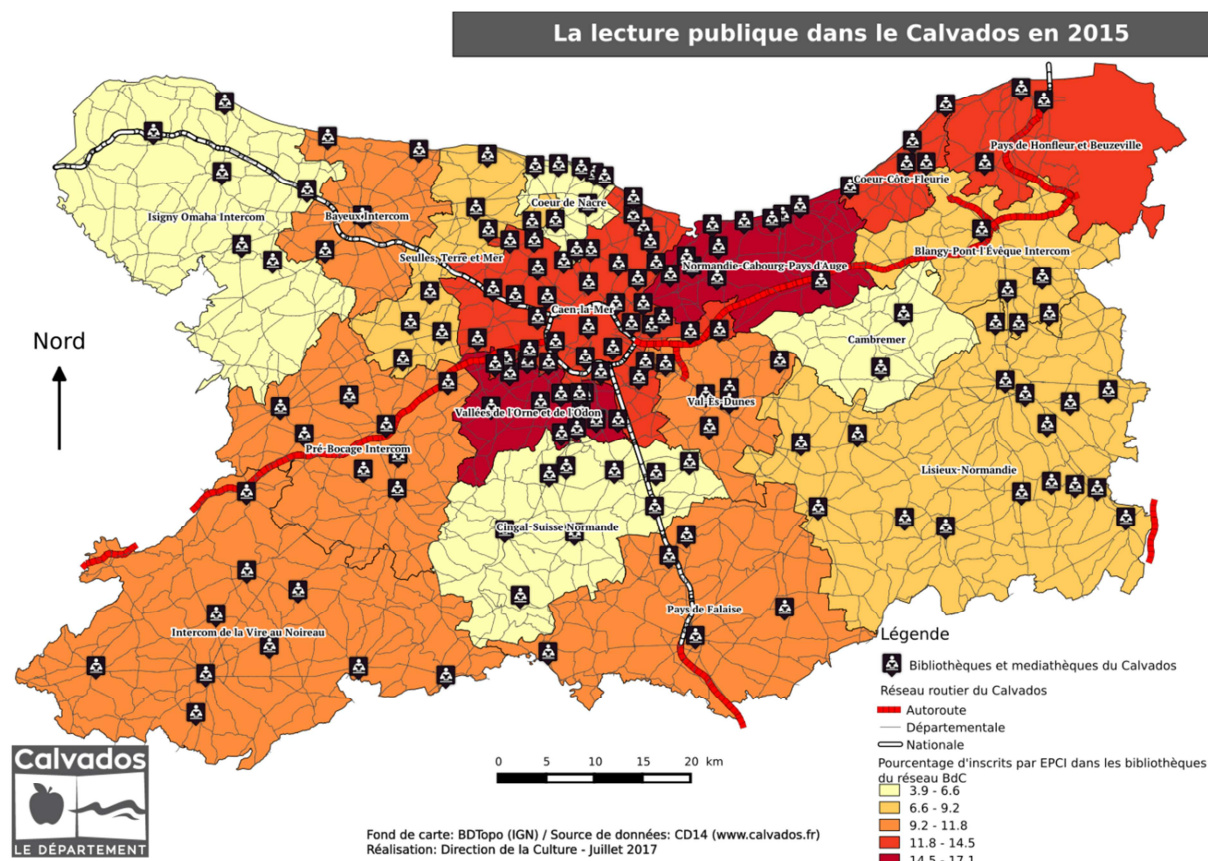
La lecture publique est **une compétence obligatoire des départements** (décret du 20 janvier 1986).

Les bibliothèques départementales interviennent à trois niveaux :

- **compléter les collections** des bibliothèques locales par la mutualisation d'une collection départementale ;
- accompagner les bibliothécaires (salariés ou bénévoles) par **la formation** ;
- accompagner techniquement et financièrement les collectivités locales dans le portage de projets qui participent à **l'aménagement culturel des territoires**.

Les bibliothèques départementales jouent également un rôle important dans la **coordination de l'ensemble des politiques** de lecture publique et des acteurs qui contribuent financièrement à la construction des bibliothèques (État, Région, Département, intercommunalités). Elles participent en outre à **l'impulsion des politiques de lecture publique**, par leur présence quotidienne sur le territoire.

La **Bibliothèque du Calvados** (BdC) accompagne ainsi **un réseau de 113 bibliothèques** (soutien en collection, formation, action culturelle, ingénierie).



1. Bilan des actions menées :

La BDC a fondé son action sur 2 constats principaux à l'origine de choix opérés à partir de 2010, et ayant donné lieu à une refonte complète des logiques d'intervention :

- un réseau offrant une faible qualité de service
- un éparpillement des moyens sans effets réels sur la qualité de service des bibliothèques

La BDC est ainsi passée d'une logique d'intervention directe non structurée à un principe donnant-donnant, fondant ses services sur un engagement réciproque des territoires.

Les résultats sont mesurables aujourd'hui :

L'aménagement du territoire

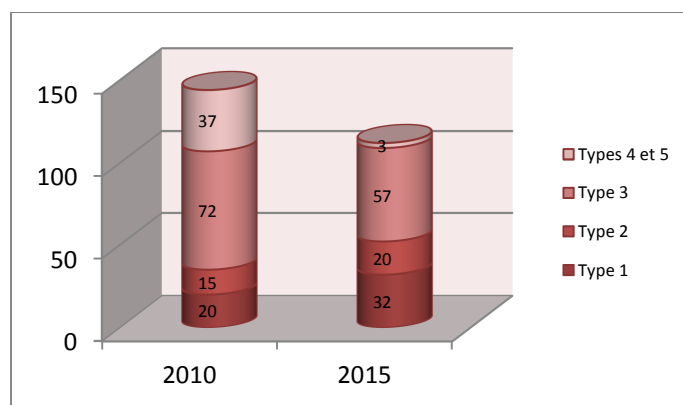
Actuellement la bibliothèque du calvados accompagne 113 bibliothèques. En 2010, le réseau comptait 144 bibliothèques. La mise en place de conventions a permis une évolution qualitative du réseau en proposant des équipements plus adaptés : surface, budget, formation, horaires, informatisation.

L'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt a établi une typologie des bibliothèques :

Typologie des bibliothèques établie par l'ADBDP *					
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5
	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
				Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/habitant	1 €/habitant	0,50 €/habitant		
Horaires d'ouverture	12 h/semaine	8 h/semaine	4 h/semaine		
Personnel	1 agent catégorie B filière culturelle pour 5 000 habitants ou 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Surface	0,07 m ² /habitant et au minimum 100 m ²	0,04 m ² /habitant et au minimum 50 m ²	25 m ²		

* Typologie publiée avec l'aimable autorisation de l'ADBDP: <http://www.adbdp.asso.fr>

Elle permet d'apprécier l'évolution qualitative des bibliothèques du réseau calvadosien :



Le nombre de bibliothèques de type 3 a nettement diminué au profit des types 1 et 2 marquant **une amélioration sensible de la qualité de service**. Les bibliothèques de type 4 et 5 ont été déconventionnées du réseau départemental.

Entre 2010 et 2016, de nouveaux établissements de type 1 ont vu le jour (Mathieu, Blainville-sur-Orne, Villers-Bocage, Mondeville...). Cependant **les zones blanches repérées en 2010 sont encore d'actualité** : le Bessin avec le secteur d'Isigny sur Mer, la Suisse Normande (Thury-Harcourt), Mézidon-Canon.

En 2016, le Calvados comptait 9 communautés de communes ayant pris la compétence de lecture publique. La réforme territoriale va modifier la cartographie.

Les bibliothèques du réseau

La mise en place des conventions a significativement fait évoluer les bibliothèques entre 2010 et 2015 :

- moyenne départementale du **taux d'inscrit** est passée **de 18,4% à 23%**, pour une moyenne nationale à 17%
- moyenne des **dépenses d'acquisition** des bibliothèques passée de **1,92 € à 2,45 €** par habitant, soit une augmentation de près de 28 %
- moyenne des **horaires d'ouverture** au public passée de 8 heures/semaine à 12 h 30, soit une **augmentation de 50 %**. Ce sont les communes moyennes qui ont le plus augmenté leurs horaires d'ouverture.
- nombre de **salariés** passé de **146 à 175**. Les créations de postes correspondent à des équipements nouveaux.

L'offre de la bibliothèque du Calvados

- Les collections

Au regard des budgets d'acquisition des bibliothèques, le nombre de documents départementaux (239 000) est globalement en diminution mais **de nouvelles offres sont proposées** : les ressources numériques, les jeux vidéo et les jeux de société qui séduisent les bibliothèques.

Les collections de la bibliothèque du Calvados sont empruntées par toutes les bibliothèques, mais principalement par les plus petites. Le taux de rotation des collections départementales reste supérieur au taux de rotation des fonds propres et le service de réservation est toujours en progression.

Depuis 2012, une **offre de ressources numériques** est proposée aux bibliothèques du réseau. En 2017, cette proposition est étendue à l'ensemble du réseau moyennant une participation financière de la collectivité locale de 0,15€ par habitant. A ce jour 57% des bibliothèques du réseau en bénéficient pour **plus de 5 000 inscrits**.

- L'action culturelle

- . Dans ce domaine, la bibliothèque du Calvados fonctionne par appels à projets ouvert à l'ensemble des bibliothèques du réseau départemental. Ils sont de 6 types :
- . Carte blanche : 4 rencontres d'auteurs / an dans 4 communes.
- . Festival du conte Ma parole ! : en 2016, 8 artistes invités dans 22 communes.
- . Les ateliers de l'info (depuis 2016): éclairer l'actualité, à susciter le débat, à confronter les idées à travers différentes formes, de la valorisation des collections éclairant un sujet d'actualité à la programmation de rencontres.

- . Travail autour d'un public : de 2015 à 2017, le public des adolescents.
- . Projet personnalisé : à partir d'un projet porté par une ou des bibliothèque(s) sur un territoire donné, la BDC propose de soutenir techniquement et financièrement des actions.
- . mise à disposition d'outils d'animations : expositions, valises thématiques, tapis-lecture, kamishibaïs, sont principalement utilisés par les bibliothèques sans professionnels.

- La formation

La BDC propose une offre de **formation** à destinations des **salariés et bénévoles** des bibliothèques :

- o une formation de base
- o des formations thématiques
- o des journées d'études
- o des présentations libraires

Ainsi en 2016, les actions de formations ont représenté

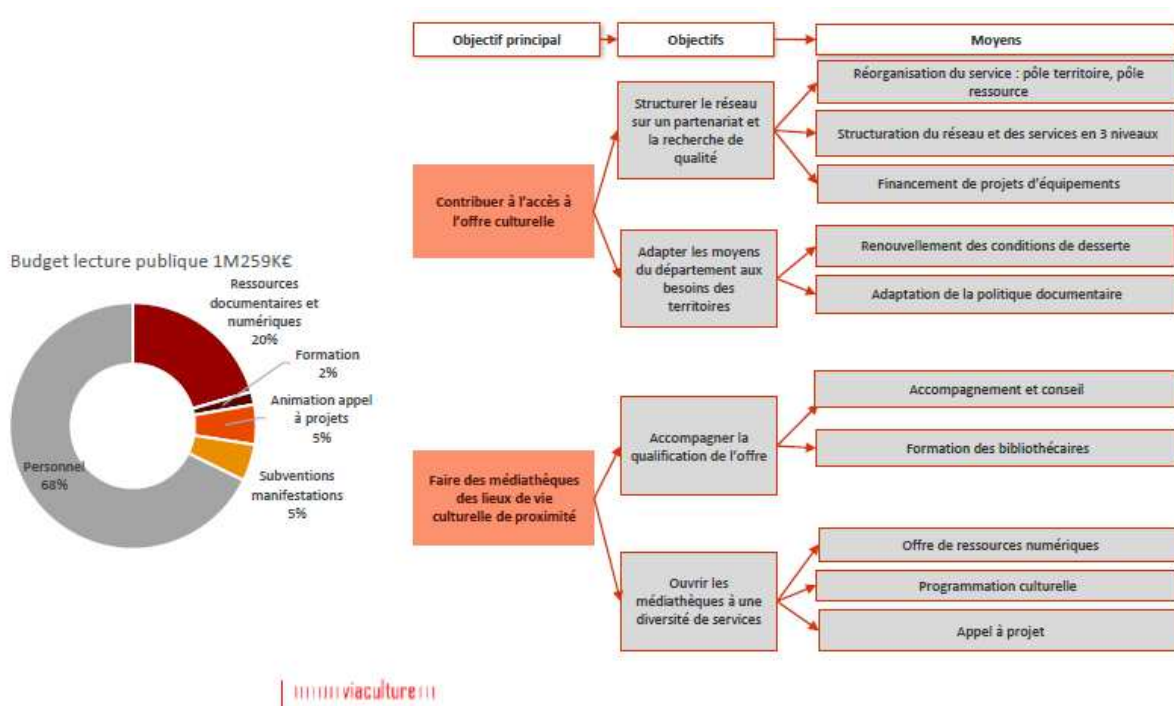
- o 27,5 jours de formations et journée d'étude
- o 258 stagiaires (185 salariés et 73 bénévoles)
- o 79 bibliothèques représentées (dont les bibliothèques de Caen-la-Mer et les bibliothèques départementales normandes notamment pour les journées d'étude)

- Le conseil

Afin d'accompagner au mieux les bibliothèques, les conseils se développent dans le cadre de **l'ingénierie territoriale** départementale à travers différents axes :

- o expertise technique (action culturelle, collections, numérique, ...)
- o accompagnement et conseil sur la gestion et le fonctionnement d'une bibliothèque
- o gestion et accompagnement de projet
- o management (gestion d'équipe, projet d'établissement, ...)
- o accompagnement méthodologique en politique documentaire.

Les moyens (données 2015) et logiques d'intervention de la BDC se schématisent par conséquent comme suit :



2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

Les résultats positifs évoqués ci-dessus démontrent **la réussite d'une stratégie claire et structurée**, fondée sur une analyse du territoire et des enjeux de l'action départementale. Les objectifs définis ont permis un recentrage conséquent des moyens sur la **modernisation du service de lecture publique** avec une plus grande recherche d'impact.

La refonte des modalités de **desserte du territoire** a permis d'améliorer le service sur le plan de la fréquence et de la diversité des collections empruntées. Le service est à la fois **plus souple et plus adapté** aux besoins.

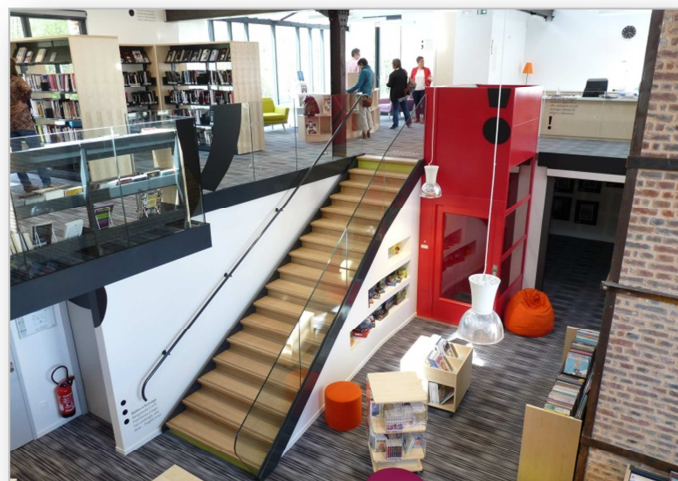
Les moyens documentaires ont été progressivement réorientés sur **le numérique** notamment, générant une **valeur ajoutée spécifique du département** dans sa capacité d'innovation et de développement du réseau. L'offre numérique se développe selon un modèle partenarial (couts partagés). Ses usagers sont en augmentation. C'est essentiellement le modèle de fonctionnement qui pourra être analysé, évalué et corrigé si nécessaire, **la stratégie** apparaissant **pertinente** par rapport aux comportements des usagers et aux tendances globales.

Les conventions actuelles ont joué leur rôle et organisé la progression du réseau mais ne permettent plus de le faire évoluer à ce jour. Les conventions ne permettent pas **d'effet levier en direction de l'échelon intercommunal** dont la place progresse dans le dispositif mais reste faible.

Les **bénévoles restent en nombre très important** (69 médiathèques fonctionnent uniquement avec des bénévoles).

En termes d'équipement, certaines **zones blanches persistent** malgré de bons résultats. A contrario, certains territoires bénéficient d'équipements au fonctionnement insatisfaisant faute notamment d'analyse préalable suffisante des moyens à mettre en œuvre pour faire vivre l'équipement.

L'action culturelle promue par la BDC repose sur une double logique de portage en propre et de financement de projets «participatifs» avec les médiathèques du territoire. Cette organisation apparait adaptée en ce qu'elle permet d'une part un accompagnement spécifique et d'autre part la poursuite des objectifs et responsabilités propres du département vis-à-vis du service. Cette mission de la BDC fait une place importante au livre, aux contes et moins aux autres champs culturels. Elle engage la vision de ces établissements dans la vie culturelle locale qui reste à traduire dans les dispositifs. Elle est une des missions fondamentales des médiathèques qui de lieux d'emprunts et de savoir évoluent peu à peu vers **des lieux de vie et de culture en proximité**. Cela implique une montée en puissance des fonctions d'animation culturelle et de vie sociale



et citoyenne au sens très large du terme. La BDC a déjà engagé **une réflexion sur la transversalité** dans les projets d'équipements (capacité de favoriser la mutualisation au niveau local avec des lieux sociaux et services publics de proximité).

Reste enfin à **clarifier les articulations** avec la politique de lecture publique développée par la **communauté urbaine de Caen**. La BDC est actuellement l'acteur opérationnel de la mise en réseau sur ce territoire. Par ailleurs, le département a financé à hauteur de 5M€ les investissements liés à la construction de la Bibliothèque Alexis de Tocqueville, démontrant s'il en était besoin, son action volontariste dans le développement de la lecture publique. Avec cette nouvelle tête de réseau, la communauté urbaine renforce également les moyens consacrés à cette politique. **La recherche des complémentarités** possibles apparaît comme donc comme une évidence **pour optimiser les moyens investis par les deux collectivités**.

3. Les enjeux pour la période 2017-2021

La BDC doit aujourd'hui engager la **seconde étape du développement de la lecture publique** sur le territoire du Calvados par une poursuite et une amplification de ses dispositifs envers la diversification et l'innovation.

En effet, **l'ingénierie** constitue son principal atout en ce qu'elle construit sa vision des médiathèques et sa capacité à insuffler ces contenus au réseau. Le partenariat posé en principe d'action avec les territoires doit conduire à **développer l'accompagnement** (technique et financier) et à **favoriser la conduite effective par les acteurs locaux de leur politique**.

Ce volet constitue le **positionnement durable et la valeur ajoutée du département**.

Outre cette question de positionnement, les enjeux concernent la définition d'un nouveau schéma de lecture publique dans la continuité du précédent :

- conforter le recentrement du service sur **un réseau qualifié**
- passer d'une posture «normative», nécessaire jusqu'alors, à **un accompagnement des territoires** demeurant exigeant sur les objectifs et principes existant :
- poursuivre un **développement** maîtrisé et évalué **du numérique**
- soutenir l'investissement en étant **plus volontaire sur les têtes de réseaux**
- promouvoir l'innovation en bibliothèque et les expérimentations (collections, horaires etc.)
- développer une **action culturelle** laissant une plus large place à **l'innovation**, à la **diversité culturelle et à la transversalité**
- favoriser l'ouverture des équipements de lecture publique sur l'ensemble des champs culturels et de vie citoyenne de proximité
- définir les d'objectifs départementaux vis-à-vis du territoire de Caen La Mer et les articulations avec la politique portée par la communauté urbaine.

II. LE SPECTACLE VIVANT

1. Bilan des actions menées :

Dans le domaine du spectacle vivant, le Calvados bénéficie d'un riche réseau de structures maillant le territoire avec une prépondérance de l'agglomération caennaise malgré l'existence de pôles secondaires bénéficiant d'une offre dynamique et à même de rayonner sur les territoires. Il s'appuie sur **un écosystème complet mais fragile intégrant la création, la diffusion et la médiation garantissant une qualité et une diversité artistique avérée.**

Actuellement, les subventions départementales sont organisées autour de 3 rubriques et de plusieurs esthétiques :

Rubriques	Esthétiques
Création Diffusion Formation	Danse, théâtre, musique, audiovisuel et cinéma, arts plastiques, cirque et pluridisciplinaire

Si l'approche par esthétique permet de prendre en compte des modèles économiques très différents d'une discipline à l'autre, ce double découpage a toutefois perdu en grande partie de sa pertinence au regard de la multiplication des propositions pluridisciplinaires.

La création :

70% du budget actuel dédié à la création (soit 270 000€ / 390 000€) est alloué à cinq structures. Trois sont situées dans l'agglomération caennaise (La Comédie de Caen, le Centre Chorégraphique National, le Panta Théâtre), et deux sur les territoires (le Théâtre du Préau à Vire et le Relais Culturel Danse Chorège à Falaise). 3 de ces cinq structures sont labellisées par l'Etat.

L'aide à la création porte à la fois sur les créations des directeurs pour les structures dirigées par des artistes et sur l'aide à l'accueil et à l'accompagnement de compagnies indépendantes, locales ou non. Les financements ne sont pas fléchés en la matière.

Des compagnies professionnelles indépendantes sont également aidées directement au projet de création. Contrairement aux aides aux structures annuelles, les compagnies sont aidées tous les deux ou trois ans en fonction de leur calendrier de création et non systématiquement. Chaque année environ 40 compagnies déposent une demande et une vingtaine de compagnies professionnelles sont aidées. La majorité des compagnies sont implantées à Caen ou dans l'agglomération où elles bénéficient de lieux collectifs mutualisés servant de bureaux, d'espace de stockage, ainsi que de lieux de travail et de répétition.

La diffusion :

Les aides à la diffusion regroupent l'ensemble des aides aux structures assurant la diffusion d'œuvres culturelles sur le territoire départemental toutes esthétiques confondues (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue, arts visuels et audiovisuel).

Ces aides prennent généralement la forme de subventions à destination d'associations ou de collectivités mais peuvent être aussi prendre la forme de prêts de matériels techniques ou encore d'un accompagnement notamment dans le cas de la mise en place des saisons de spectacles en milieu rural.

La majorité des aides concerne le spectacle vivant et la musique. Les trop rares structures développant des projets qualitatifs dans les arts visuels sont également accompagnées.

Le département soutient par ailleurs l'audiovisuel (Lux, Café des Images et Maison de l'Image pour l'agglomération caennaise – Générique pour le milieu rural et quelques festivals) sans que cela puisse être considéré comme un levier de développement, le secteur audiovisuel étant essentiellement soutenu par la région au titre de sa compétence économique.

L'ensemble des subventions dédiées à la diffusion représente 915.000 € en 2016.

Plusieurs types de projets culturels sont concernés par les aides à la diffusion :

- ✓ **Aide aux structures de diffusion**, ces structures souvent associatives regroupent :
 - les lieux professionnels de spectacles (théâtres de villes et scènes de musiques actuelles)
 - les associations assurant une programmation régulière en milieu rural (saisons ODACC, ADTLB, expositions temporaires...)
 - les structures assurant un rôle de mutualisation et de ressources auprès des artistes (l'ODIA, le FAR, le Bazarnaom, l'association le Marchepied...)
 - les lieux d'exposition comme l'artothèque de Caen ou le Radar à Bayeux

- ✓ **Aide aux festivals** : Le territoire départemental est richement doté en festivals d'esthétiques diverses. Environ cinquante-cinq festivals ou événements sont accompagnés par le département :
 - quelques festivals ont un rayonnement national (Beauregard, Nordik Impact, Festival de Pâques à Deauville, Les Boréales, Danse de tous les Sens à Falaise, Récidives à Dives-sur-Mer...)
 - la plupart ont un rayonnement régional ou départemental (Les Virevoltés, Jazz Escalé à Ouistreham, Graine de Mots à Bayeux...)
 - une quinzaine de festivals peut être considérée comme relevant plus de l'animation culturelle. Ces événements ont un rayonnement plus local.

- ✓ **Aide aux groupes de musiques actuelles** : Ce dispositif porté à l'échelle régionale par un collège de collectivités (Etat, Région, Conseils départementaux de l'Orne et de la Manche, Ville de Caen) a pour objectif principal d'aider à la structuration et à la professionnalisation du secteur des musiques actuelles. Il permet aux groupes de musiques actuelles sélectionnés par un jury d'obtenir des aides financières pour :
 - Organiser une résidence de création
 - Enregistrer un support sonore ou un support vidéo
 - Organiser une tournée de concerts

La formation :

L'essentiel de l'enveloppe formation soit 385.000€ sur un budget global de 500.000€ est dédié au schéma départemental des enseignements artistiques traité ci-après. L'enveloppe restante est

répartie majoritairement pour des ateliers ou des actions de sensibilisation en musique, théâtre et danse. Le département finance principalement des projets qui proposent un enseignement ou une action complémentaire aux structures financées dans le cadre du schéma :

- Pour le théâtre et la danse, les compagnies professionnelles ou structures implantées sur le territoire (ACTEA, Amavada et Papillon Noir pour le théâtre, le Centre Chorégraphique National pour la danse).
- Pour la musique : Stages musicaux et académies (Musique en Pays de Falaise, Jazzitudes...) et enseignements spécifiques ou innovants (Drumtruck...)

2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

Le soutien aux acteurs culturels :

Le département déploie globalement une **politique centrée sur la diffusion** (plus de la moitié des moyens) ce qui est **adapté aux enjeux** de son territoire et notamment à une offre moindre en milieu rural. Les soutiens qu'il apporte évoluent cependant trop peu pour s'adapter aux enjeux et besoins.

Les **objectifs du soutien à la création n'apparaissent pas suffisamment affirmés**. La logique est celle d'un financement croisé, réparti de manière concertée entre les partenaires (DRAC, région) ce qui améliore la cohérence territoriale mais ne met pas en évidence la politique propre du département.

Les projets subventionnés sont évalués sur leur qualité technique et vis-à-vis d'objectifs et critères implicites mais non partagés ni affirmés. Cependant, les **subventions** sont **constantes** d'une année sur l'autre et la **reconduction généralisée**. Elles ne s'appuient pas sur des conventions ou outils permettant de traduire la vision du département vis-à-vis de son territoire et de ses acteurs.

Des acteurs très divers, notamment dans leurs moyens financiers cohabitent dans les logiques de soutien. Les subventions représentent globalement une part faible des budgets de fonctionnement avec une logique de présence la plus large possible et une forme de labellisation recherchée par les acteurs. **Cet éparpillement des moyens ne permet pas de structurer l'offre sur le territoire départemental. En corollaire, le financement pertinent d'opérateurs structurés, acteurs potentiels d'une solidarité territoriale, n'est adossé ni à des objectifs clairs, ni aux moyens adaptés**

Le **positionnement vis-à-vis des territoires nécessite d'être clarifié**. La logique territoriale de certaines aides vis-à-vis de Caen, sans contrepartie de rayonnement, va à l'encontre du positionnement de la collectivité de manière générale vis-à-vis du milieu rural. Les soutiens à l'équipement vont de la même façon doubler d'autres interventions et toucher également des structures importantes largement financées par ailleurs (CDN par exemple) et situées sur Caen.

L'ODACC conduisait enfin de nombreux dispositifs de soutien. Sans critères définis, ces aides s'appliquaient à des domaines variés, éloignés des domaines de compétences principaux de l'association : photographie, art contemporain, patrimoine... Sans critères d'attribution explicites, ces aides comportent des projets de très grande variété de la formation, à l'action culturelle, l'acquisition d'œuvres ou des évènements ponctuels...

Les moyens sont enfin fortement axés sur une politique de prêt de matériel ancienne à l'appui de la saison ODACC comme en dehors, sans que cette politique ait évolué au fur et à mesure de la structuration du territoire en équipement. Les critères de prêt de matériel (nature culturelle de la manifestation) incluent de fait tous types de projets, ce qui ne permet pas un effet levier.

Les actions directes :

La **saison culturelle** de l'ODACC est venue **améliorer l'accès des usagers au spectacle vivant**. Constituée de près de 20 communes à l'origine elle en compte 8 à présent. Certaines communes ont progressivement pris à leur charge ces actions. Cependant, cette contraction témoigne également d'une évolution des territoires et de leurs attentes, ainsi que d'une **pertinence moindre du dispositif** au fur et à mesure des années, **faute d'évaluation et d'évolution continues**.

La saison ODACC concerne de fait de nombreuses représentations mais peu de spectacles (6 à 7). Elle s'appuie sur des associations bénévoles dans chaque territoire et propose un fonctionnement participatif, tant sur la programmation que sur l'organisation. Ce fonctionnement, distinct d'une programmation classique et qui paraît adapté pour favoriser l'implication locale, induit en contrepartie une **difficulté de renouvellement du type d'offre et du public** créant de fait **un réseau d'habitues**.

Le département ne trouve **plus** en l'état **de prolongement de sa politique de diffusion en direction de ces territoires** pour assurer leur développement et l'adaptation aux nouveaux besoins

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renouveler l'approche et la définition de l'offre proposée dans le but de toucher un public élargi.

3. Les enjeux pour la période 2017-2021

L'ensemble des dispositifs nécessitent une refonte complète tant sur le plan technique que dans la posture et les objectifs de l'intervention départementale :

- passer d'une **posture** d'intervention directe à celle de **partenaire du développement des territoires**
- renouer avec un dispositif volontaire en milieu rural de type contractualisation et faire des **communes et intercommunalités des cibles stratégiques** de la politique du spectacle vivant
- **mettre en cohérence les subventions** accordées (diffusion, création) avec les objectifs des territoires en les discutant dans le cadre des projets culturels de territoire
- définir les attentes vis-à-vis des opérateurs artistiques du territoire en particulier vis-à-vis de leur rôle dans le mécanisme précité
- favoriser progressivement un rééquilibrage du soutien à la création en faveur de l'action culturelle de territoire et renforcer l'effet levier des aides accordées en révisant le nombre et les taux d'intervention ainsi qu'en **clarifiant les objectifs et critères d'intervention**
- **développer les actions en direction de la jeunesse**, au-delà des seules interventions d'enseignement artistique

III. LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

1. Bilan des actions menées :

Rappel du cadre légal :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux départements la mission d'élaborer et d'adopter un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

La loi précise en son article 101 que le schéma « *a pour objet de **définir les principes d'organisation et les conditions d'accès à l'enseignement.** Le Département fixe, au travers de ce schéma, les conditions de sa **participation au financement** des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial* ».

Dans la Loi CAP du 7 juillet 2016, le législateur a désigné la Région comme échelon compétent pour organiser « *l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant* ».

La région peut mener une concertation avec les autres collectivités et, après avis de la CTAP, elle peut adopter un schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, schéma qui devra intégrer les dispositions des schémas départementaux. Ce schéma peut mentionner les modalités de sa participation au financement des équipements concernés au titre de l'enseignement initial.

Historique :

Le département du Calvados a adopté un premier schéma en 2007. Il concernait uniquement le secteur de la musique et la politique affichée à l'époque était le soutien aux écoles associatives et situées en milieu rural. Y étaient définis certains axes prioritaires (tarifs des inscriptions, qualification des professeurs, présence d'un coordinateur pédagogique) mais aucun critère ni mode de calcul précis des subventions n'était précisé.

En 2013, un bilan de ce premier SDEA a été réalisé en vue de la rédaction du deuxième schéma de développement des enseignements artistiques. Il a été dégagé plusieurs enjeux prioritaires à prendre en compte dans le nouveau schéma :

- aménagement du territoire
- pérennisation des structures
- amélioration de l'offre de formation continue
- amélioration de la qualité et de l'offre d'enseignement
- liens avec les pratiques amateurs

Ce deuxième SDEA a été adopté en mars 2015 pour 5 années. La grande nouveauté de ce nouveau schéma a été l'introduction d'aides spécifiques autour de plusieurs axes :

- projets musiques actuelles, et projets en lien avec une équipe de création
- projets en direction du public en situation de handicap,

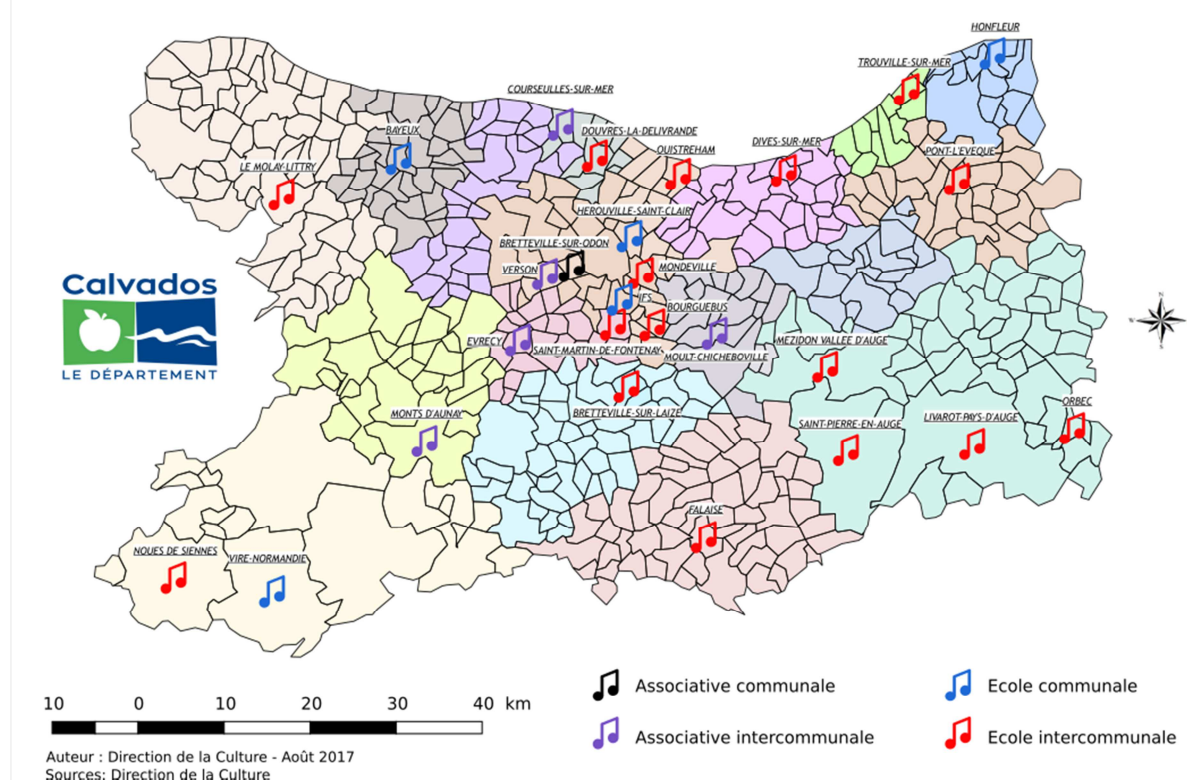
- projets en réseau entre plusieurs établissements d'enseignement artistique ou entre EEA et structures de pratiques amateurs
- projets en milieu scolaire.
- une aide pour les études de faisabilité d'un passage en régie intercommunale

Malgré ces nouveautés, les aides au fonctionnement n'avaient pas été révisées en profondeur et demeuraient quasi identiques pour toutes les structures quel que soit le nombre d'élèves inscrits. Une convention devait permettre de moduler les soutiens vis-à-vis des écoles ne répondant pas aux critères de base. Elle n'a toutefois pas été mise en place.

A ce jour, sur les 27 écoles financées par le schéma départemental, seules 6 sont associatives. La plupart de ces associations reçoivent toutefois un soutien financier et matériel conséquent de la part des collectivités locales.

Pour rappel, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Caen et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Lisieux ne sont pas financés en fonctionnement mais dans le cas des fonds d'aides spécifiques. Le Centre de Ressources Handicap Musique Danse Théâtre reçoit un financement en fonctionnement.

Les écoles de musique subventionnées par le Conseil Départemental du Calvados



Globalement le **bilan de ces 2 schémas successifs** laisse apparaître :

Niveau d'équipement :

- o des **zones blanches** encore présentes et assez peu de liens entre les écoles de différents territoires
- o des **listes d'attente** : plus de 300 élèves à la rentrée 2016 d'après les chiffres fournis par les établissements

- une **insuffisante diversité** des enseignements autres que la musique : 5 écoles enseignent la musique et la danse, 2 écoles enseignent la musique, la danse et l'art dramatique (ces chiffres n'incluent pas les Conservatoires de Lisieux et Caen)
- un **manque d'offre de formation continue** sur le territoire constaté par les enseignants et directeurs de structures ce qui rend compliquée la mise en place de plans de formation adaptés aux évolutions de l'enseignement et au maintien de qualification des enseignants en exercice.
- pas ou peu de prise en compte des structures de pratiques amateurs

Accessibilité :

- des **droits d'inscriptions** aux montants extrêmement **hétérogènes** (application des quotients familiaux dans certaines structures, tarifs plus élevés dans les écoles associatives...) et souvent dissuasifs pour les élèves se situant hors des collectivités locales qui financent les établissements. Les tarifs se situent d'une fourchette de 0 à 1179 €/an
- une **absence d'aide à l'acquisition d'instruments de musique**, suite à l'arrêt du soutien de la Région, ce qui pose un problème de renouvellement et de vétusté des parcs instrumentaux proposés à la location pour les élèves.

Les financements :

- en moyenne, les budgets des établissements sont consacrés à 89 % à la masse salariale (avec une fourchette basse à 71 % et une fourchette haute à 97 %) ce qui laisse très peu de marge pour le fonctionnement des structures et l'élaboration de projets en dehors des cursus pédagogiques réguliers.
- une **grande hétérogénéité des moyens des écoles** (locaux, budgets de fonctionnement) : le coût par élève pour les structures est très hétérogène, de 607 € à 2 713 €, ce qui influe directement sur les tarifs appliqués aux familles
- une **participation du Département dans la fourchette basse** au niveau national et une part de financement très symbolique pour la plupart des structures (4% en moyenne) mais primordial pour les écoles associatives fragiles pour lesquelles il est difficile de recruter et de pérenniser leurs équipes pédagogiques

2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

Le niveau d'équipements

La rénovation de locaux a concerné près d'un tiers des écoles depuis 2004. **La situation est globalement satisfaisante** malgré des besoins à venir identifiés. Les dispositifs existent aujourd'hui pour soutenir ces projets (aides au territoire Calvados 2025)

Cependant à 1,3% de la population inscrite contre 2% environ au niveau national, des marges de progressions existent. De fait, des listes d'attente existent dans près de 70% des structures du territoire.

Le territoire présente **encore des zones blanches** (Ouest et Nord du Pays d'Auge), des structures associatives et communales en nombre important qui sont autant d'enjeux pour la politique du

département. A travers Calvados 2025 la position du département est aujourd'hui claire : **favoriser des équipements à vocation intercommunale.**

Le département a un rôle clef à jouer sur ce plan vis-à-vis des territoires ruraux par le financement des projets.

Le fonctionnement

Le schéma a aujourd'hui comme objectif le soutien aux écoles les plus fragiles. A cet effet on notera que le CRD et le CRR ne sont pas soutenus. Le schéma se complète par ailleurs, via les subventions d'aide à la formation évoqué plus haut, de soutiens aux interventions en milieu scolaire, aux groupes amateurs pour prendre en compte plus largement les pratiques amateurs.

Le soutien en fonctionnement aux écoles de musique reposait sur **2 dispositifs**, aides aux écoles de musiques et contrat de territoire, **qui n'étaient pas mis en cohérence**, et ne s'appuyaient pas sur les mêmes objectifs. Ce fonctionnement **n'a pas permis un effet levier** du département. De plus la subvention perçue à travers les contrats de territoire était touchée par 8 structures sur les 27 intégrées dans le schéma et de 2 à 3 fois supérieure à celle perçue par la même école via le schéma départemental des enseignements artistiques.

L'accompagnement départemental proposé aux écoles de musiques est aujourd'hui adossé à **une analyse des enjeux d'évolution de ces écoles, pertinentes** par rapport au contexte. Les enjeux d'évolution des structures sont identifiés (évolution de l'offre pédagogique, lien avec les pratiques amateurs, diversification vers la danse, musiques actuelles, accessibilité tarifaire...) et intégrés dans le Schéma départemental des enseignements artistiques.

Toutefois dans leur attribution, les aides au fonctionnement ne traduisent pas ces analyses pertinentes en critères. **Elles n'ont donc pas d'effet incitatif ni de capacité d'orientation des projets ce qui est un attendu fondamental du rôle du département.**

De fait, ces aides n'évoluent pas sur les dernières années (montant et contenu). Lorsqu'une augmentation de budget est faite, sa répartition se fait sur l'ensemble des écoles. L'effet sur les projets est par conséquent trop faible. Un accompagnement technique est réalisé mais ses effets sont limités s'il n'est pas adossé à des mécanismes contraignants. **Le non-respect des critères de financement ne donne pas lieu à une réduction de la subvention.**

Les **fonds thématiques** mis en place sont ciblés sur les enjeux identifiés. Fongibles, ils ne permettent pas une lecture des priorités. Leurs moyens sont faibles au vu des enjeux traités. Il est nécessaire **d'interroger leur relation avec les aides au fonctionnement** qui concentrent la majeure partie des moyens. Actuellement, en phase test, ces fonds pertinents ne comportent cependant pas de critères d'attribution clairs ce qui réduit leur impact potentiel.

La **mise en réseau** des structures et enseignants est **peu avancée** quand il s'agit d'un enjeu important d'évolution de l'offre. Ce travail se faisait en bilatéral (ODACC/structure) et gagnerait à s'appuyer sur des réseaux de professionnels.

Le **rôle des grands établissements de Lisieux (CRD) et Caen (CRR)** vis-à-vis des territoires ruraux apparaît **peu structuré** et défini au-delà de thématiques ciblées (handicap notamment).

3. Les enjeux pour la période 2017-2021

Le schéma voté en 2015 court jusqu'en 2020. Il s'agit donc ici d'une **révision des objectifs et actions et d'une prolongation jusqu'en 2021** en cohérence avec l'ensemble de la politique culturelle.

Malgré des améliorations, notamment en termes d'équipements, **les enjeux prioritaires identifiés en 2015 demeurent :**

- aménagement du territoire
- pérennisation des structures
- amélioration de l'accessibilité tarifaire
- amélioration de l'offre de formation continue
- amélioration de la qualité et de l'offre d'enseignement
- liens avec les pratiques amateurs

Il s'agit aujourd'hui de **mettre en œuvre les mécanismes permettant d'y répondre :**

- passer d'une posture de soutien à la **recherche d'un développement et d'une transformation du territoire :**
 - affirmer les objectifs du département et adopter des mécanismes incitatifs pour les atteindre
 - favoriser le soutien sur objectifs et consolider l'ensemble des aides au sein d'une même stratégie
- développer l'effet levier du schéma fondé sur les principes suivants :
 - **favoriser l'implication des intercommunalités** dans le fonctionnement des structures, et globalement celui du secteur public avec les pratiques amateurs
 - **réintégrer les établissements têtes de réseaux (CRR, CRD)** au sein du schéma et générer des projets stratégiques sur les axes de besoins identifiés
- développer la **mise en réseau des acteurs**
- développer une **offre de formation continue**



IV. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1. Bilan des actions menées

Rappel des compétences légales :

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République introduit la notion de parcours artistique et culturel et souligne dans son article 10, que « *l'éducation artistique et culturelle (...) concoure directement à la formation de tous les élèves* », qu'elle « **contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture** », qu'elle « *favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.* ».

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, érige en **objectif du service public la mise en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle.**

Le parcours d'éducation artistique et culturelle doit donc assurer formellement une véritable continuité éducative et territoriale de la politique d'éducation artistique et culturelle. Il vise à **structurer, organiser et articuler l'ensemble des dispositifs existants**, et suppose l'action concertée de tous les acteurs concernés, sous le pilotage des services de l'Etat.

Plus récemment, le rapport de la parlementaire Sandrine Doucet (janvier 2017) propose la mise en place d'une politique de contractualisation avec les territoires pour les aider à structurer une offre culturelle couvrant à la fois les temps scolaires et périscolaires. Ces étapes marquent incontestablement une avancée significative et doivent maintenant pouvoir être prises en compte pour imaginer les conditions les plus favorables à sa mise en œuvre effective et durable dans les territoires.

Cette collaboration doit permettre la mise en œuvre opérationnelle des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les actions menées

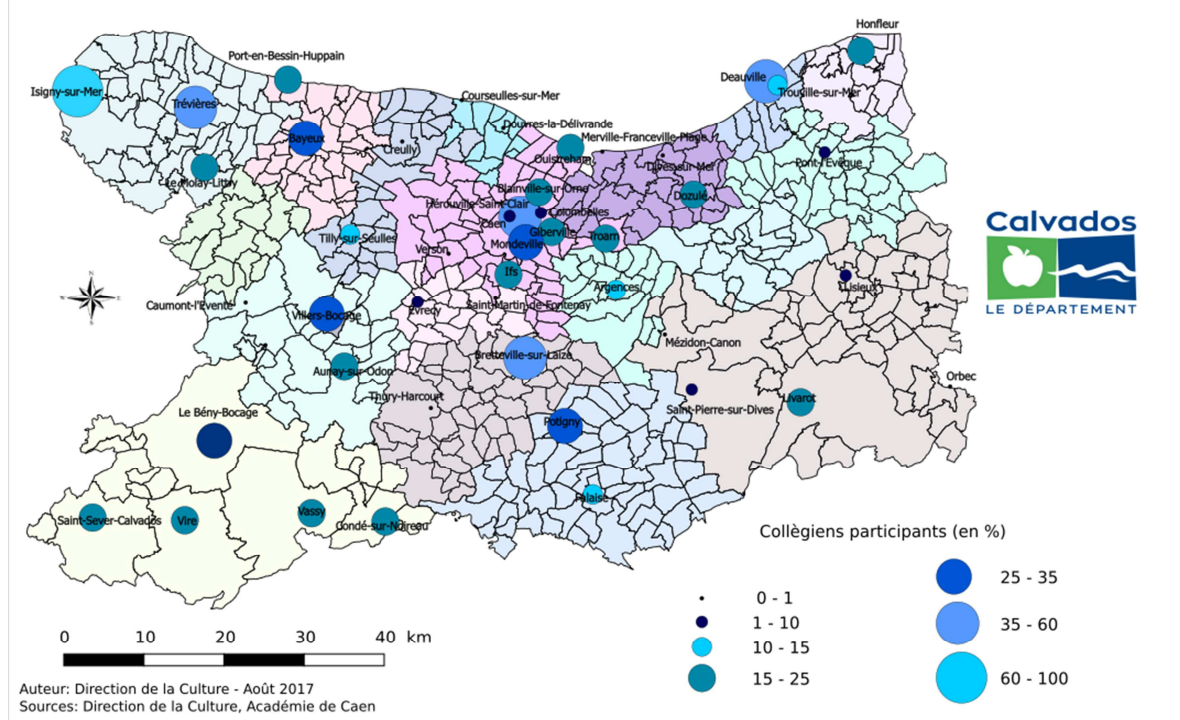
Les actions menées par l'ODACC et le Département ces dernières années s'articulent autour de 3 dispositifs principaux :

- collèges au cinéma et ateliers complémentaires
- appel à projets artistiques et culturels dans les collèges
- collèges au théâtre, à la musique, à la danse

Collège au Cinéma

Dispositif national initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée, l'opération « Collège au cinéma » repose sur un partenariat entre les ministères de la Culture et de l'Éducation, les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma. La Maison de l'Image de Basse-Normandie est coordinatrice du dispositif pour le Calvados. Le Département participe au coût du billet ainsi qu'au coût du transport.

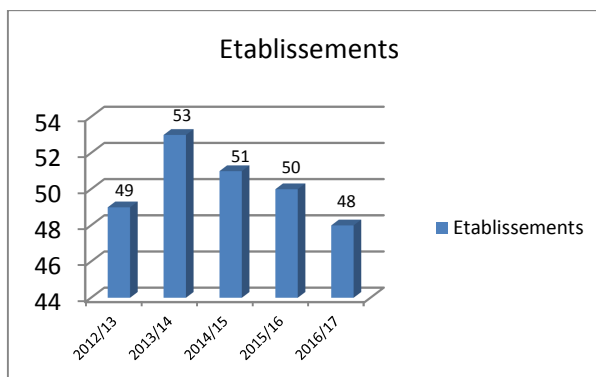
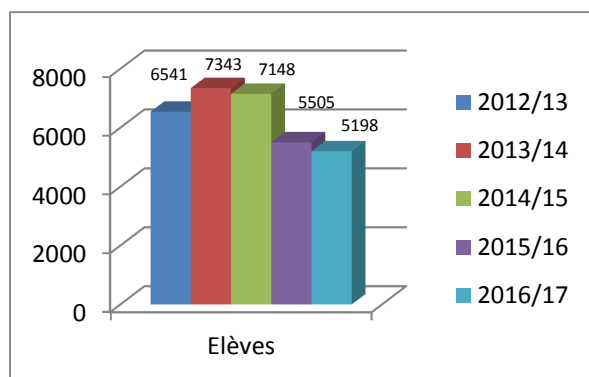
Collèges au cinéma Année scolaire 2016/2017



Ce dispositif permet de :

- former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur
- offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques et des formations.
- veiller à l'accès sur l'ensemble du territoire du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique
- participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.

Evolution des inscriptions depuis 5 ans

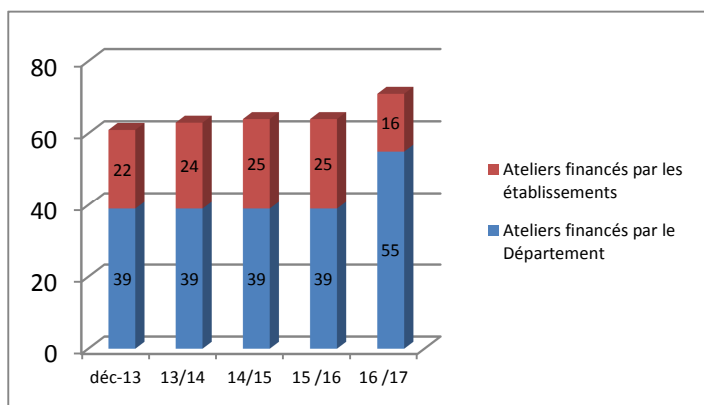


Le nombre d'inscriptions a baissé depuis 2015 (suite au changement des règles de financement du Département), mais les acteurs du dispositif s'accordent sur le fait que les équipes engagées sont

désormais plus investies. De plus, le fait de participer au financement d'un niveau de classe concorde avec la volonté de l'Education Nationale : désormais, la totalité d'une tranche d'âge peut être concernée par le dispositif. Cette action peut donc pleinement s'inscrire dans le projet d'établissement, et représente une étape dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève.

Ateliers complémentaires Collège au cinéma

En complément de l'action « Collège au cinéma », la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et le Département proposent des ateliers pratiques animés par des professionnels du cinéma et qui permettent aux élèves d'aborder le cinéma de façon concrète. C'est une **spécificité du Calvados**.

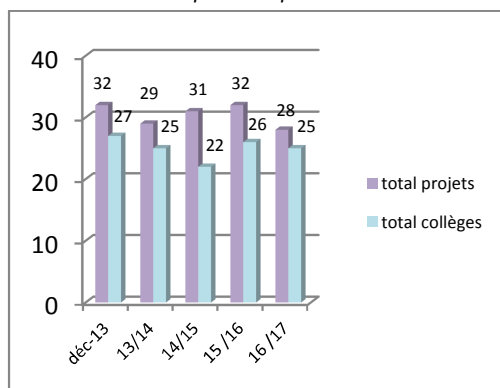


Nombre de classes ayant bénéficié d'ateliers complémentaires Collège au Cinéma aidés par le Département

Appel à projets artistiques et culturels dans les collèges

En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, le Département du Calvados soutient, sous forme d'un appel à projets, des activités artistiques et culturelles : théâtre, musique, danse, audiovisuel, arts plastiques, culture scientifique et technique ou projets interdisciplinaires. Lancé chaque année en juin dans la perspective de la rentrée scolaire suivante, cet appel à projets permet aux établissements de mettre en œuvre plus facilement des ateliers, des activités ou des projets artistiques et culturels au bénéfice des élèves et de financer la venue d'intervenants extérieurs. L'aide du département porte sur la rémunération des intervenants extérieurs (artistes professionnels).

Nombre de projets artistiques et culturels aidés par le Département



Collèges au Théâtre

L'opération « collèges au théâtre, à la musique, à la danse » était organisée uniquement sur les territoires accueillant des saisons de l'ODACC. Les élèves des 6 à 7 territoires concernés par les saisons bénéficiaient d'interventions d'artistes professionnels (sur le temps scolaire) classe avant et/ou après les représentations de théâtre, danse contemporaine et musique (hors temps scolaire).

Les artistes recevaient une subvention du Département pour effectuer ces actions de formation.



Evolution sur 5 ans (dont 1er degré et lycée)

	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
<i>Etablissements concernés</i>	13	21	13	23	18
<i>Nombres d'élèves</i>	944	1062	781	1343	935
<i>Nombre d'interventions</i>	26 en théâtre 9 en musique 9 en danse	10 en théâtre ⁽¹⁾ 24 en musique 11 en danse	7 en théâtre 17 en musique 10 en danse	35 en théâtre 11 en musique 9 en danse	10 en théâtre 20 en musique ⁽¹⁾ 8 en danse
<i>Nombre de représentations</i>	10 en théâtre 3 en musique 3 en danse	0 en théâtre ⁽¹⁾ 7 en musique 5 en danse	4 en théâtre 5 en musique 4 en danse	17 en théâtre 4 en musique 5 en danse	5 en théâtre 0 en musique ⁽¹⁾ 5 en danse
<i>Nombre d'élèves spectateurs</i>	523	442 ⁽¹⁾	464	779	296 ⁽¹⁾
<i>Taux de présence au spectacle</i>	55 %	55 %	59 %	58 %	66 %

⁽¹⁾ atelier spectacle en classe, sans représentation hors temps scolaire

L'offre pédagogique des services départementaux

Par ailleurs, au-delà de ces dispositifs, les services culturels départementaux sont eux-mêmes à l'origine d'une offre pédagogique à destination notamment des collégiens.

Ainsi, à travers les visites, ateliers ou travaux dirigés, les archives départementales ont accueilli en 2016, 575 élèves dont près de 60% de collégiens.

De même près de 8 000 scolaires sont accueillis chaque année au musée de Vieux la Romaine pour bénéficier de l'offre autour de l'histoire antique de Vieux et plus largement autour de l'archéologie.

A contrario, il n'existe pas d'action spécifique autour du patrimoine bâti ou mobilier

2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

En l'état, **les dispositifs soutenus sont structurés et présentent une diversité d'interventions**. Les 3 typologies attendues dans ce type de dispositif (découvrir, faire, comprendre) sont cependant peu lisibles.

Si collège au cinéma et les appels à projet garantissaient une équité d'accès de tous les établissements aux dispositifs, **la corrélation de collège au théâtre avec les saisons de l'ODACC en limitait fortement l'accès** : en moyenne 18 collèges par an contre environ 50 pour collège au cinéma.

Du point de vue de l'organisation, le découpage des soutiens financier de ces actions entre l'ODACC et le Département apparaissait peu pertinent car il ne permet pas d'avoir une vision globale et complexifiait les démarches pour le responsable éducatif.

D'une manière plus générale, ces **dispositifs à la qualité reconnue méritent d'être réinterrogés et complétés** au regard d'autres actions partenariales pilotées par le ministère de la culture (résidences d'artistes notamment).

Les **actions propres des services départementaux méritent d'être également valorisées et mieux intégrées** dans la promotion globale du dispositif de l'EAC.

3. Enjeux pour la période 2017-2021

Les collèges sont une compétence importante du département qui contribue à l'identifier sur son territoire. Les actions d'éducation artistique et culturelle en sont un des éléments emblématiques.

Un repositionnement de l'action et son renforcement apparaissent indispensables. En effet, **l'éducation est l'un des leviers essentiel de l'accès à la culture**. Permettre à des jeunes de rencontrer des artistes, des œuvres, d'accéder à une pratique culturelle et de mieux connaître les contenus culturels pour leur permettre de développer leur jugement mais aussi leur appétence est indispensable. Là encore la **mise en réseau** (entre établissement scolaire, collectivité locale, acteurs locaux et structures culturelles) est **le pivot de ce nouveau développement de notre action**.

L'objectif est ici **d'élargir encore la diversité des actions réalisées** et de travailler à une **plus grande cohérence des actions** à travers **les acteurs du territoire**. En effet, dispositif choral par excellence l'éducation artistique et culturelle gagne cependant à **structurer ses interventions autour de la notion de parcours**.

Il est également nécessaire de prendre en compte la réaffirmation récente par les services de l'Etat de cette notion de parcours structuré sur un territoire.

L'éducation artistique et culturelle est un enjeu culturel qui dépasse le cadre des collèges et engage également le développement culturel des territoires (cadre de vie, service à la population). Ils sont avec la réforme des temps scolaires, un enjeu local manifeste.

V. LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

1. Bilan des actions menées :

Compétence obligatoire du Conseil départemental depuis 1983, les Archives départementales voient leurs missions fixées par le Code du Patrimoine. Celles-ci sont réalisées dans leur majorité par délégation du Président du Conseil départemental, qui leur attribue les moyens afférents. Le contrôle des archives publiques produites sur le territoire départemental, lui, se fait par délégation du Préfet.

Les missions des Archives départementales, fixées par la loi :

- le contrôle de toutes les archives publiques produites sur l'ensemble du département
- la collecte, conservation, classement et communication des archives du Conseil Départemental, des communes de moins de 2000 habitants, des notaires, des services déconcentrés de l'Etat, des archives privées d'intérêt départemental
- la conservation de l'ensemble des archives des abbayes ou institutions d'Ancien Régime nationalisées à la Révolution
- la valorisation de ce patrimoine pour le public

Quelques chiffres :

- 60 km de linéaires d'archives
- 15 000 documents communiqués chaque année au public
- 11 millions de pages numérisées et consultables en ligne

Le caractère obligatoire de la compétence ne reflète cependant pas pleinement le rôle de ce service au sein d'une politique patrimoniale et culturelle. **Les archives**, au-delà de leur rôle administratif, sont, à travers les ressources collectées, **un acteur majeur de la recherche, de la connaissance et de la valorisation patrimoniale d'un territoire.**

Les activités de collecte et conservation prennent en effet leur sens dans la mise en accessibilité des fonds pour des publics multiples. Plus encore les priorités données au travail de conservation et d'inventaire ont une implication directe sur les conditions de communication des fonds au public et leur valorisation.

Un nouveau **projet de direction** adopté en 2012-2013 a permis de **restructurer et dynamiser** les actions des Archives Départementales. Les résultats en sont aujourd'hui mesurables :

En matière de conservation et de traitement des collections :

- résorption des arriérés de classement et de conditionnement
- redéfinition de la politique de conservation et de restauration
- définition des priorités de classement
- mise en œuvre de travaux sur le système de traitement de l'air visant à réguler la prolifération constatée de moisissures



En matière de contrôle et de redéfinition de la collecte :

- fin des accroissements incontrôlés sur les archives privées ou iconographiques
- redéfinition des priorités de collecte
- mise en œuvre de l'archivage électronique et accompagnement des projets de dématérialisation du conseil départemental.

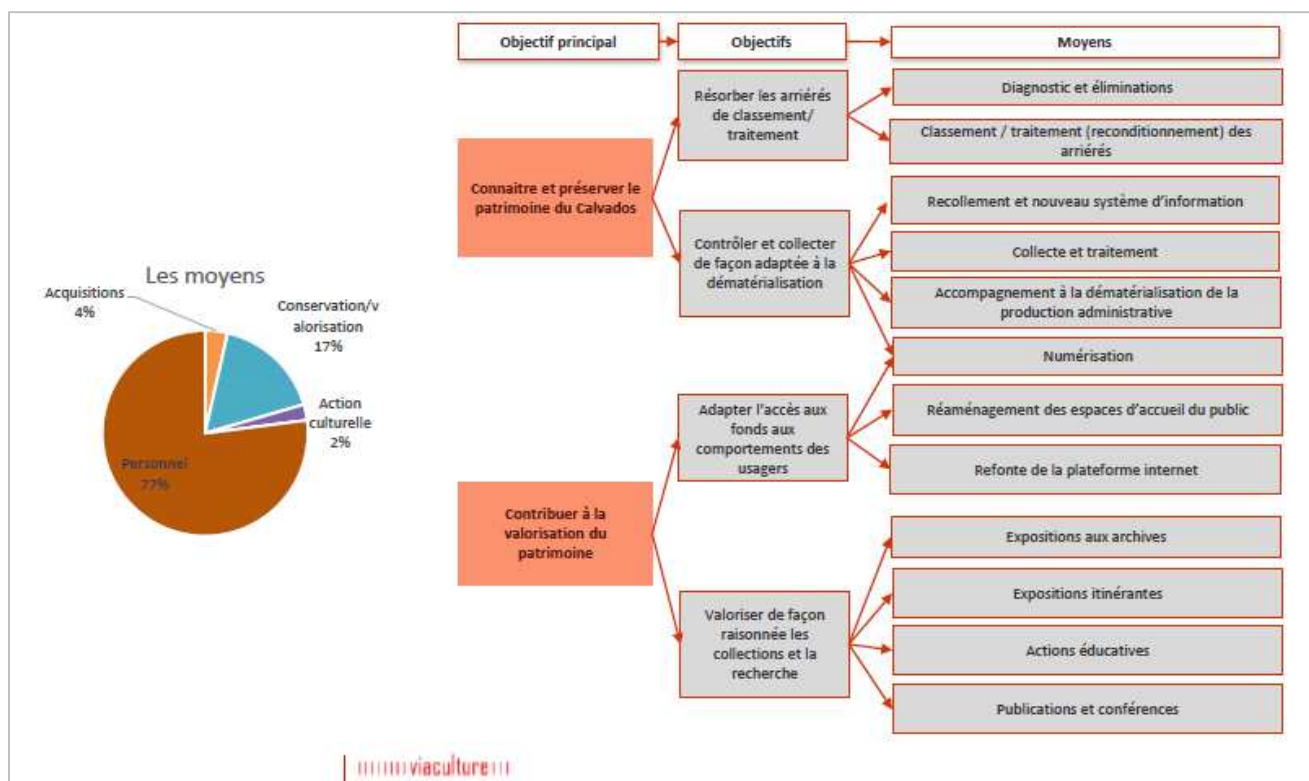
En matière de connaissance et de diffusion des fonds auprès du public spécifique :

- création d'une politique documentaire et de création de répertoires diffusables en ligne via un nouveau logiciel métier
- mise en œuvre d'une politique d'accueil du public scientifique adaptée à ses besoins
- réflexion et programmation d'une reconfiguration des espaces d'accueil du public

En matière d'action culturelle et pédagogique et de communication :

- redéfinition de la politique à destination du public scolaire et du prix du jeune historien
- réactivation d'une politique d'ouverture du bâtiment : journées du patrimoine, ateliers et conférences, proposition d'une exposition annuelle
- activation de nouveaux modes de communication (newsletter, facebook)
- amélioration des relations partenariales au sens large

Les moyens et logiques d'intervention mises en œuvre :



2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

Les constats principaux réalisés préalablement à la mise en place du projet de direction précité sont une collecte non ordonnée (défaut de priorisation ...), des retards importants dans les classements, et dès lors dans la mise à disposition des fonds, des conditions de conservation inadéquates pour les fonds anciens notamment, des acquisitions sans véritable objectif de valorisation et une dispersion des moyens.

Les priorités définies depuis 5 ans sont fondées sur une analyse étayée de l'état des missions et collections. Les conséquences en termes d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels ont été tirées.

Les objectifs tiennent aujourd'hui compte des modifications des attentes des publics (demande massive de consultation en ligne) et sont adaptés aux réformes et enjeux de société identifiés (dématérialisation, open data et en corolaire apparition d'une concurrence privée sur la diffusion de l'Etat civil en ligne). Ils s'inscrivent en relation avec les attentes sur la valorisation. Des opérations importantes de restauration et de reconditionnement ont été menées à la mesure des constats fait sur l'état de conservation.

La stratégie actuelle paraît **pertinente, adaptée** aux enjeux et a déjà produit **des résultats notables**.

Ainsi la **politique de résorption** des collections collectées de manière excessive mise en œuvre démontre son **efficacité**. L'accroissement net moyen du métrage linéaire, en tenant compte des éliminations, et des transferts de collections vers d'autres structures (archives communales de plus de 2000 habitants, autres services départementaux), a été ces dernières années de moins de 100 mètres par an en moyenne, pour 465 mètres en moyenne nationale sur des départements de taille équivalente

Ces éliminations et transferts parfois massifs, se sont accompagnés d'opérations de classements considérables, mettant à disposition des pans entiers de documentation jusque-là mal connus (de 500 à 800 mètres par an depuis 2013). Des fonds de grande valeur ont pu être correctement reconditionnés et numérisés.

Des projets importants comme le changement de logiciel métier en 2014, et l'équipement des magasins d'un nouveau système de traitement de l'air en 2016, ont porté leurs fruits : meilleure connaissance des fonds dans un cas ; baisse nette des problèmes de moisissures constatées dans l'autre.

La **numérisation active et dynamique** est le signe d'un plan actif visant à rattraper le retard constaté, notamment du fait du maintien tardif d'opérations de micro filmage inadaptées jusque dans les années 2010. Elle a été accompagnée de mises en ligne immédiates sur intranet. La mise en ligne des dernières opérations de numérisation était encore freinée par des problèmes d'outils.

La **dynamique de communication** est **soutenue** (réseaux sociaux) et le site internet connaît une bonne fréquentation malgré ses limitations techniques.

Acteur porteur d'enjeux propres en termes de valorisation de ses collections, de relation avec son public, les archives ont également la **caractéristique fondamentale d'un acteur ressource** dont la relation avec un réseau de partenaires, usagers potentiels, est importante pour son rayonnement. Ce **rôle de ressource** et d'établissement à **vocation tant scientifique que culturelle** a globalement été **réaffirmé** par l'ensemble des actions mises en œuvre depuis 2013.

Toutefois une **analyse globale et plus exhaustive des fonds et de leurs conditions de conservation** fait encore **défaut** au service pour continuer la planification du travail. Cette situation est le résultat de la gestion passée. Si la politique de résorption a permis de limiter fortement les accroissements, le rapport entre rationalisation des fonds existants et collecte soulève la **question de la saturation** à venir des locaux.

L'accès par internet aux ressources généalogiques ouvert en 2009 génère un trafic intense en raison d'un public d'utilisateurs captifs considérable mais l'outil en place ne pouvait plus bénéficier d'aucune évolution malgré de nombreuses campagnes de numérisation intervenues depuis. Si l'accès à l'Etat Civil (qui représente 80% du trafic) répondait à la demande, **l'outil empêchait de valoriser les actions autres des Archives**, et donnait une image dégradée de l'établissement vis-à-vis de l'extérieur. A court terme, il ne permettait pas de mettre en ligne en temps réel les nouveaux travaux réalisés, classements ou numérisations. A moyen terme, il ne donnait pas à l'établissement les moyens de s'adapter aux nouveaux enjeux de la profession : évolution de la demande du public, ouverture à la concurrence de la mise en ligne de l'Etat civil qui oblige à repositionner l'action vers la production de contenus qualitatifs. Des premières améliorations ont été apportées en ce sens courant 2017, mais de nombreuses autres fonctionnalités restent à développer dans cette optique dans les années à venir.

En termes de **valorisation**, des actions ont été menées pour ouvrir plus largement le bâtiment : participation aux Journées du patrimoine, lancement d'opération de collecte (en lien ou pas avec des actions nationales), organisation d'une exposition annuelle sur site, propositions de visites guidées ou d'ateliers, organisation de colloques, conférences, ou journées commémoratives.

Cette offre doit encore être **réfléchie pour être la plus adaptée possible non seulement aux attentes du public**, mais aux moyens internes et à un patrimoine qui reste difficile d'accès pour le grand public. Des **partenariats et des projets communs** avec d'autres établissements culturels (du département ou hors département) sont de plus à privilégier pour offrir une meilleure vitrine aux collections et fonds conservés.

Par ailleurs **l'offre d'expositions itinérantes** intéresse beaucoup de structures de taille modeste ne disposant pas de services d'action culturelle (mairies, collèges et écoles, bibliothèques, etc). Or, l'offre, bien que très importante en quantité, est vieillissante en terme de support et parfois de contenus. Elle répond de moins en moins à la demande et a besoin d'être entièrement **repensée et modernisée**.

La **politique de publication** des Archives est ancienne, traditionnelle et reconnue, avec de vrais succès de librairie. Elle s'adresse à la fois au grand public (catalogues d'exposition, etc) et au public spécialisé. Elle souffre cependant d'un **déficit de communication et de diffusion**, malgré des premiers efforts récents avec le partenariat OREP, et sans doute d'un besoin de **redéfinition d'une politique éditoriale et de collection**, qui donne aussi la part belle aux publications virtuelles, même si celles-ci ne remplissent pas les mêmes objectifs. Globalement, on peut estimer que les publications spécialisées peuvent se faire essentiellement sur internet, alors qu'une politique de publication papier, gratuite ou payante, en direction du grand public reste pertinente.

3. Les enjeux pour la période 2017-2021

Les enjeux identifiés dans le cadre du présent schéma s'inscrivent dans la continuité et correspondent aux axes d'amélioration qui se dégagent quatre ans après la mise en œuvre du projet de direction des Archives :

- **Répondre aux exigences de conservation et à la saturation des locaux** : l'enjeu est ici de clarifier les échéances et les priorités, et de définir une planification plus étroite des chantiers à conduire adossée à des objectifs quantifiés et qualifiés.
- **Fournir une offre scientifique et pédagogique plus performante** : l'enjeu principal se situe autour de l'adéquation de l'offre internet avec les attentes de l'ensemble des publics (historiens, amateurs et professionnels, généalogistes, curieux, journalistes, scolaires et enseignants, etc) et de sa capacité à mettre à disposition l'ensemble de l'offre scientifique, pédagogique et culturelle des Archives Départementales.
- **Dynamiser les dispositifs d'action culturelle** : outre les actions menées en propre par les Archives départementales dont la qualité est reconnue, il s'agit là :
 - o de développer des partenariats pour valoriser plus encore les fonds
 - o de redéfinir les objectifs et publics visés par les dispositifs existants et de les adapter
 - o de renforcer de la communication et la diffusion.

VI. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

1. Bilan des actions menées

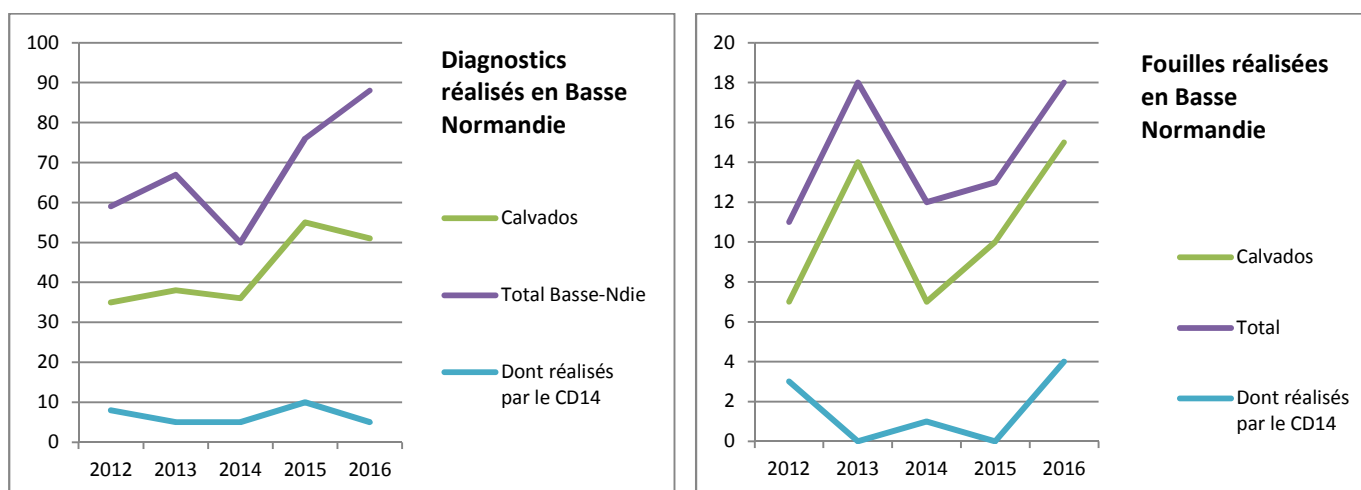
Depuis l'Acte I de la décentralisation, plus de 130 collectivités territoriales françaises ont créé des services d'archéologie, leur confiant des missions diversifiées dans les domaines de la recherche, la gestion, et la valorisation du patrimoine archéologique et historique de leurs territoires. Ils contribuent ainsi à des objectifs nationaux en la matière.

La chaîne opératoire archéologique a constitué le tronc commun des missions du service archéologie du Département du Calvados, allant du recensement du patrimoine archéologique immobilier et mobilier jusqu'à sa valorisation, en passant par l'étude sous la forme d'opérations d'archéologie préventive et programmée.

Les activités du service départemental d'archéologie s'articulent autour de **3 objectifs majeurs**.

Le premier objectif, souvent à l'origine de la création de ces services, est de **disposer en interne** de la collectivité d'un **opérateur** capable de prendre en charge les missions obligatoires d'archéologie préventive dans le cadre des **projets d'aménagement du département**. L'objectif peut être qualifié de «gestionnaire», avec la maîtrise attendue des calendriers des opérations et d'une réactivité dans la prise en charge de ces missions. Le corollaire de ces activités est une capacité à dégager des recettes via les mécanismes nationaux en vigueur. De ce fait opérateur d'archéologie préventive, le service est également intervenu régulièrement pour le compte d'autrui, en particulier à Bayeux, Vieux et Lisieux.

En moyenne depuis 2012 le service a réalisé de 15 % des diagnostics et fouilles préventives dans le Calvados (opérations départementales d'aménagement comprises) et environ 10% des diagnostics et fouilles préventives dans la région Basse-Normandie.



Source Service Départemental d'Archéologie - 2017

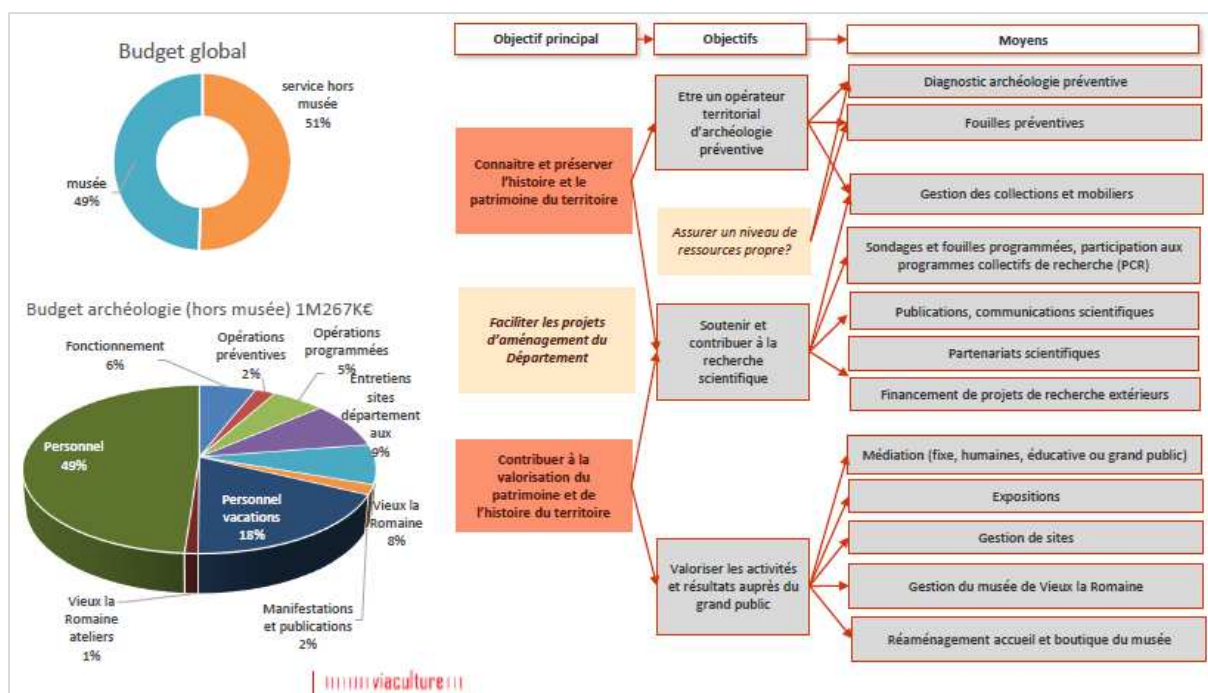
Le second objectif concerne les **activités scientifiques de recherche** en dehors des opérations d'archéologie préventive. On retrouve des opérations d'investigations archéologiques (fouilles, sondages...), des publications, communications scientifiques qui s'inscrivent soit dans des dispositifs partenariaux (UMR, PCR...) soit dans des projets propres. S'agissant des projets propres, le site de Vieux La Romaine, les PCR Plaine de Caen et les sites fortifiés en hauteur concentrent la majorité des fouilles programmées de ces 15 dernières années.

Le troisième objectif est de **parfaire la connaissance du patrimoine** du département afin d'optimiser sa gestion et de sensibiliser les résidents et visiteurs à la richesse et de la qualité de ce patrimoine. Il s'agissait tout autant de **développer une offre pédagogique et culturelle de proximité** (expositions,

animations, visites, etc.) que de **contribuer à l'offre touristique** avec les sites départementaux de Vieux-la-Romaine, le Tumulus de Colombiers-sur-Seulles, Château-Ganne à la Pommeraye, ainsi que des sites appartenant à des collectivités territoriales comme la Motte de Saint-Sever et le cairn de Cairon. Le site phare de Vieux-la-Romaine a fait l'objet d'un investissement particulier de par la gestion directe des pôles archéologique et muséale.

Le service archéologie est un **partenaire** de longue date des communes et des intercommunalités quant aux problématiques de valorisation du patrimoine archéologique, et depuis plusieurs années, cette **offre d'ingénierie** s'est étendue aux procédures d'archéologie préventive complexes.

Les moyens et logiques d'intervention :



2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

En matière **d'archéologie préventive**, le service répond majoritairement aux **besoins du département**. La réactivité du service vis-à-vis des projets d'aménagement du département est appréciée et adaptée, tout comme l'anticipation et le dialogue avec la direction concernée. **La qualité scientifique** du travail réalisé est **reconnue**.

Il n'est cependant répondu que ponctuellement à la demande d'autres aménageurs pourtant existante en la matière. D'un point de vue scientifique comme économique, ce positionnement est discutable : **l'archéologie préventive est à la fois source pour la recherche et la valorisation et facteur de ressources propres** pour la collectivité.

Les appels d'offres d'archéologie préventive ne font pas l'objet d'une veille suffisante qui permettrait d'anticiper les enjeux en la matière. Au regard des fouilles réalisées entre 2012 et 2016, on peut estimer néanmoins que cette activité représente **une dizaine de missions par an au niveau départemental et une quinzaine au niveau de l'ex-Basse-Normandie**.

Le service s'est développé dans un contexte économique, politique et législatif très différent de celui d'aujourd'hui. Les besoins en matière d'archéologie préventive pour les projets d'aménagements départementaux connaissent une diminution vraisemblablement durable. La contraction budgétaire connue par les différents niveaux de collectivité, ainsi qu'une mise en interrogation générale des politiques départementales, consécutive au vote de la loi NOTRe du 7 août 2015, conduisent à une **nécessaire réévaluation de l'équilibre des activités d'archéologie**. En fonction d'un niveau de ressources propres fixé en objectif, mais également par rapport aux objectifs scientifiques du service, le **développement de l'archéologie préventive pour compte d'autrui**, apparaît comme une priorité.

L'archéologie préventive ne doit cependant pas être réduite à une problématique économique. Elle est **avant tout un levier scientifique, de recherche, de connaissance et de valorisation**, au service du patrimoine du Calvados. Procédure encadrée aussi bien dans sa réalisation que dans son exploitation (rapport et travail post fouille), elle vient nourrir la recherche nationale et territoriale et être un outil pour la médiation.

L'archéologie préventive – repères réglementaires :

La pratique de l'archéologie est réglementée par le Livre V du Code du Patrimoine. La loi n° 2003-707 du 1er août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 notamment, définit et cadre des procédures relatives à l'archéologie préventive :

« L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus » (L.521-1).

Par arrêté du 26 juillet 2017, le service archéologie du Département du Calvados est habilité en qualité d'opérateur d'archéologie préventive.

A ce titre il peut intervenir pour réaliser :

- tous les diagnostics prescrits dans son ressort territorial.
- toutes les fouilles préventives prescrites sur le territoire de la région Normandie pour les périodes allant du Néolithique à l'Epoque contemporaine.

Au-delà de son aspect administratif, cette habilitation est adossée à un projet scientifique territorial bâti autour de 8 programmes relatifs à des périodes chronologiques ou des thématiques diachroniques :

1. le néolithique
2. les âges des métaux
3. espace rural aux périodes gallo-romaines
 - l'interaction entre les villes et les territoires dans l'antiquité gallo-romaine
 - l'habitat du haut moyen âge et la fabrique des villages médiévaux
4. archéologie contemporaine
 - archéologie de la seconde guerre mondiale et de la reconstruction
 - archéologie industrielle
5. nécropoles et rituels funéraires : témoins de la construction des identités sociales et territoriales

6. le phénomène urbain
7. archéologie des paysages
8. céramique du néolithique à l'époque moderne

60% des moyens du service sont affectés aux activités autres que l'archéologie préventive : gestion et valorisation de sites, archéologie programmée.

La **qualité des rapports et publications** produits est **indéniable** et témoigne d'un grand soin. Cependant, sans suivi du temps passé, leur inscription dans une logique de moyens est difficilement évaluable.

Les **priorités territoriales** au niveau scientifique **méritent d'être précisées** même si certaines caractéristiques se dégagent : des moyens importants dévolus au site de Vieux ainsi qu'à Bayeux, une faible intervention sur Caen... **Les besoins et enjeux prioritaires du territoire**, en termes de médiation comme de recherche, **doivent être établis**.

Le site de Vieux la Romaine fait l'objet de nombreuses opérations programmées générant une concentration importante de moyens dédiés. Cet équilibre témoigne de fait d'une **priorité scientifique et politique donnée à Vieux la Romaine** sans que cette priorité n'ait été réinterrogée au sein d'un projet territorial de service dont c'est précisément le rôle d'arbitrer ces équilibres.

Comparée au faible niveau d'archéologie préventive (qui implique un territoire plus large), aux programmes collectifs de recherche variés, à l'insuffisante valorisation dans le musée de Vieux des résultats récents de recherche, **la priorité ancienne donnée à Vieux paraît devoir être mise en débat**, sans pour autant nier la spécificité du site.

Le musée de Vieux est utilisé comme site central pour les activités de médiation de l'ensemble des activités archéologiques même si d'autres projets sont conduits en dehors avec succès (expositions itinérantes notamment, visites guidées à Château Ganne). Si Vieux la Romaine a des ressources (vestiges, muséographie..) lui conférant un intérêt particulier sur ce plan, il a également des contraintes géographiques, des caractéristiques thématiques propres (gallo-romain) qu'il doit affirmer. Plus globalement, **le rayonnement territorial des activités de médiation** du service apparaît devoir être **élargi et renforcé sur l'ensemble du territoire** départemental.

D'une manière générale, les objectifs dévolus à la recherche ne pas suffisamment clairs. L'activité dans ce cadre mériterait de prendre plus de sens vis-à-vis de son territoire. En effet, les objectifs politiques ne peuvent être uniquement scientifiques, ni à l'inverse de seule facilitation des aménagements mais doivent intégrer pleinement la valorisation. Cela signifie qu'il est indispensable de **préciser le cadre et les objectifs scientifiques**, mais également **les attendus** quant à la **valorisation de ses résultats auprès du public sur le territoire**.



3. Enjeux pour la période 2017-2021

Des **modifications de fonds** paraissent devoir être rapidement apportées **dans les objectifs et les équilibres de moyens** consacrés aux différents aspects de l'archéologie recouvrant les enjeux suivants :

- **développer les activités d'archéologie préventive**, dans un cadre territorial élargi, en dehors des seuls besoins du département mais prioritairement à destination des collectivités locales
- **clarifier les objectifs politiques et enjeux de la recherche** sur le territoire départemental et vis-à-vis de Vieux la Romaine
- clarifier l'articulation scientifique et stratégique vis-à-vis du site de Vieux la Romaine et définir leurs objectifs réciproques
- **diversifier l'action culturelle** en dehors de Vieux la Romaine
- développer en conséquence les outils de pilotage stratégiques et opérationnels (projets culturels et scientifiques de recherche au niveau du service et individuels)

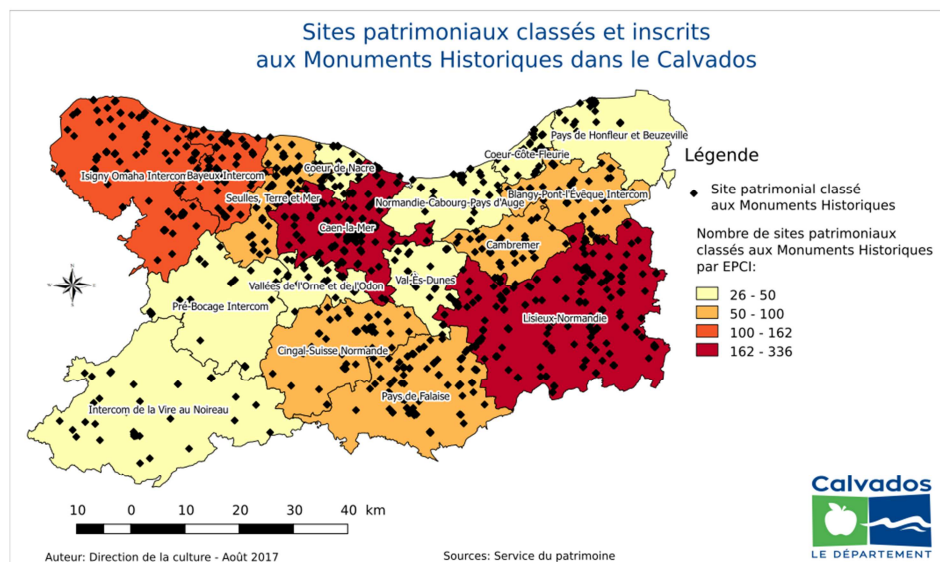
VII. LE PATRIMOINE BATI ET MOBILIER

Les actions des collectivités en faveur du patrimoine s'inscrivent dans une compétence partagée (*article 103 de la loi Notre*).

Depuis 1992, date de la création du service Patrimoine, le conseil départemental, mène une politique volontariste en faveur de la protection et de la préservation du patrimoine, confortée par :

- le transfert en 2004 des crédits d'Etat pour la conservation du patrimoine rural non protégé (PRNP) (*art. 99-IV de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales*)
- la nomination en 2006 par le ministère de la culture d'un conservateur des antiquités et objets d'art (responsable du service) et de son délégué (attaché de conservation), tous deux chargés de l'application de la réglementation sur les monuments historiques pour le patrimoine mobilier

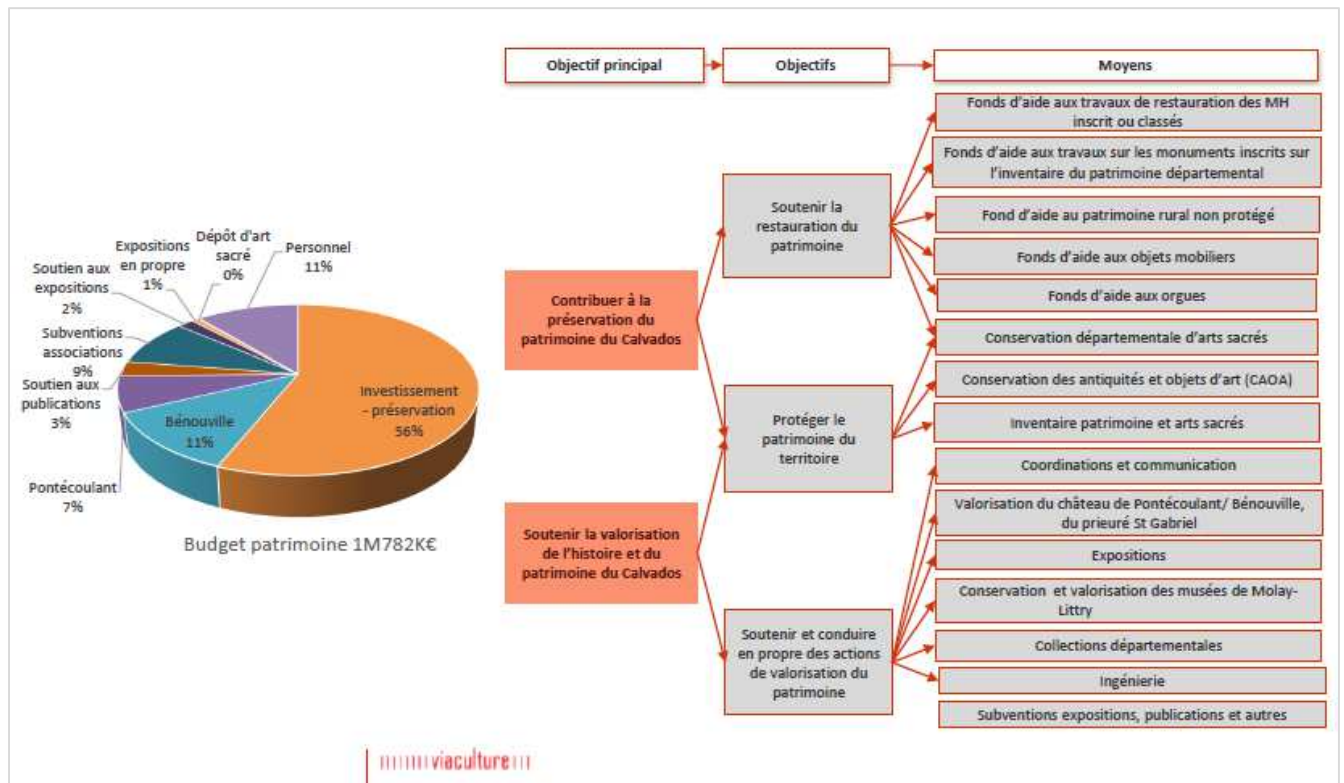
Le Calvados, malgré les destructions considérables dues à la Bataille de Normandie en 1944 se situe en troisième position des départements français pour le nombre de monuments historiques (MH) avec près de 1 000 édifices. Il faut y ajouter les innombrables immeubles non protégés, mais de caractère, qui imprègnent notre cadre de vie et nos paysages tant ruraux qu'urbains ainsi que les nombreuses œuvres d'art (4000 protégées au titre des monuments historiques) qui contribuent à la qualité des visites.



Le service patrimoine intervient autour de 4 axes :

- **la restauration** : assistance et accompagnement technique et financier des propriétaires dans leur projet de restauration du patrimoine remarquable.
- **la conservation** :
 - recensement et protection au titre des monuments historiques du patrimoine mobilier
 - surveillance sur les objets mobiliers inscrits et classés MH (près de 4000 items)
 - gestion de *la conservation départementale des objets d'art* destinée à accueillir les œuvres en péril.
- **la connaissance** : suivi et conduite des études scientifiques et des programmes de pré-inventaire et récolement dans ses domaines de compétence (objets mobiliers et Patrimoine Rural Non Protégé) en partenariat avec les territoires et l'inventaire régional.
- **la valorisation** : le service patrimoine développe et soutient des outils d'interprétation patrimoniale dans un souci d'équilibre territorial :
 - Opération *Pierres en Lumières*
 - Expositions itinérantes (10)
 - Médiation directe (visites conférences, animations, visites pour le grand public)
 - Publication

Les moyens (données 2015) et logiques d'intervention peuvent se synthétiser comme suit :



1. **Bilan des actions menées :**

La restauration du patrimoine :

En 2013, au regard du contexte budgétaire de la collectivité, l'enveloppe destinée à cette politique a été diminuée de moitié obligeant à revoir très fortement les modalités d'intervention : mise en place d'un taux unique, financement en fonction d'opportunités, fixation de dépenses subventionnables plancher et plafond.

Depuis 2013, **3 728 400 €** ont été engagés soit près de **211 projets** de restauration soutenus. S'ajoutent à cela les dossiers à caractère patrimonial financés via le fond d'Aide aux Petites Communes Rurales qui représentent un engagement sur la même période de **710 974 €** pour **155 chantiers** de restauration soutenus sur ces 5 dernières années.

La conservation et connaissance :

Lorsqu'en 2006 le Département s'est vu confié les missions de la conservation des antiquités et objets d'art, le service patrimoine a fondé son action sur 2 constats principaux :

- la nécessité, pour mener à bien ses missions, de mettre à jour la connaissance du patrimoine mobilier du territoire, particulièrement le patrimoine religieux qui représente 80 % du corpus ;
- l'urgence d'accompagner les propriétaires à la bonne conservation in-situ de leurs œuvres d'art.

Ainsi, en 10 ans, 450 édifices culturels (sur les 920 que compte le département) ont fait l'objet d'un inventaire de leur patrimoine mobilier conduisant à :

- la **restauration de 200 objets d'art** soit 620 000 € engagés
- la **protection** au titre des objets mobiliers de **250 œuvres** d'art
- la valorisation par une série de colloques, expositions, publications
- la **préservation** au sein de la conservation d'art sacré de près de **1 000 œuvres jugées en péril**.

La valorisation :

- *le soutien aux expositions et publications.*

Ce programme a été mis en place en 2004. Il n'a pas été revu depuis cette date. **50 projets de publications et d'expositions** ont été soutenus **ces 5 dernières années** contribuant à enrichir la connaissance et participant à la valorisation de notre territoire. Une baisse des sollicitations a été constatée, ce **dispositif n'étant plus adapté** aux enjeux contemporains de diffusion du patrimoine notamment via le **numérique**.

- *l'opération Pierres en lumières.*

Depuis 2012, c'est en moyenne **6 000 visiteurs** qui, le temps d'une nuit, découvrent chaque année sous un jour nouveau leur **patrimoine de proximité**. Si cette manifestation annuelle, portée par le Département participe de la solidarité territoriale avec **un axe privilégié sur le milieu rural**, elle demande désormais, pour s'inscrire dans le temps, de disposer de moyens convergents.

2. Analyse de la pertinence et de la cohérence des actions

D'un point de vue global, le service est positionné sur **une mission d'ingénierie territoriale** appuyée sur des dispositifs d'accompagnement financier, matériel, et technique. La logique métier et moyens est **adaptée** dans une stratégie d'appui aux territoires ruraux et **adaptée aux besoins**.

Sur le plan des thématiques, la **politique patrimoniale** présente une **pertinence** par rapport aux autres acteurs publics **en particulier sur le soutien à l'investissement au petit patrimoine et le mobilier**.

La restauration du patrimoine :

Globalement le patrimoine historique du Calvados est bien entretenu, fruit de la politique menée depuis 20 ans couplant **aide financière et expertise technique**.

Sur le plan financier la modulation des taux de subventions suit une logique claire et identifiable suivant les différents fonds : taux plus important sur les édifices religieux inscrits ou classés.

Le service ne dispose cependant pas des compétences pour instruire techniquement les projets de restauration de bâtiments. L'aide en matière de préservation du patrimoine bâti est par conséquent adossée à la programmation de la DRAC, sans pour autant éluder les objectifs propres du département.

Par ailleurs, la logique des édifices inscrits à l'inventaire départemental (soutien à l'investissement) correspond à une sélection réalisée en 1990 et 1992, dont les modalités de sélection ne sont plus identifiées. Elles n'ont pas été revues depuis lors. L'existence d'un tel dispositif dédié n'apparaît plus pertinente.

Sur le plan de l'expertise technique, le service patrimoine est connu et reconnu comme l'interlocuteur privilégié en matière de conservation. **Les propriétaires ont aujourd'hui conscience de l'intérêt de restaurer leur patrimoine**. Il convient **désormais de les inciter** à ouvrir leur porte et à **faire découvrir les richesses méconnues** qui y sont renfermées. En effet, la restauration ne s'accompagne pas systématiquement d'une démarche de valorisation du site.

Seulement une quarantaine de monuments historiques sont ouverts régulièrement au public auxquels il faut ajouter les édifices religieux affectés au culte. Malheureusement la grande majorité des églises dans le département (monuments historiques ou non) sont fermées pour des raisons de risques de vandalisme. Aucun dispositif d'accompagnement n'ayant été mis en place pour limiter ces risques.

La conservation et connaissance :

La politique patrimoniale du département présente une **part importante dévolue au patrimoine religieux** logiquement liée à la proportion des œuvres et bâtiments religieux dans le département. Après de nombreuses années de cette politique, et en continuant l'enrichissement de notre connaissance du



patrimoine religieux nécessaire pour assurer les missions de CAO, il est désormais possible de diminuer la fréquence de ces inventaires pour pouvoir **se consacrer à l'étude et au recensement d'autres domaines patrimoniaux** (patrimoine mobilier civil, maritime... et patrimoine de proximité).

Le dépôt des objets d'arts sacrés à la conservation départementale ne fait pas l'objet de limitation de durée, ni de contrepartie financière. La gestion de ce service présente un déficit entre nombre d'entrées (50/an) et de sorties (10/20an) sans saturation cependant. En écho à des analyses précédentes sur le positionnement global du département dans sa relation aux territoires, ce dispositif se substitue aux communes, sans contrepartie, ni partenariat. Ses modalités de gestion semblent à revoir.

La valorisation :

Le goût des visiteurs évolue, ainsi que leurs attentes : au-delà de la recherche de l'émotion, les visiteurs attendent aussi de vivre une expérience et d'avoir une **information attractive** et de **qualité** sur l'histoire, le monument ou le site. Désormais les actions et soutien aux outils d'interprétation devront en tenir compte.

De même, alors même que les bâtiments et établissements culturels patrimoniaux constituent l'un des buts principaux de visites des touristes, il apparaît une **trop faible corrélation entre les politiques culturelle et touristique du département**.

De plus, en terme de **valorisation**, le service est positionné sur une très grande diversité de thématiques rendant son intervention peu à même de s'adapter à une logique d'impact et ne favorisant pas la visibilité de son action. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de **porter les priorités sur le patrimoine de proximité et le patrimoine mobilier** qui feront l'objet d'actions de médiation portées en propre par le service.

Enfin, la mission de **conservation et d'animation des musées de Molay-Littry** assurée par le département nécessite un effort et une action conjointe au niveau local. Elle est reconduite tacitement depuis 2003 sans avoir été évaluée ni repositionnée avec les acteurs locaux. Elle ne s'adosse aujourd'hui à aucun moyen (diffusion) si ce n'est le temps des agents du département dévolus à la conservation. Les résultats des actions conduites présentent un impact faible sur le développement culturel et touristique du territoire. Les sites connaissent une fréquentation en baisse continue et un faible dynamisme des animations.

D'autres sites, **propriétés départementales**, sont pilotés sans objectifs patrimoniaux clairs et directs ce qui rend leur suivi et leur valorisation difficile malgré des moyens dévolus importants. Des partenariats positifs avec les intercommunalités se développent pour porter l'animation et la valorisation de certains sites (Château Ganne et Pontecoulant).



3. Les enjeux pour la période 2017-2021

Le Département doit se donner comme objectifs de **préserver la richesse exceptionnelle** que représente le patrimoine du Calvados dont il constitue pour une grande part l'identité et l'image, mais aussi d'en favoriser le rôle **du point de vue social et culturel** ainsi que dans **l'animation touristique**. La richesse patrimoniale exceptionnelle du Calvados permet une offre potentielle très variée dont le service patrimoine doit être en mesure de montrer la diversité.

Ainsi, les enjeux identifiés dans le cadre du présent schéma sont les suivants :

- **réorienter** la politique patrimoniale **sur l'ensemble du patrimoine** et non plus avec une priorité sur le patrimoine religieux
- **recentrer** et conforter l'action du département comme levier d'accompagnement et de développement des besoins des **territoires ruraux**
- favoriser la mise en place d'une modulation des taux d'aides sur le soutien à l'investissement, en fonction **d'objectifs touristiques et de valorisation**
- conforter les missions d'ingénierie territoriale et d'appui aux acteurs
- recentrer les actions pour la recherche d'une meilleure logique d'impact
- refondre les modalités de fonctionnement de la conservation départementale d'art sacré dans une stratégie affirmée
- réinterroger les missions de conservation/valorisation des musées de Molay-Littry ainsi que les modalités de gestion et de valorisation des sites patrimoniaux propriété du Département
- refondre les dispositifs de soutien en fonctionnement à l'appui de véritables objectifs de territoire et en adéquation avec la politique du Département

VIII. MUSEE ET SITES DEPARTEMENTAUX

Les musée et sites archéologiques de Vieux

1. Bilan des actions menées

Contexte

Sur l'emprise de la ville antique de Vieux, le Département s'est porté acquéreur, selon un projet déterminé en 1984 faisant valoir un droit de préemption, de plusieurs sites archéologiques qui ont fait l'objet de fouilles, puis de valorisation à destination du public. Cette politique volontariste du Département s'est ensuite appuyée sur un document fondateur, le Projet de mise en valeur du patrimoine archéologique de Vieux validé par l'assemblée plénière du Conseil Général du Calvados en mai 1988.

Le site de la maison au grand péristyle, localisée dans le Bas de Vieux a été fouillé de 1988 à 1991, puis a été restauré jusqu'à la fin 1993. Après quelques reprises ponctuelles de restauration, l'ensemble des vestiges exhumés a connu une grande campagne de restauration en 2015. Sa visite est libre avec panneaux informatifs sur le site et des visites à but pédagogique y sont organisées.

La « maison à la cour en U » à Vieux, proche du musée, présente un bon exemple d'habitat gallo-romain urbain beaucoup plus modeste. Sa visite est libre avec panneaux informatifs sur le site.

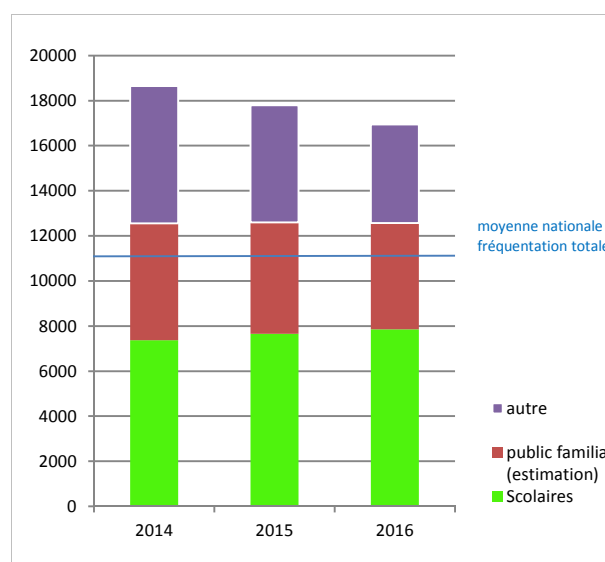
Le « Champ de Crêtes » à Vieux acquis par le Département sur les fonds ENS en 2002 contient l'emprise du forum de la ville antique. Les fouilles programmées réalisées par l'équipe du service

archéologie sur une partie de ce terrain de 2007 à 2016 ont permis de mettre au jour des bâtiments de ce forum comprenant notamment la Curie (IIe siècle ap. J.C.) de cette ancienne civitas, un des rares édifices de ce genre mis au jour dans le nord de la Gaule. En outre les investigations archéologiques ont permis de reconnaître les occupations antérieures du site, à savoir la palestine de bains publics (Ier siècle ap. J.C.) et des niveaux précoces augustéen correspondant à la fondation de cette ville antique. Une structure parapluie protège désormais les vestiges et aucune intervention de restauration n'a été engagée à ce jour. En période de fouilles, des visites sont programmées les après-midis et les visites sur réservation via le musée sont possibles.

Le musée de Vieux-la-Romaine a été créé en 2002, sur la base d'un projet de musée dit « de site », dont la vocation principale est la conservation et la mise en valeur des collections et des sites archéologiques issus des fouilles de la ville antique d'Arengenua, dont les vestiges sont situés sur l'actuelle commune de Vieux.

Vieux-la-Romaine en quelques chiffres :

- nombre total de visiteurs :
2014 : 18645 visiteurs
2015 : 17794 visiteurs
2016 : 16936 visiteurs
moyenne nationale pour un musée de France : 10 901 visiteurs (chiffres MCC 12.04.2016).
- public scolaire :
2014 : 7374 scolaires ;
2015 : 7655 scolaires ;
2016 : 7860 scolaires ;
- public familial (estimation) :
2016 : 2708 payants, 1996 gratuits (moins de 18 ans) : 28 % environ des visiteurs.
- fréquentation estivale :
2016 : 2148 visiteurs soit 13 % environ du total des visiteurs et 46 % environ du public familial (estimation).



Statut et missions d'accueil de Vieux-la-Romaine :

Le musée de Vieux-la-Romaine et ses collections ont reçu l'appellation « Musée de France ». Cette appellation porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur : les collections permanentes des musées de France sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Elle rend les musées qui en bénéficient éligibles aux soutiens scientifiques, techniques et financiers de l'Etat. Les principales missions sont de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections, de les rendre accessibles au public le plus large, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, de contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Le musée est classé ERP 3 Y. Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. La catégorie 3 concerne un effectif admissible de 301 à 700 personnes. Le type Y est réservé aux musées. Ce classement nécessite des normes de sécurité strictes et une surveillance importante.

Le musée est ouvert les week-ends, plusieurs jours fériés dans l'année et en semaine. Les week-ends, jours fériés (hors 1er mai, 1er et 11 novembre, 24-25-31 décembre et 1er janvier) et en semaine, sauf

le mercredi hors vacances scolaires. Les accueils de semaine en période scolaire concernent principalement les groupes scolaires, dont l'effectif varie de 25 à plus de 100 élèves par jours selon les périodes. Le musée participe également à plusieurs événements annuels. C'est le cas des grands événements nationaux : Journées du Patrimoine, Nuit des Musées, Journées nationales de l'Archéologie, etc. et d'événements plus ponctuels organisés ou non avec des partenaires. Pour ces événements, la présence de tous ou d'une grande partie des agents est requise.

Deux labels ont été décernés au musée : « **Normandie Qualité Tourisme** » et « **Tourisme et handicap** ».

L'offre culturelle de Vieux-la-Romaine :

Le musée est un lieu ludique et vivant, il propose **une offre culturelle** variée basée principalement sur la **valorisation des collections** permanentes, une **exposition temporaire** annuelle, des **stages pratiques** autour de l'artisanat gallo-romain et des **journées « événement »** proposant ateliers et démonstrations. Cette offre culturelle vise à rendre l'archéologie accessible à tous. Depuis 2016, un accroissement des journées d'animations et la création d'un espace ludique pendant les vacances scolaires permet une plus grande interaction « au quotidien » et contribue à renforcer l'attractivité de Vieux-la-Romaine auprès du public familial et touristique.

La scénographie du parcours permanent reste de conception moderne car bien réalisé dès sa création en 2002. Elle présente une vision claire et humaine de l'histoire du site. Cependant le **parcours permanent** n'a pas évolué depuis sa création et **n'intègre pas les découvertes récentes et de dispositifs modernes de valorisation.**

L'attractivité du musée s'appuie sur les visites de sites et sur l'exposition temporaire annuelle qui constitue « le fil rouge » de la saison culturelle. Historiquement, les expositions temporaires sont empruntées ou créées en interne. Quand elles sont empruntées, elles nécessitent un travail important de régie (emprunt des objets) et le plus souvent un redéploiement scénographique et une externalisation des travaux de graphisme et d'imprimerie. Lorsqu'elles sont réalisées en interne, elles nécessitent l'apport scientifique d'un commissaire d'exposition en interne (archéologue ou responsable du musée), une création scénographique le plus souvent externalisée et une externalisation des travaux de graphisme et d'imprimerie. La conception et la réalisation techniques des expositions temporaires sont réalisées en interne par les agents de surveillance du musée (en partenariat ou non avec des entreprises prestataires).

L'offre pédagogique est un des points forts de Vieux-la-Romaine, le musée et les sites accueillent aujourd'hui près de **8000 scolaires par an** (chiffres en hausse constante depuis sa création). Cette offre s'appuie sur la création d'outils pédagogiques respectueux des contenus des programmes nationaux et sur le soutien aux projets pédagogiques. Vieux-la-Romaine et le service archéologie du Département bénéficient d'une collaboration contractuelle avec le Ministère de l'Education nationale (services éducatifs, Bulletin officiel n°15 du 15 avril 2010).

Le budget de fonctionnement du musée est de 692 194,53 € (exercice 2016) et s'organise autour de trois grands pôles : le salaire et les charges sociales du personnel (49 % arrondi des dépenses, budget 2016), l'entretien du bâtiment (19 % arrondi des dépenses, budget 2016) et les actions culturelles : exposition temporaire, animation et communication (32% arrondi des dépenses, budget 2016).

2. Analyse de la cohérence et de la pertinence des actions

Le musée ne possède **pas de projet scientifique et culturel formalisé**. Ses objectifs et son positionnement dans la politique de valorisation du patrimoine du département ne sont par conséquent pas suffisamment établis ni les moyens adaptés en conséquence.

Ainsi, le musée ne possède pas de service des publics (recommandé pour le label musée de France), et ses activités de médiation sont en grande partie réalisées sous forme de prestations ou sur emplois précaires. Globalement les moyens humains dédiés au site apparaissent à réinterroger en terme de qualification.

Le musée de Vieux la Romaine présente des espaces muséographiques permanents dont les contenus et la muséographie paraissent devoir évoluer. Si ses collections sont maintenant mieux identifiées, leur gestion est mutualisée avec l'ensemble de la régie des collections lié aux activités du service archéologie. Le travail important (modélisation 3D notamment) présent sur internet ne trouve pas de traduction sur place.

La conception du musée même laisse peu de place aux surfaces d'expositions temporaires alors que le site auquel il est adossé fait l'objet de recherche. Les outils de visite extérieure sont par ailleurs peu aboutis.

Le musée possède la caractéristique d'être également un site de visite. Le Forum, point d'attractivité important pour le public, ne fait pas l'objet d'une mise en visite à la mesure son intérêt (visites guidées uniquement en juillet et août ou sur réservation).

D'une manière générale, **la valorisation ne semble pas à ce jour à la mesure des activités scientifiques** consacrées sur le site depuis de nombreuses années (contenus, lien entre recherche et médiation, visite des vestiges du forum limitées, muséographie permanente qui n'a pas intégré les dernières actualités...). Il est donc indispensable **de mettre en place une stratégie globale de valorisation intégrant les visites (outils, parcours, ouverture) en extérieur**.



3. Les enjeux pour la période 2017-2021

- définir un schéma directeur global de recherche et de développement permettant d'articuler recherche et valorisation, adossé à un projet scientifique et culturel du musée
- reconnecter recherche et valorisation à Vieux la Romaine
- adapter les modalités de fonctionnement du site à sa fréquentation,
 - analyser et optimiser les dépenses du musée
 - faire évoluer ses modalités d'ouverture au public (périodicité, amplitude, évènementiel)
 - définir les publics cibles
- faire évoluer l'organisation interne du musée afin de renforcer son attractivité

Les autres sites départementaux

Outre le site phare de Vieux-la-Romaine, le Département est propriétaire ou assure la conservation de plusieurs sites patrimoniaux dont les modalités de conservation, gestion et valorisation apparaissent très hétérogènes. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de définir pour chacun de ces sites une stratégie de préservation, de gestion et de valorisation.

Les sites en gestion déléguée

Château de Pontécoulant

Le château-musée de Pontécoulant et le domaine qui l'entoure ont été légués au Département par le dernier membre de la famille de Pontécoulant en 1896. Les collections du château sont étroitement associées à son histoire et à l'histoire de la famille de Pontécoulant



qui occupe les lieux depuis au moins le début de l'époque moderne. Meubles, objets décoratifs, œuvres peintes, photographies et livres de la bibliothèque témoignent de la vie de cette demeure noble pour toute la période comprise entre le début du XVIIIe et à la fin du XIXe siècle. Le château de Pontécoulant est **inscrit au titre des monuments historiques** par arrêté du 26 mars 1927. Le musée et ses collections sont labellisés « **Musée de France** ». Par ailleurs, le parc du château et son environnement relèvent de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites. En 2005-2006, le château de Pontécoulant a connu d'importants travaux de réhabilitation et de restauration de tous ses espaces intérieurs.

Au terme d'un conventionnement avec le Département, le château et son domaine, ont été **gérés** de 2007 à 2016 **par la communauté de communes de Condé Intercom** et depuis le début de l'année 2017 transitoirement par la commune de Condé en Normandie. La **conservation scientifique** du musée et de ses collections est assurée par **le service patrimoine du Département**.

Condé en Normandie s'emploie à ouvrir le musée et propose sa visite guidée. Par ailleurs, elle propose un **programme annuel d'animations** comprenant notamment des expositions temporaires et des visites théâtralisées. Le château participe tous les ans aux manifestations régionales comme « Pierres en Lumières » et nationales (« Nuit des musées » au printemps et « Journées européennes du patrimoine » à la mi-septembre).

Le site castral de Château-Ganne à La Pommeray

Ce site de château médiéval fait partie des rares enceintes des XIe-XIIIe siècles mises en valeur dans le département du Calvados. Elle constitue dans sa catégorie une véritable **exception culturelle et naturelle dans la partie sud du Département**. Elle trouve son origine dans son achat au titre des ENS en 2004. Ce site a fait l'objet de fouilles archéologiques de 2004 à 2011, suivies d'importants travaux de cristallisation des vestiges en 2014 et 2015.

Ce site archéologique jouit d'un **niveau de préservation assez exceptionnel** comme site castral du XIIe siècle qui s'explique par son abandon relativement précoce au cours du bas moyen âge.

Cet ENS fait l'objet d'une **convention de gestion déléguée associant l'EPCI Cingal-Suisse Normande et l'Office de tourisme de la Suisse Normande**. Le Département, comme propriétaire du site, continue à porter son aménagement, notamment en assurant la conservation et la valorisation des vestiges du château médiéval.

Au titre de sa valorisation, le site de Château Ganne est ouvert occasionnellement pour trois manifestations particulières dans l'année :

- Pierres en Lumières (une soirée à la mi-mai),

- Les Médiévales de Château Ganne (week-end précédant le 14 juillet) qui ont fêté leurs 10 ans cette année 2017 avec 8 000 visiteurs
- Journées Européennes du Patrimoine (week-end de la mi-septembre)

En outre une Festival des Jardins est programmé pour l'été 2019 dans le cadre de Normandie Impressionnisme. Sont également en cours de développement des visites de groupes encadrés gérés par l'Office de tourisme de la Suisse Normande et des visites à destination des scolaires de l'EPCI Cingal-Suisse Normande organisées par cette communauté de communes.

Les sites en gestion directe

Château de Bénouville

Œuvre du grand architecte Nicolas Ledoux, le château de Bénouville a été acheté par le Conseil Général du Calvados à la comtesse de Dampierre en 1927 pour y installer une maternité départementale qui ouvrit en 1929. Après cette utilisation comme maison maternelle pendant une bonne cinquantaine d'années jusqu'en 1985, le château a été restauré et la chambre régionale des comptes s'y est installée en octobre 1986. Ce monument a été **classé au titre des monuments historiques** par arrêté du 16 juillet 1987 et est ouvert au public depuis 1990. Quelques pièces seulement de son rez-de-chaussée sont meublées. Le suivi scientifique des collections (meubles, arts décoratifs) non protégées au titre des monuments historiques et ne relevant pas des collections de musée est assuré par le service patrimoine du conseil départemental du Calvados.

Depuis 2013, l'Institut Européen des Jardins et paysages occupe quelques pièces au 1er étage. Cet organisme a depuis cette date ses propres actions de médiation et de valorisation. Il a proposé des expositions temporaires l'été en 2014, 2015 et 2016 et un à deux cycles de conférences par mois depuis 2013, conférences donnée dans la salle de conférence située dans les communs.

Aujourd'hui les pièces du rez-de-chaussée accueillent les réceptions du conseil départemental, des animations et des expositions temporaires. **A partir d'octobre 2017, le Château accueillera des services départementaux.**

Chapelle du prieuré de Saint-Gabriel-Brécý

Dans le courant de l'année 2007, l'Etat a procédé au transfert de propriété de l'église de l'ancien prieuré de Saint-Gabriel, à Saint-Gabriel-Brécý vers le Département qui a en recueilli donc la pleine propriété à compter du 1er janvier 2008.

Cette église, ou ce qu'il en reste, à savoir son chœur, constitue un véritable **joyau de l'architecture religieuse romane du XIIe siècle** qui a été reconnu comme tel par les services de l'Etat qui la classe sur la **première liste des monuments historiques** en même temps que quelques autres bâtiments du prieuré (tour, porterie, cellier, petit corps de logis) actuellement propriété d'une SCI.

Ce monument est actuellement dans un état de conservation satisfaisant bien que son bas-côté sud présente plusieurs fissures actuellement stabilisées. **Ce monument est animé tous les ans par l'Association culturelle du prieuré Saint-Gabriel qui est soutenu financièrement par le Département** et qui organise tous les ans une exposition temporaire d'été permettant l'accès à l'intérieur de l'édifice de la fin juin à la mi-septembre. D'autres manifestations ponctuelles (concerts, cinéma, etc.) y sont également organisées. Tous les ans, cette association participe aux manifestations de Pierres en Lumières et des Journées Européennes du Patrimoine.

Le service patrimoine est pour sa part également étroitement impliqué dans la valorisation de ce monument (organisation de colloque et exposition, participation et financement de publication

intitulée « Prieuré Saint-Gabriel, un élan monastique normand au XIe siècle » paru à la fin 2011). En outre, à l'occasion de l'exposition « L'art roman dans le Bessin » co-organisée par l'association culturelle du prieuré Saint-Gabriel et le service patrimoine du Département durant l'été 2016, **une visite immersive** a été produite. Elle est désormais **disponible sur les sites WEB** du Département, du CDT du Calvados et de l'association du prieuré Saint-Gabriel, et in situ dans la chapelle au moyen de tablettes IPAD.

Les fours à chaux de Landes-sur-Ajon

Le site des fours à chaux de Landes-sur-Ajon se situe dans la zone de préemption d'intérêt départemental de la vallée de l'Ajon/Chapelle Saint Clair de Banneville-sur-Ajon, soit une surface d'environ 40 hectares. Il a été acquis par le Département, en 2001, dans le cadre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Outre la qualité environnementale du lieu, ce site présente un double intérêt, géologique et patrimonial. Ce site qui est bien conservé constitue un ensemble chaufournier remarquable avec tous les bâtiments constitutifs : habitation ouvrière, hangar, batterie de fours, rampe d'accès aux fours. Cet ancien établissement industriel a été exploité de 1883 aux environs de 1910.

En mai 2011, une réflexion sur le devenir des fours à chaux de Landes-sur-Ajon donna lieu à deux scénarii : un premier maximaliste envisage la réhabilitation totale du site avec création d'une aire de stationnement et visites accompagnées, le tout sous la houlette d'un gestionnaire à trouver, un second minimaliste préconise l'ouverture au public libre au site et l'accès par un sentier de randonnée en ne conservant que les fours et l'habitation, le tout géré par le Département. Aucune décision n'a été prise à l'issue de cette démarche prospective.

En terme de valorisation, on peut noter de très rares visites de groupes organisées sur le site depuis 2007 (cette année-là, participation de ce site aux Journées Européenne du Patrimoine avec l'accueil de plus de 500 personnes). Les dernières ont été réalisées par l'office du tourisme du Bocage Normand Pré -Bocage durant la saison estivale 2012.

Le tumulus de Colombiers-sur-Seulles

Le tumulus est un monument funéraire mesurant 60 m de long, a été érigé pendant le Néolithique et datant de 4200 à 4000 avant J.-C. Il s'agit du seul exemple de ce type de monument en Basse-Normandie.

Ce monument a fait l'objet d'une première exploration archéologique sommaire dès le début du XIXe siècle sous la conduite par Arcisse de Caumont.



L'importance de ce monument tant du point de vue scientifique qu'en raison de son potentiel touristique a conduit le Conseil général du Calvados à s'en porter acquéreur en 1999. Le service d'archéologie du Conseil général du Calvados a entrepris sa restauration et sa valorisation afin de pouvoir le faire découvrir au plus grand nombre. Ces travaux ont été conduits en partenariat avec des organismes d'insertion sociale et de formation professionnelle du Calvados. Six campagnes de travaux de restauration ont ainsi été accomplies entre 2001 et 2005.

Une aire de stationnement et des panneaux explicatifs permettent la découverte de l'architecture et de l'histoire du tumulus en visite libre. Ce site de tumulus est occasionnellement l'objet d'animations particulières dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Le site du village déserté de Courtisigny à Saint-Ursin, Courseulles

Ce site qui a été acquis par le Département en 1998, fait l'objet de fouilles archéologiques programmées réalisées par le Centre de Recherches Archéologiques Médiévales de l'université de Caen qui se sont échelonnées de 1999 à 2008. Elles ont permis de mettre au jour des habitats et fermes établies autour d'une église et occupés aux XIII^e et XIV^e siècles. Depuis 2008, les fouilles sont suspendues et le site constitue aujourd'hui une réserve archéologique.

Cas particulier des musées municipaux du Molay-Littry

Ces 2 musées sont des propriétés communales. Dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance aux communes qu'il exerce par le biais de son service du patrimoine, le Département a signé avec la commune du Molay-Littry en 1994 une convention d'assistance pour ses deux musées municipaux. Cette convention stipule que **la commune prend en charge le fonctionnement de ses musées et que le Département met à disposition son service du patrimoine pour assurer leur conservation scientifique.**

Le musée de la Mine

Le musée de la Mine, qui a été créé en 1907 sur l'emplacement même d'un puits de mine de charbon. Entre 1741 et 1880, une trentaine de puits d'extraction avaient été exploités sur le bassin houiller de Littry dont deux d'entre eux furent remis en activité de 1941 à 1949.

La fosse Frandemiche est l'un des plus anciens musées miniers français. Après plusieurs agrandissements successifs au cours des années 1960 et 1970, le musée a connu une importante réhabilitation et redéploiement de ses collections en 1996-1997 avec le fort soutien financier du Département s'élevant à 80 % d'un coût global de 6,2 Millions de francs H.T.

A l'occasion de ces travaux de rénovation, des fouilles archéologiques entreprises dans la cour de ce musée ont permis de mettre au jour en 1996 et 1997, à côté d'une cheminée de chaudière à vapeur (datée d'avril 1846) et deux petits terrils, les vestiges des installations du puits de mine exploité là de 1759 à 1864 et désormais intégrés dans le parcours de visite.

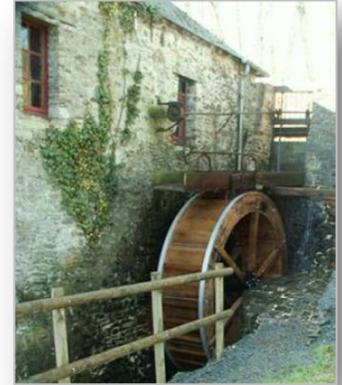
Le musée qui retrace l'histoire de la mine de Littry et l'évolution des techniques minières jusque vers 1960 présente notamment parmi de très nombreux objets et documents trois éléments phares : la machine à vapeur des frères Périer (vers 1810), une galerie de mine reconstituée et la maquette animée du siège de Bruay-en-Artois à l'échelle 1/10^e (1900). A son ouverture le musée était ouvert pendant 10 mois, 6 jours par semaine, toute la journée, aujourd'hui, ce musée n'est plus ouvert que 6 mois, 5 jours par semaine, l'après-midi uniquement.

Depuis sa réouverture en 1997, ce musée a subi une importante érosion de sa fréquentation. On y dénombrait 10 533 visiteurs en 2000, en 2017 nous comptons 2739 visiteurs.

Cette chute importante de la fréquentation est due à de multiples facteurs : au très faible budget consacré à la communication et aux animations (par exemple, les expositions temporaires sont réalisées avec des moyens « artisanaux » relevant plus de l'amateur que du professionnel), à la réduction de l'amplitude du calendrier d'ouverture au fil des ans, au vieillissement du parcours permanent du musée, au manque de renouvellement et enfin aux moyens humains insuffisants pour animer le site. Par ailleurs, le musée a perdu en juin 2006 les heures de mise à disposition d'un enseignant pour le service éducatif du musée créé en 1998 et n'accueille de ce fait plus de scolaires.

Le musée de la meunerie

Le moulin de Marcy, représentatif des moulins à grain de la région, est alimenté par un bief qui dévie en amont une partie des eaux du ruisseau La Siette. Il est un des rares moulins de Normandie encore en état de fonctionnement avec ses trois paires de meules. Suite au décès du dernier meunier Victor Pannier (1883-1975) qui avait cessé son activité dès 1952, ses descendants vendirent le moulin à la commune du Molay-Littry en 1983. Après la restauration des bâtiments, le moulin devenu musée de la meunerie ouvrait ses portes au public en 1986. Ce moulin fut également une petite ferme comme en témoignent la laiterie, l'écurie, le cellier, la boulangerie et les charreteries qui ont retrouvé aujourd'hui leurs matériels et leurs outils.



En 2004, le musée de la meunerie était ouvert 10 mois dans l'année, 6 jours par semaine, toute la journée. En 2017, ce musée n'est plus ouvert que 6 mois, 5 jours par semaine, l'après-midi. A noter, que les jours de fermetures des deux musées sont différents, en conséquence, la visite couplée des deux musées le même jour n'est pas possible les mercredis et vendredis.

Ceci explique en partie l'érosion progressive de sa fréquentation globale, et ce malgré une assez bonne fréquentation du public scolaire. On dénombrait pour ce musée 8433 visiteurs en 2000, aujourd'hui c'est 3866 visiteurs.

Malgré, un partenariat renforcé avec la *Maison de la Forêt/Office* du tourisme de Monfiquet-Balleroy, les activités de l'*association des Amis des Musées*, les expositions temporaires et participations aux grandes manifestations régionales (*Pierres en Lumières*) et nationales (*Nuit des musées, Journées des moulins, Journées Nationales de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine*), les animations proposées depuis 2015 par le groupe de chercheurs animant le PCR *De Terre, de bois et d'eau*, les musées sont très peu fréquentés par la population locale du Molay-Littry et des communes voisines.

Des investissements raisonnés seraient nécessaires pour remettre à niveau ces équipements notamment pour rénover à peu de frais la muséographie du musée de la mine et créer un parcours scénographique au moulin de Marcy. Si le public visitant ces musées est en règle générale satisfait de sa visite, voire très satisfait, l'affaiblissement de fréquentation de ces équipements perçu au fil des ans tient essentiellement à un déficit de communication associé à des ouvertures trop restreintes et mal coordonnées entre ces deux musées municipaux. Les moyens en personnels ont été réduits au fil des années : de 4 agents du patrimoine à temps complet en 2000, on est passé à 2 agents depuis 2006 avec une compensation en 2017 sous la forme de l'intervention d'un vacataire pendant la saison d'ouverture représentant l'équivalent de 2 mois complets.

Aujourd'hui, ces deux musées sont **les seuls musées publics labellisés Musée de France** sur le territoire de l'EPCI Omaha-Isigny. A ce titre, à terme, leurs discours spécifiques (mine de charbon, moulins) pourraient être revus en rapport plus précisément avec cette nouvelle assise territoriale. Ceci permettrait ainsi **d'envisager des renvois possibles vers des sites visitables** (fours à chaux, moulins, etc.) et **d'asseoir ainsi beaucoup mieux ces musées dans le territoire du Bessin occidental**.

||||| 3^{ÈME} PARTIE LA CULTURE,
LEVIER DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES
ET DU BIEN VIVRE DE LEURS HABITANTS

I. LES OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA REFORME

Les constats par secteur sont un préalable au sens où la politique culturelle du département n'était pas réellement pilotée comme un ensemble.

Néanmoins, on observe **des logiques d'intervention partagées** qui interpellent la définition de la politique culturelle globale du département :

- des objectifs départementaux à inscrire dans une politique publique affirmée.
- une posture vis-à-vis des territoires ruraux à définir : de nombreux territoires où le département était absent ou très peu présent, des financements et moyens parfois fortement axés sur l'agglomération caennaise sans contrepartie de rayonnement territorial attendue.
- une logique de financement ou d'action directe mais un travail avec les intercommunalités et communes, un d'accompagnement des territoires réalisés de manière très hétérogène
- peu de transversalité à la fois stratégique et opérationnelle : valorisation du patrimoine et recherche, tourisme et culture, lecture publique et spectacle vivant,
- une posture d'intervention directe (saison ODACC, organisation d'expositions,...) qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins départementaux, faute des moyens adéquats et d'un principe de subsidiarité.

La stratégie du département doit aujourd'hui reposer avant tout sur des principes partagés qui ont vocation à se décliner dans chaque secteur, à donner cohérence, pertinence et lisibilité à celle-ci. Ces principes sont de quatre ordres : la posture, le périmètre, les proportions, les types d'appui.

1. La posture

Pour la conception et la mise en œuvre de sa politique culturelle, le département intervient d'ores et déjà comme :

- **un acteur scientifique et culturel** : par les actions portées directement par les services de la collectivité constitués de professionnels aux compétences largement reconnues ;
- **un référent scientifique et culturel** : par son offre en matière d'ingénierie, d'expertise, et d'accompagnement des porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés ;
- **un partenaire scientifique et culturel** : par la nature des actions destinées à encourager et à soutenir la réalisation de projets culturels dès lors qu'ils relèvent de ses objectifs.

Au-delà de son soutien financier aux acteurs, **le département joue avant tout un rôle central dans le développement culturel par ses actions et surtout par le conseil et l'expertise auprès des territoires.**

A travers les objectifs et actions prioritaires inscrites au présent schéma, c'est le renforcement de cette posture qui sera notamment recherchée, dans une logique qui sous-tend l'ensemble de la réforme d'aide aux territoires engagée depuis 2015 :

- **affirmer les objectifs départementaux** et faire usage des moyens pour répondre aux déséquilibres et enjeux identifiés. Il s'agit de positionner le département non plus dans un soutien éparpillé à la vie culturelle du territoire mais comme un acteur du développement culturel de celui-ci. Cela implique la définition de priorités et d'objectifs, et une réaffectation des moyens en conséquence.
- **retrouver une dynamique de développement culturel des territoires** qui aujourd'hui ne sont pas suffisamment accompagnés en ce sens. Il s'agit de répondre aux déséquilibres territoriaux, de s'adresser aux zones blanches. La **responsabilité du département** est première **sur les territoires ruraux** qui doivent constituer **une priorité**.
- **revaloriser la place accordée aux communes et intercommunalités** dans les dispositifs. Acteur stratégique pour le territoire et le département dans une logique de subsidiarité, ils sont un échelon en pleine évolution et porteurs des enjeux de structuration, de développement et de mise en cohérence des politiques culturelles territoriales.

Sans omettre les compétences directement confiées par la loi aux services départementaux (archives départementales, conservation des antiquités et objets d'arts, schéma des enseignements artistiques, etc...), le rôle du département aujourd'hui en matière de politique culturelle doit s'entendre comme **un animateur de réseau et un promoteur de la diversité culturelle** pour mettre en valeur les richesses de notre territoire et les rendre accessibles.

Il doit prendre en compte l'évolution des pratiques des usagers (beaucoup plus mobiles et multi-usagers), les apports du numérique mais aussi, dans son rôle de **garant de l'équité territoriale**, et demeurer **particulièrement sensible aux conditions réelles d'accès à la culture et à la nécessaire adaptation de l'offre**.

2. Le périmètre

Les éléments de contexte financier exposés en première partie montrent que le Calvados fait aujourd'hui partie des départements qui ont fait **l'effort et le choix de ne pas réduire les crédits d'intervention consacrés à la culture** malgré le poids croissant d'autres politiques obligatoires et prioritaires.

Les objectifs et actions du présent schéma s'inscrivent par conséquent principalement dans une logique de redéploiement de moyens nécessitant d'une part **l'affirmation de priorités** et d'autre part, s'agissant d'une compétence partagée, la recherche de **coordination des interventions** avec les 3 autres niveaux de collectivités.

Il a été fait le choix de ne renoncer totalement à aucune de nos grandes actions actuelles pour ne pas fragiliser l'offre culturelle si riche et marqueur de notre département.

Ce choix couplé à la question de la constance des moyens financiers oblige cependant à **redéfinir le périmètre de l'action départementale à travers une approche différente** :

- retrouver une **logique d'impact** en recentrant les politiques sectorielles, relatives aux patrimoines, au spectacle vivant et à la lecture publique, sur des projets de territoires

débatte avec les communes et intercommunalités, et en recherchant l'implication des acteurs de territoire.

- s'appuyer plus fortement sur des structures ressources et des opérateurs structurants pour permettre un **rayonnement sur l'ensemble des territoires**
- favoriser le **rapprochement des politiques patrimoniales avec les politiques touristiques**. Il s'agit là, dans la définition des objectifs, l'organisation et la mise en œuvre, de favoriser le croisement de ces politiques. Le tourisme dans le Calvados est essentiellement un tourisme culturel qui s'appuie sur le patrimoine de la seconde guerre mondiale et sur le patrimoine médiéval. Le tourisme est un enjeu très peu présent dans le cadre actuel et qui a vocation à en constituer un axe majeur à l'avenir.
- de **mettre en œuvre l'ensemble de ces réformes dans la durée et de manière progressive** pour ne pas fragiliser les acteurs de la richesse culturelle calvadosienne

3. Les types d'appuis

L'affirmation d'une posture départementale résolument tournée vers un accompagnement et un partenariat avec les territoires ainsi que le renouvellement de l'approche de conception et mise en œuvre de la politique culturelle induisent de fait une évolution des types d'appuis apportés par la collectivité départementale :

- **soutenir et contractualiser** avec les structures culturelles pour assurer une meilleure participation aux objectifs départementaux et favoriser une logique transversale, de diffusion et de médiation. Cela concerne le spectacle vivant (participation des opérateurs à la diffusion culturelle dans les territoires par exemple) mais également la lecture publique ou le patrimoine.
- favoriser la **mutation d'une intervention directe vers des projets partagés** pour un plus grand effet levier technique et financier. Le département n'a pas les moyens de répondre aux besoins en agissant seul, à l'image de la saison ODACC, qui ne concernait qu'une partie du territoire départemental. Il doit développer des projets partagés, appuyés sur les objectifs des territoires, tout en poursuivant ses objectifs propres.
- développer un **outil** favorisant la transversalité au sein du champ culturel, **en direction des communes et intercommunalités**.
- favoriser progressivement une logique de péréquation : **aide modulée** en fonction des moyens des territoires, **moyens ciblés** en direction des territoires ruraux.
- développer une **logique d'accompagnement des territoires** : des dispositifs axés sur une méthode favorisant la structuration d'un projet de territoire ou de service, présence au côté des porteurs de projets pour leur définition, incitation et soutien à l'évaluation.

4. Les moyens

Les moyens humains

La politique culturelle départementale repose, certes sur des moyens financiers, mais aussi et surtout **sur les équipes d'experts dédiés**.

Pour accompagner la mise en œuvre des actions sus évoqués, l'organisation interne a été adaptée en début d'année 2017 d'une part par l'intégration au sein d'un service des affaires culturelles des personnels de l'ODACC et, d'autre part, par le regroupement de l'ensemble des services au sein d'une direction de la culture unique.

Les moyens humains permanents dédiés à cette politique représentent par conséquent 97 emplois permanents, soit 4,46 M €

Les moyens financiers

Les éléments de contexte décrits en première partie, démontrent clairement une tendance persistante à la réduction des enveloppes consacrées par les départements aux politiques culturelles au regard de la contraction budgétaire induite par le double effet de la baisse de recettes et dotations et de l'augmentation des dépenses obligatoires.

Le Département du Calvados n'échappe bien évidemment pas à cette contraction mais a fait le choix de « sacraliser » ses crédits dédiés à la politique culturelle.

Le socle des moyens actuels est donc conforté avec des redéploiements au sein des différentes enveloppes pour abonder les objectifs prioritaires.

Des moyens complémentaires seront toutefois **mobilisés** dans le cadre du déploiement **des contrats de développement culturel pour soutenir l'effort des communes et intercommunalités** dans la construction de leur projet de territoires.

Ainsi le premier exercice, soit 2017, est doté de crédits d'intervention annuels à hauteur de :

- **6,3 millions en fonctionnement, dont 300 000 € de crédits complémentaires** en faveur du développement culturel des territoires
- **3 millions en investissement récurrent** (hors le projet exceptionnel du Centre d'interprétation de Bayeux, financé à hauteur de 5 M€ entre 2017 et 2023.)

II. LE PLAN D' ACTIONS

Deux logiques sous-tendent en permanence tout ce plan d'actions détaillé en annexe : **accompagnement** des acteurs publics et privés par **l'ingénierie des équipes départementales** et **soutien financier sur la base d'objectifs départementaux** affirmés. Il s'agit de développer des actions qui ont tout autant un aspect de développement culturel que d'aménagement et d'attractivité plus générale des territoires, avec une priorisation vers les territoires les moins bien dotés.

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

Objectif 1 - Accompagner et soutenir le développement des projets culturels de territoires

Deux actions phares marquent à la fois le soutien constant du département aux acteurs du monde culturel et sa volonté de modifier les modalités de gouvernance et de développement de sa politique culturelle en mettant les communes et intercommunalités au cœur d'un dispositif partenarial :

- soutenir la création d'équipements culturels de proximité (contrats de territoires)
- soutenir le développement des projets culturels des territoires (contrats de développement culturel)

En lien avec ces 2 actions prioritaires est également confirmée la volonté départementale de renforcer son offre d'ingénierie auprès des territoires et de développer des projets culturels transversaux.

Objectif 2 - Promouvoir la diversité culturelle et valoriser les expressions culturelles

Cet objectif porte sur le soutien à la création des compagnies professionnelles indépendantes et au développement de résidences de territoire, autour de critères bien sûr liés à la pertinence artistique mais aussi à la capacité d'inclure ces projets dans une logique de rayonnement sur le territoire.

Objectif 3 - Structurer et développer l'accès au spectacle vivant et aux arts visuels

L'aide à la diffusion concentre toujours la majeure partie des moyens consacrée à la politique liée au spectacle et aux arts visuels. L'objectif est ici de maintenir un soutien à la diversité des formes artistiques, dont les festivals, mais d'affirmer, dans les critères d'attribution des subventions, les objectifs départementaux : la pertinence et la diversité artistique, la capacité à s'inclure dans des projets de territoire, à rayonner et à participer à des actions de médiation.

L'offre de diffusion doit également aussi s'appuyer sur des structures ressources avec lesquels le département souhaite conventionner autour d'objectifs et de moyens pérennisés.

Objectif 4 - Partager un projet de lecture publique de territoire

L'objet est ici de continuer, par le soutien de la Bibliothèque du Calvados, le développement engagé depuis plusieurs années d'un réseau de médiathèques communales ou intercommunales en équipant l'ensemble des territoires et de pérenniser, avec le soutien départemental, la qualité de l'offre du réseau là encore à travers des conventions d'objectifs adaptées à la spécificité de chaque territoire.

Objectif 5 - Développer de nouvelles modalités d'accès aux collections de la BDC

Il s'agit de continuer le développement de l'accès aux ressources numériques mais également d'assurer l'évolution de l'offre documentaire et son adaptation aux besoins des publics tant dans son contenu que dans les modalités de mise à disposition aux bibliothèques du réseau.

Objectif 6 - Proposer avec les médiathèques du réseau des actions culturelles et pratiques innovantes

La médiathèque est souvent le premier équipement culturel d'un territoire. Le Département doit de ce fait être à l'écoute des territoires et des publics dans l'accompagnement des projets d'actions culturelles mais aussi rechercher une diversification des publics, au-delà des aspects strictement littéraires, et inciter au développement d'actions visant des publics ciblés et notamment la petite enfance.

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

Objectif 7 - Soutenir la préservation du patrimoine archivistique bâti et mobilier

En matière d'archives, il s'agit de dégager pour l'avenir une solution économiquement viable pour répondre aux problématiques de saturation des locaux, d'améliorer la conservation des collections et la connaissance des fonds, à l'heure de la dématérialisation, et de porter l'effort sur les fonds les plus importants d'un point de vue historique et patrimonial.

Le Département poursuit par ailleurs son fort soutien à la restauration du patrimoine bâti, mais aujourd'hui en impulsant une dynamique de valorisation et de mise en tourisme de ces édifices. Il convient également de réaffirmer son rôle de référence pour la préservation des objets d'art et des édifices non protégés en développant son accompagnement et son soutien aux patrimoines mobiliers et non protégés.

Objectif 8 - Favoriser la recherche et la connaissance du patrimoine en vue de sa valorisation

Les services patrimoniaux du Département restent des acteurs importants de la recherche et de la connaissance du patrimoine. Il s'agit ici de conforter cette spécificité en l'adaptant aux nouveaux besoins et usages ainsi qu'aux évolutions législatives.

Ainsi corollaire d'une meilleure connaissance des fonds archivistiques et des campagnes de numérisation, la mise à disposition gratuite en ligne de l'ensemble des ressources archivistiques à destination de tous les publics apparaît une priorité majeure. De même il convient d'envisager, à plus long terme, le développement d'un outil de mise en ligne du patrimoine archéologique, bâti et mobilier.

Par ailleurs la diversification des activités du service archéologie par le développement de l'archéologie préventive pour le compte de tiers, en particulier à destination des communes et des EPCI, inscrit plus encore le département tant dans un soutien à l'aménagement du territoire et au développement économique que dans la préservation de son patrimoine et de son identité historique.

Objectif 9 : Valoriser le patrimoine du Calvados

Le Département apporte un fort soutien à la conservation et à la restauration du patrimoine au sens large qui ne prend tout son sens que dans les différentes formes de sa mise en valeur.

Il faut aujourd'hui mettre en avant, formaliser et moderniser des actions de valorisation et de médiation tournées vers les territoires et construites autour des opportunités de transversalité et de partenariat porteuses de sens pour les Calvadosiens. Il convient également de mieux contribuer à l'attractivité de notre Département par un renforcement du lien patrimoine-tourisme.

Objectif 10 : Développer l'attractivité des musée et sites de Vieux la Romaine

La priorité est donnée au renforcement l'attractivité du musée auprès du grand public, principalement le public familial, le jeune public et le public touristique. Il s'agit, et sans en perdre la dimension culturelle et scientifique, de donner à Vieux-la-Romaine une image plus positive, plus jeune et plus ludique, afin de développer cette attractivité à travers : une rénovation de l'espace d'accueil et un enrichissement de la muséographie permanente, un développement des temps d'animation, des choix d'expositions temporaires adaptés et une plus large communication.

La seconde priorité, de plus long terme, est de développer la mise en valeur pérenne des sites, et en particulier du forum de la cité antique, avec en première étape la constitution d'un comité scientifique pluridisciplinaire.

AXE 3 : Soutenir et développer l'offre d'enseignement artistique

Objectif 11 - Développer un réseau d'établissements de qualité et accessibles

Le soutien financier apporté au réseau des établissements d'enseignements artistiques sera conforté et modulé sur la base de critères destinés notamment à améliorer le réseau des écoles dans sa structuration, son accessibilité et sa qualité. La présence accrue du Département dans son rôle d'animateur de ce réseau permettra de développer les échanges et la mutualisation de l'échelle locale à l'échelle régionale.

Deux actions nouvelles en faveur des établissements seront mises en œuvre : la création d'un fond d'aide à l'acquisition d'instruments et la proposition d'un plan annuel de formation continue à destination des enseignants.

Objectif 12 - Soutenir les pratiques amateurs et l'offre de formation complémentaire

Il s'agit ici de mieux prendre en compte les pratiques complémentaires aux enseignements artistiques en soutenant les compagnies professionnelles ou structures artistiques qui participent par leurs actions à l'offre de formation et de mieux identifier et aider les structures de pratiques amateurs.

AXE 4 : Contribuer à la diversité et la cohérence des actions d'éducation artistique au collège

Objectif 13 - Renforcer l'offre éducative et pédagogique disponible autour du patrimoine calvadosien

L'objet est ici d'une part de faciliter l'accès aux fonds et ressources pédagogiques des archives départementales notamment par une mise en ligne à destination des établissements scolaires et d'autre part de développer des propositions pédagogiques relatives aux patrimoines bâti et mobilier, insuffisamment présentes aujourd'hui.

Objectif 14 - Proposer aux collèges des dispositifs d'EAC partenariaux et de qualité

Le Département souhaite compléter ses dispositifs existants par un partenariat plus affirmé avec les différents acteurs des dispositifs d'EAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Rectorat, DSDEN, collectivités territoriales, établissements et structures culturels. Le développement de la diversité et la cohérence des actions d'éducation artistique proposées au collège s'articulera à autour de 4 dispositifs de court moyen ou long terme : « Collège au cinéma », les appels à projets culturels et artistiques, le jumelage, la résidence triennale.

AXE 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle

Objectif 15 : Développer la communication autour des ressources culturelles départementales

Il s'agit d'assurer une diffusion plus large et simplifiée des actions culturelles proposées par les services départementaux et de se faire le relais de celles des territoires et des partenaires.

Objectif 16 : Concertation, dialogue et évaluation

Le présent schéma fixe les objectifs de la politique pour une période de 5 ans. Il est indispensable pour maintenir la pertinence des actions d'en assurer une évaluation en continue et d'instaurer un dialogue régulier avec les acteurs culturels dans leur diversité pour rester à l'écoute de leurs attentes et développer une réflexion partagée.

AXE 1: Favoriser le développement culturel des territoires

Objectif 1 : Accompagner et soutenir le développement des projets culturels de territoires

- Fiche 1.1 Contrats de territoire Calvados 2025
- Fiche 1.2 Contrats de développement culturel de territoires
- Fiche 1.3 Développer l'ingénierie culturelle départementale (Calvados Ingénierie)
- Fiche 1.4 Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle sur le territoire par le développement de projets culturels transversaux

Objectif 2 : Promouvoir la diversité culturelle et valoriser les expressions culturelles

- Fiche 2.1 Soutien à la création des compagnies professionnelles indépendantes
- Fiche 2.2 Développer des résidences de territoire (Appel à projet Territoires ruraux, territoires de culture)

Objectif 3 : Structurer et développer l'accès au spectacle vivant et aux arts visuels

- Fiche 3.1 Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien aux structures conventionnées départementale
- Fiche 3.2 Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien à la mutualisation et aux structures ressources
- Fiche 3.3 Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien aux festivals
- Fiche 3.4 Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien à la diffusion
- Fiche 3.5 Soutenir les saisons culturelles des territoires par la location de matériel s technique

Objectif 4 : Lecture publique : partager un projet de lecture publique de territoire

- Fiche 4.1 Mettre en place de nouvelles conventions avec les territoires

- Fiche 4.2 Inciter à la création d'équipements rayonnants et innovants
- Fiche 4.3 Développer les logiques de réseaux locaux
- Fiche 4.4 sensibiliser les élus aux enjeux territoriaux de la lecture publique
- Fiche 4.5 Travailler à la cohérence de l'offre sur le territoire de Caen La Mer
- Fiche 4.6 Co-construire avec le réseau le programme de formation
- Fiche 4.7 Développer les formations sur site adaptées aux besoins et projets de territoires

Objectif 5 : Lecture publique : développer de nouvelles modalités d'accès aux collections

- Fiche 5.1 Développer le nombre de bibliothèques proposant le service de ressources numériques et renforcer l'accompagnement
- Fiche 5.2 Faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour les publics ayant des difficultés avec l'écrit
- Fiche 5.3 Faire évoluer l'offre documentaire pour mieux répondre aux besoins du public
- Fiche 5.4 Adapter les modalités de prêts des documents

Objectif 6 : Lecture publique : actions culturelles et pratiques innovantes

- Fiche 6.1 Diffuser les pratiques nouvelles et innovantes des bibliothèques
- Fiche 6.2 Expérimenter avec le réseau les pratiques participatives avec les publics
- Fiche 6.3 Conforter l'offre d'action culturelle et accompagner les projets des territoires
- Fiche 6.4 Continuer le développement des ateliers de l'info
- Fiche 6.5 Renforcer les actions « petite enfance »

AXE 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

Objectif 7 : Soutenir la préservation du patrimoine archivistique bâti et mobilier

- Fiche 7.1 Audit et évaluation des collections d'archives
- Fiche 7.2 Etude stratégique sur l'évolution du stockage des archives
- Fiche 7.3 Soutenir le patrimoine architectural protégé par un programme d'aide de conservation-restauration
- Fiche 7.4 Mise en place d'une commission de labellisation pour le Patrimoine Bâti Non Protégé
- Fiche 7.5 Renouveler le programme d'aide de conservation-restauration pour patrimoine mobilier
- Fiche 7.6 Faire de la conservation d'art sacré le pôle de référence pour la préservation des objets d'art
- Fiche 7.7 Développer une signalétique marquant le concours du Département dans les opérations de sauvegarde patrimoniale

Objectif 8 : Favoriser la recherche et la connaissance du patrimoine en vue de sa valorisation

- Fiche 8.1 Développer un site internet performant dédié aux ressources des archives
- Fiche 8.2 Archéologie Préventive – dans le cadre des projets d'aménagement du département
- Fiche 8.3 Développer l'archéologie préventive en dehors des projets d'aménagement portés par le département
- Fiche 8.4 Mener des projets d'archéologie programmée
- Fiche 8.5 L'archéologie programmée à Vieux
- Fiche 8.6 Aider aux projets d'archéologie programmée menés par des personnes extérieures au département
- Fiche 8.7 Prestations de service : études spécialisées
- Fiche 8.8 Contribuer à la formation aux métiers de l'archéologie

Objectif 9 : Valoriser le patrimoine du Calvados

- Fiche 9.1 Valoriser les résultats des opérations d'archéologie préventive
- Fiche 9.2 Mettre en place une offre de médiation annuelle pour favoriser la connaissance du patrimoine
- Fiche 9.3 Veiller à la valorisation et à la conservation des sites du département
- Fiche 9.4 Accompagnement à l'autonomisation scientifique des établissements muséaux du Molay-Littry
- Fiche 9.5 Soutenir les expositions, l'édition et les outils de médiation numérique innovants favorisant la connaissance du patrimoine départemental
- Fiche 9.6 Moderniser et recalibrer l'offre de publications réalisée par les Archives départementales
- Fiche 9.7 Impulser une nouvelle dynamique pour la manifestation « Pierres en Lumière »
- Fiche 9.8 Contribuer à l'offre touristique
- Fiche 9.9 Améliorer les conditions d'accueil au sein du bâtiment des Archives Départementales
- Fiche 9.10 Ouvrir le bâtiment des Archives vers tous les publics
- Fiche 9.11 Rénover l'offre d'expositions itinérantes des archives départementales et assurer sa diffusion sur le territoire
- Fiche 9.12 Développer la politique de coopération culturelle des Archives départementales
- Fiche 9.13 Soutenir les structures associatives œuvrant pour la découverte du patrimoine

Objectif 10 : Développer l'attractivité des musée et sites de Vieux la Romaine

- Fiche 10.1 Mieux définir le public visé et adapter l'offre et la communication : le public familial, le jeune public, et le public touristique
- Fiche 10.2 Prioriser des expositions temporaires ludiques et familiales
- Fiche 10.3 Mettre en place une programmation plus animée
- Fiche 10.4 Moderniser les outils de médiation
- Fiche 10.5 Rénover la scénographie et valoriser les nouvelles collections de Vieux-la-Romaine
- Fiche 10.6 Préfigurer la valorisation du forum de Vieux La Romaine
- Fiche 10.7 Développer la médiation des sites extérieurs de Vieux la Romaine
- Fiche 10.8 Favoriser l'accès à la culture et dynamiser le territoire
- Fiche 10.9 Vieux La Romaine dans la Normandie gallo-romaine

AXE 3 : Soutenir et développer l'offre d'enseignement artistique

Objectif 11 : Développer un réseau d'établissements de qualité et accessibles

- Fiche 11.1 Animer le réseau d'établissements de qualité et accessibles
- Fiche 11.2 Soutenir le fonctionnement pour les établissements d'enseignement artistique en régie publique ou associatifs
- Fiche 11.3 Favoriser l'accessibilité des enseignements artistiques – Aider les établissements à l'acquisition d'instruments de musique
- Fiche 11.3 Plan de formation continue à destination des enseignants et encadrants des structures d'enseignement artistique

AXE 4: Contribuer à la diversité et la cohérence des actions d'éducation artistique au collège

Objectif 12 : Renforcer l'offre éducative et pédagogique disponible autour du patrimoine calvadosien

- Fiche 12.1 Développer l'offre éducative et pédagogique des Archives
- Fiche 12.1 Développer des actions pédagogiques dans le cadre des EAC

Objectif 13 : Proposer aux collèges des dispositifs d'EAC partenariaux et de qualité

- Fiche 13.1 Appels à projets culture et citoyenneté
- Fiche 13.2 Jumelages culturels – résidences d'artistes
- Fiche 13.3 Résidence triennale territoriale
- Fiche 13.4 Collège au cinéma : projections d'ateliers

AXE 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle

Objectif 14 : développer la communication autour des ressources culturelles départementales

- Fiche 14.1 Améliorer la visibilité et la communication des Archives
- Fiche 14.2 Développer la mise en ligne de ressources patrimoniales numérisées
- Fiche 14.3 Mutualisation de la communication autour du patrimoine via les réseaux sociaux
- Fiche 14.4 Mise en place d'un portail Web Culture

Objectif 15 : Concertation et dialogue

- Fiche 15.1 Assurer un dialogue constant avec les acteurs culturels à l'échelle départementale
- Fiche 15.2 Organisation d'un forum des associations patrimoniales
- Fiche 15.3 Révision du mode et processus de demande de subvention

Objectif 16 : Evaluation

- Fiche 16.1 Suivre, évaluer et adapter les actions du schéma directeur

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| Objectif 1 :
*Accompagner et soutenir le développement
des projets culturels de territoires*

Contrats de territoires Calvados 2025

Au travers de la stratégie Calvados 2025, le Département a souhaité porter un véritable projet de territoire permettant de mettre en avant ses ambitions à l'horizon 2025.

Pour atteindre ces objectifs, le Département a souhaité travailler en partenariat étroit avec les collectivités locales. Le dispositif des contrats départementaux de territoire est l'outil-socle de ce partenariat.

Après un dialogue de co-construction d'objectifs partagés sur les niveaux d'équipements et de services souhaités sur le territoire, le Département investira sur les territoires grâce à une enveloppe dont le volume annuel a été fixé à 15,4 M€ chaque année. Les équipements culturels font partie des priorités inscrites.

Objectifs

Développer sur les territoires les équipements à même d'assurer une équité d'accès à la culture :

- > les écoles d'enseignements artistiques
- > les lieux de diffusion artistiques
- > les médiathèques publiques
- > les lieux de conservation et de valorisation patrimoniale

Description de l'action

Sur la base de 17 portraits de territoire, correspondant aux 17 territoires d'EPCI, sont définis pour chaque territoire les besoins et priorités partagées en matière d'équipement culturels.

Le Contrat de territoire départemental 2017-2021 qui acte les projets d'équipements soutenus par le département, et leurs modalités de financement, résulte d'une rencontre entre la stratégie du Département et la stratégie des territoires.

Ces projets devront s'articuler avec le projet culturel du territoire, formalisé dans un contrat de développement culturel, afin d'assurer la viabilité et la pertinence dans le fonctionnement de l'équipement financé.

Calendrier prévisionnel

- > durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction du développement territorial et des fonds européens
Partenaires	Direction de la Culture
Moyens	Ingénierie culturelle Enveloppe annuelle 15,4M€ sur l'ensemble des équipements (non exclusivement culturels)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > nombre d'équipements créés
- > nombre d'équipements réhabilités
- > nombre de « zones blanches » par type d'équipement

contrats de développement culturel des territoires

Éléments de diagnostic

L'intention politique est de renouveler, en lien avec les équipes et les acteurs de la culture, toute l'approche de ce domaine afin de rendre l'action plus contemporaine et de faire de la culture un véritable outil de qualification des territoires.

Le Département souhaite prioritairement adapter son action pour relancer une dynamique de développement culturel des territoires, en particulier ceux qui sont le moins bien dotés, en proposant une politique transversale et multithématique.

L'implication des communes et les intercommunalités dans cette démarche apparaît comme un gage de réussite. Les contrats de développement culturel de territoire (CDCT) constitueront l'outil privilégié proposé par le Département pour construire des politiques culturelles de territoire partagées, pragmatiques et dont la mise en œuvre pourra être progressive.

Les CDCT ont pour vocation de soutenir les projets culturels développés par les territoires :

- > par l'ingénierie des équipes départementales
- > par un soutien financier en fonctionnement

La démarche demeure liée à celle des contrats de territoires grâce auxquels le département soutient les projets d'investissement des EPCI, dont les projets d'équipements culturels.

Les objectifs prioritaires du développement de la politique culturelle départementale s'articulent autour des priorités projet Calvados Territoires 2025 et du schéma directeur de la politique culturelle 2017-2021.

Objectifs

- > Favoriser l'accès à la culture par la proximité
- > Accompagner les intercommunalités et les communes dans la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets culturels de territoire.
- > Elaborer et mettre en œuvre un projet culturel de territoire partagé
- > Mutualiser des moyens humains et financiers
- > S'inscrire dans une dynamique de réseau

Description de l'action

Cf ci-après délibération CP du 29 mai 2017

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	Communes – Intercommunalités Acteurs culturels du territoire Associations bénévoles
Moyens	Financiers : enveloppe spécifique dédiée 300 000 € en 2017 et toutes subventions aux acteurs culturels des territoires Humains : 2 chargés de missions dédiés et ingénierie des services culturels départementaux

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de territoire ayant contractualisé avec le département
- > Nombre de territoire ayant procédé à un recrutement

La majeure partie des indicateurs seront ceux des différentes politiques sectorielles composant les contrats

Les Contrats de Développement Culturel de Territoire (CDCT)

A l'issue du renouvellement de son assemblée en mars 2015, le département a engagé la refonte de ses actions publiques dans le domaine de la culture. L'intention politique a été de renouveler, en lien avec les équipes et les acteurs de la culture, toute l'approche de ce domaine afin de rendre l'action plus contemporaine et de faire de la culture un véritable outil de qualification des territoires.

Le Département souhaite prioritairement adapter son action pour relancer une dynamique de développement culturel des territoires, en particulier ceux qui sont le moins bien dotés, en proposant une politique transversale et multithématique.

Si le travail avec l'ensemble des partenaires du secteur culturel reste indispensable, l'implication des communes et les intercommunalités dans cette démarche apparaît comme un gage de réussite. Les contrats de développement culturel de territoire (CDCT) constitueront l'outil privilégié proposé par le Département pour construire des politiques culturelles de territoire partagées, pragmatiques et dont la mise en œuvre pourra être progressive.

I. LES OBJECTIFS

Les CDCT ont pour vocation de soutenir les projets culturels développés par les territoires :

- par l'ingénierie des équipes départementales
- par un soutien financier en fonctionnement

La démarche demeure cependant intimement liée à celle déjà opérationnelle des contrats de territoires grâce auxquels le département soutient les projets d'investissement des EPCI, dont les projets d'équipements culturels.

Les objectifs prioritaires du développement de la politique culturelle départementale s'articulent autour des priorités suivantes, issues du projet Calvados Territoires 2025 et du schéma directeur de la politique culturelle 2017-2021 :

- favoriser et soutenir la structuration et l'accès au spectacle vivant sur l'ensemble du département
- favoriser et soutenir les projets territoriaux de développement de la lecture publique
- soutenir et développer l'offre d'enseignements artistiques
- contribuer à la diversité et à la cohérence des actions d'éducation artistique et culturelle au collège
- préserver et valoriser le patrimoine du Calvados
-

Pour atteindre ces objectifs le Département propose d'accompagner les intercommunalités et les communes dans la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets culturels de territoire.

II. LA DEMARCHE

Les territoires au cœur du projet

La démarche a vocation à s'adresser principalement aux EPCI volontaires pour :

- Elaborer et mettre en œuvre un projet culturel de territoire partagé
- Mutualiser des moyens humains et financiers
- S'inscrire dans une dynamique de réseau

L'objet n'est pas d'imposer un dispositif et des objectifs départementaux mais bien de construire des projets portés par les territoires qui pourront inclure tout ou partie de ces objectifs. La démarche se veut pragmatique, souple et adaptable tant sur son périmètre thématique que géographique. Ainsi si l'EPCI reste le niveau de contractualisation recherché, la pertinence d'un projet pourra conduire le cas échéant à une contractualisation communale, avec ou sans participation de l'EPCI.

Un accompagnement du département tout au long de la démarche :

L'accompagnement du Département est certes financier mais s'appuie également sur le réseau d'experts de Calvados Ingénierie pour apporter conseil et soutien technique sur les projets durant la phase de diagnostic, de préfiguration et de mise en œuvre du projet culturel de territoire.

Une aide à la professionnalisation du territoire pourra être attribuée.

Une méthode par étapes laissant le temps à la concertation :

Etapes	Qui
Diagnostic du territoire au regard des priorités départementales <ul style="list-style-type: none">o enjeux sur l'aménagement du territoire identifiés dans les portraits de territoireso bilan des interventions financières actuelles en fonctionnemento bilan du soutien au titre de l'ingénierie départementale	Département
Rencontre de lancement de la démarche : <ul style="list-style-type: none">o présentation de la démarche de contractualisationo présentation du diagnostico présentation des attendus pour compléter le diagnostic et engager la réflexion vers la définition d'un projet culturel	Département EPCI Communes de + 2000 hbts
Formalisation de la candidature du territoire accompagnée d'un retour du territoire sur le diagnostic proposé	EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre
Une élaboration concertée : <ul style="list-style-type: none">o mise en place d'un comité de suivi avec les éluso mise en place d'un comité technique	Département EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre

<p>Elaboration d'une convention de préfiguration d'une année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>approfondissement du diagnostic</i> ○ <i>définition du projet culturel de territoire :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>confirmation de la pertinence du périmètre géographique</i> - <i>définition du périmètre thématique</i> - <i>définition des priorités du territoire</i> ○ <i>scenarii de faisabilité financière du projet</i> ○ <i>continuité des actions existantes et/ou expérimentation d'actions susceptibles de s'inscrire dans le futur contrat</i> 	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p>
<p>Bilan de l'année de préfiguration et validation du projet culturel de territoire définitif</p>	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p>
<p>Contractualisation triennale sur la base du projet culturel de territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>définition et validation annuelles du programme d'actions et de son financement</i> ○ <i>possibilité de faire entrer des partenaires nouveaux en cours de contrat</i> 	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p> <p>Partenaires institutionnels</p>
<p>Un suivi concerté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>mise en place d'un comité de suivi avec les élus</i> ○ <i>mise en place d'un comité technique</i> 	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p> <p>Partenaires institutionnels</p>
<p>Evaluation des 3 années de contractualisation</p>	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Partenaires institutionnels</p>
<p>Nouvelle contractualisation adaptée en fonction de l'évaluation et des priorités de chacune des parties</p>	<p>Département</p> <p>EPCI et/ou regroupement de communes selon le périmètre</p> <p>Acteurs culturels du territoire</p> <p>Partenaires institutionnels</p>

Un cadrage financier laissant place à la souplesse et à l'articulation entre les priorités départementales et les projets du territoire :

Pendant l'année de préfiguration :

- la garantie du maintien du soutien financier et en ingénierie au même niveau que l'année précédente
- la possibilité de prévoir quelques actions nouvelles co-financées par le Département à hauteur de 50% maximum

Durant la période de contractualisation :

- maintien du niveau d'aide de l'année de préfiguration réaffecté en fonction des priorités partagées du projet culturel de territoire
- financement complémentaire des actions par le Département à hauteur de 50% maximum

Afin d'assurer une répartition équitable des moyens sur tout le territoire, l'intervention financière départementale est plafonnée à un montant égal à 2,65 € par habitant.

Afin d'assurer la pertinence du périmètre géographique et l'impact de l'intervention financière du département sur l'offre culturelle, un plancher de contractualisation est fixé à 25% du plafond.

<i>A titre d'exemple pour un territoire de 10 000 habitants percevant l'année précédant la contractualisation des aides financières à hauteur de 15 000 € :</i>	
<i>Participation maximum du département : 26 500 €</i>	
<i>Maintien des aides départementales</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Aides départementales supplémentaires 50 % maximum</i>	<i>9 500 €</i>
<i>Participation communes / intercommunalité 50 % minimum</i>	<i>9 500 €</i>
<i>Total de la politique culturelle sur le territoire</i>	<i>34 000 €</i>

Quel que soit le périmètre de contractualisation retenu, les aides financières du Département continueront d'être versées directement aux acteurs culturels du territoire selon leurs statuts : associations, communes, communautés de communes...

L'aide à la professionnalisation

Cette aide n'entre pas dans le calcul des montants plafond et plancher. Il s'agit d'une aide forfaitaire pour le financement d'un poste dédié à temps plein au projet culturel de territoire. Son montant est dégressif sur 3 années : 60 %, 40% et 20%.

L'aide peut être sollicitée dès l'année de préfiguration ou au moment de la contractualisation triennale

Fiche 1.3

Développer l'ingénierie culturelle départementale (Calvados Ingénierie)

Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Afin de guider, accompagner et conseiller les maîtres d'ouvrages publics principalement, mais également privés, dans leurs prises de décisions, le Département a développé depuis plusieurs années le réseau Calvados Ingénierie.

La direction de la Culture intervient d'ores et déjà pour accompagner et conseiller en matière de :

- création et de rénovation des équipements culturels
- mise en place ou de développement d'une offre de lecture publique
- conservation, restauration, et valorisation du patrimoine bâti, mobilier et archéologique
- conditions de conservation, classement et communication des archives
- archéologie préventive préalable aux projets d'aménagement

L'aide peut porter sur toutes les phases d'un projet : l'étude de faisabilité, la programmation, le montage financier, les choix techniques, ou s'élargir à des préconisations de gestion, du partage de bonnes pratiques ou encore la mise en réseau avec d'autres partenaires.

Le développement de la démarche de contractualisation en fonctionnement et en investissement avec les territoires pour leur permettre de développer leurs projets propres renforce ce rôle ressources des services départementaux

Objectifs

- > Développer une offre de conseil gratuite et adaptée aux spécificités de chaque projet
- > Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine
- > Renforcer l'accompagnement des territoires dans leurs projets culturels
- > Développer la mise en réseau des acteurs au niveau départemental et la diffusion des bonnes pratiques

Description de l'action

- > Maintenir les liens et partenariats privilégiés existants et assurer le suivi des actions engagées via l'ingénierie (récolements, suivi des restaurations, fonctionnement des équipements...)
- > Identifier les besoins d'un territoire en ingénierie à travers les diagnostics territoriaux établis dans le cadre de la démarche de contrats de développement culturel
- > Formaliser l'offre et communiquer auprès des élus locaux notamment à travers les rencontres de contractualisation avec les territoires
- > Renforcer et/ou créer des fiches méthodologiques
- > Former les équipes de la direction de la culture à l'ingénierie territoriale pour élargir les interlocuteurs des porteurs de projets et améliorer encore la qualité du conseil
- > Développer les conseils multidisciplinaires pour inclure pleinement le projet dans son environnement territorial : patrimoine/tourisme/spectacle, lecture publique/action sociale, etc...

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	Réseau Calvados Ingénierie Direction du développement territorial et des fonds européens DRAC, CAUE Bibliothèques du réseau / Direction de la communication du département
Moyens	Moyens humains : cadres experts du réseau Calvados Ingénierie Moyens : constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de dossiers suivis en conseil
- > Actions de restauration, valorisation menées
- > Nombre de documents créés
- > Volume horaire aux missions d'ingénierie

Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle sur le territoire par le développement de projets culturels transversaux

Éléments de diagnostic / Justification de la pertinence de l'action

Les politiques culturelles sont encore fortement marquées par une approche sectorielle dans les actions mais aussi par conséquent dans les publics touchés par les différents champs culturels. Les services départementaux eux-mêmes développent ou soutiennent des expositions, événements et publications ayant pour objectif de valoriser et promouvoir les richesses culturelles de notre territoire sans suffisamment mutualiser nos moyens et de travailler en transversalité sur les projets.

En parallèle, la culture en milieu rural, cible prioritaire de l'action départementale, a d'ores et déjà les caractéristiques les plus transverses qui soient. Avec de faibles densités de populations, des moyens limités pour créer des offres diversifiées et sectorisées, les lieux culturels en milieu rural sont sans doute parmi les plus hybrides et ont vocation à l'être. Ainsi les médiathèques intègrent des points de service divers (CAF, accès au droit, Point info 14...), des espaces de travail ou d'aide aux devoirs, investissent des lieux patrimoniaux. Les projets de spectacle vivant sont souvent très diversifiés.

La mise en débat des priorités de développement culturel sur chaque territoire générera des priorisations dans les champs culturels investis. Peu nombreux seront en effet les territoires en capacité de porter un effort de développement sur l'ensemble des champs. L'enjeu pour le département est d'assurer la poursuite de l'ensemble de ses objectifs vis-à-vis des différents champs de la culture.

Objectifs

- > Promouvoir et accompagner les projets culturels transversaux pour les actions portées à l'interne comme avec les partenaires
- > Susciter et organiser les croisements des acteurs
- > Encourager à la transversalité des champs pour élargir les publics
- > Faire des lieux culturels d'un territoire des lieux de rencontre et de vitalité
- > Faire (re)découvrir un patrimoine par l'organisation d'une manifestation culturelle

Description de l'action

Pour les projets portés par les services départementaux :

- > mise en place d'un groupe projet chargé de faciliter :
 - la mutualisation des réseaux de partenaires et des moyens matériels
 - la mise en place d'une communication unifiée (cf axe 5)
 - la mutualisation des compétences et des savoir-faire pour l'émergence de projets communs
- > accueillir des projets culturels diversifiés au musée de Vieux La Romaine

Pour les projets externes :

- > sensibiliser les porteurs de projets dès l'accompagnement en ingénierie à l'intérêt du croisement des disciplines
- > identifier sur les territoires des lieux patrimoniaux adéquats et les réseaux de partenaires
- > s'adosser aux équipements culturels de proximité et identifiés des habitants pour développer des actions croisées sur un même territoire : école de musique, médiathèque, musée notamment
- > privilégier les actions transversales dans les soutiens apportés à travers les contrats de développement culturel

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la culture
Partenaires	Communes et intercommunalités Acteurs culturels d'un territoire

	Propriétaires de sites patrimoniaux Partenaires
Moyens	Ingénierie des services culturels Moyens financiers à définir dans les contrats de développement culturels en fonction des projets émergents
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets transversaux réalisés > Fréquentation > Analyse qualitative des publics 	

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| Objectif 2 :

*Promouvoir la diversité culturelle
et valoriser les expressions culturelles*

Fiche 2.1

Soutien à la création des compagnies professionnelles indépendantes

Éléments de diagnostic

Afin d'alimenter les différents dispositifs en création, diffusion et médiation, il est indispensable de participer au dynamisme des équipes artistiques sur notre territoire. Soutenir des structures pour qu'elles portent la création ne semble pas suffisant pour porter l'émergence et la diversité des esthétiques.

Objectifs

- > Favoriser les créations et donc l'offre culturelle sur le territoire
- > Favoriser les rencontres entre les artistes et le public (y compris le public scolaire)
- > Favoriser l'émergence artistique et donc un taux de rotation des équipes subventionnées
- > Accompagner les artistes vers la professionnalisation et la structuration de leur compagnie
- > Développement par les compagnies d'un réseau régional et national et donc le rayonnement du département du Calvados

Description de l'action

- > **Esthétiques concernées :**
 - Spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnette,)
 - Musique (toutes esthétiques musicales)
- > **Critères de sélection :**
 - Justifier de préachats, coproductions, d'un minimum de dates de concert
 - Etude de viabilité du budget de création ou d'enregistrement
 - Pertinence artistique
 - Ancrage territorial
 - Parcours professionnel du porteur du projet et des intervenants
 - Pertinence du suivi de production (Label, manager, communication,....)

Les compagnies ou artistes soutenus par des structures conventionnées avec le département pour une création donnée ne pourront pas bénéficier de cette aide pour le même spectacle.
- > **Type de structures concernées :** Compagnies indépendantes dont le siège social est basé dans le Calvados, groupe de musique dont la moitié des musiciens doivent résider dans le Calvados

Financement annuel/ règles : une seule aide par an et par compagnie, pas de reconduction d'aide

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	DRAC, Région, Communes, EPCI
Moyens	95 000€ annuels

Indicateurs de suivi-évaluation

Veille artistique, analyse de la diffusion des compagnies en et hors région, bilan des diffusions des créations aidées

Développer des résidences de territoire (Appel à projet Territoires ruraux, territoires de culture)

Éléments de diagnostic

Ce dispositif permet des interventions d'artistes professionnels en spectacle vivant, musique ou arts visuels sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif est mis en place et piloté l'Etat.

Objectifs

- > Favoriser les démarches de création partagées avec les habitants du monde rural.
- > Permettre la valorisation et la réappropriation des patrimoines et des architectures
- > Aborder les problématiques contemporaines du monde rural par le biais de l'art et de la culture
- > Promouvoir les nouveaux usages du numérique au service de la connaissance et de la transmission des patrimoines
- > Renforcer l'impact d'un dispositif existant et répondant aux objectifs départementaux

Description de l'action

- > **Critères de sélection :**
 - Projet co-construit entre une structure culturelle, un acteur du monde rural et une collectivité
 - Projet réalisé sur une année et renouvelable sur présentation d'un bilan argumenté
- > **Critère d'appréciation des dossiers :**
 - Caractère structurant au plan local
 - Mobilisation sur des temps variés et des situations différentes
 - Inscription du projet dans celui de la collectivité
- > **Type de structures concernées :**
Association et ou artistes professionnels indépendants / acteur du monde rural / collectivité
- > **Financement annuel/ règles :**
Cofinancement DRAC plafonné à 10.000 € / ne doit pas excéder 80% du budget mais conditionné à la présence de co-financement (Etat + collectivité et autres partenaires publics ou privés).

Calendrier prévisionnel

- > A partir des appels à projet 2018/2019

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	DRAC/Communes/Intercommunalités
Moyens	20 000 € annuels

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Fréquentation et public touché
- > Pratique artistique à destination des publics locaux
- > Pertinence du projet de création

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| **Objectif 3 :**
*Structurer et développer l'accès
au spectacle vivant et aux arts visuels*

Fiche 3.1

Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien aux structures conventionnées départementales

Éléments de diagnostic

Le département du Calvados est maillé de structures culturelles dites intermédiaires et labélisées qui proposent à la fois de la diffusion, de l'aide aux compagnies et de l'action culturelle. Ces structures sont indispensables à l'aménagement culturel du territoire et doivent participer plus encore à la diffusion sur l'ensemble du territoire et à la structuration de la création.

Objectifs

Objectif commun aux deux types de structures (labellisées et intermédiaires) : favoriser l'accès au spectacle vivant – maillage plus complet du territoire

- > Permettre le rayonnement des structures conventionnées avec le département sur tout le territoire du Calvados
- > Favoriser la création en soutenant l'action d'accompagnement des compagnies et groupes de ces structures
- > Renforcer l'offre de médiation et d'action culturelle auprès des collégiens

Description de l'action

- > **Critères de sélection** : Les structures ou compagnies porteuses d'une exigence artistique forte, gestionnaires d'un lieu de diffusion et en capacité de soutenir la création et développer un programme d'action culturelle.
- > **Type de structures concernées** :
 - 1) les structures labélisées ou conventionnées par l'Etat, à ce jour : les deux CDN de Caen et Vire, le Centre Chorégraphique de Caen, les deux SMAC de Caen et Hérouville-St-Clair
 - 2) les structures de diffusion intermédiaires, à ce jour : Théâtre de Lisieux, Service Culturel de Bayeux, La Renaissance à Mondeville, La future Scène Conventionnée marionnette à Ifs/Dives-sur-Mer (susceptible d'évoluer vers un label d'état, Chorège à Falaise, l'Artothèque de Caen

Pour d'autres structures candidates et pour les équipes conventionnées DRAC/Région (Panta Théâtre et Cie Max et Maurice) une évaluation de leur capacité à répondre aux exigences de la convention départementale sera menée.
- > **Financement annuel / règles** : Convention triennale multipartite existantes pour les structures labélisées, convention bipartite pour les structures intermédiaires

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	DRAC et autres collectivités
Moyens	510.000€

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de spectacles diffusés
- > Fréquentation
- > Nombre de créations soutenues et plus spécifiquement des artistes du Calvados
- > Public touché par les actions de médiation
- > Actions décentralisées proposées sur le territoire du Calvados

Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien à la mutualisation et aux structures ressources

Éléments de diagnostic

Mutualiser les moyens est un impératif pour nombre de structures et doit permettre de préserver les budgets artistiques. La mise à disposition de ressources est également un élément fort de professionnalisation des équipes et des structures et doit nécessairement se faire à un niveau mutualisé.

Objectifs

- > Formation professionnelle des équipes artistiques
- > Ressources professionnelles à destination des équipes artistiques (diffusion, mise en réseau, aide à la sortie du périmètre régional...)
- > Mutualisation de lieux de bureaux, de répétitions, de stockage, de ressources humaines
- > Recherche d'économie et accélérateur de projets artistiques

Description de l'action

- > **Critères de sélection :**
Réponse aux objectifs départementaux
Domaines d'intervention : Spectacle Vivant, Musique, Arts Visuels, Audiovisuel
Structure rayonnant sur le territoire
Cofinancement d'autres partenaires institutionnels
- > **Type de structures concernées :** Agences régionales (ODIA, Le FAR...), Structures de mutualisation (Bazarnaom, Ateliers Intermédiaires à Caen...), collectifs d'artistes (collectif PAN ...), structures indépendantes ressources (Le Marchepied...)
- > **Financement annuel/ règles :** annuel, étude et suivi du bilan de la structure

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	Communes ou CdC, Région, DRAC
Moyens	150.000€

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Mise en place d'actions en faveur d'un réseau artistique (organisation d'évènements, de groupes de concertation)
- > Echange/mutualisation de moyens,
- > Qualité de la ressource mise à disposition des artistes...

Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien aux festivals

Éléments de diagnostic

Les festivals sont des moments artistiques forts qui participent au maillage, à la structuration et à l'identité des territoires.

Le département du Calvados est doté de festivals pertinents dans différentes disciplines artistiques : musiques classiques et actuelles, arts de la rue, photographie, danse contemporaine, marionnettes, contes ou slam...

Objectifs

- > Répartition de l'offre culturelle sur le territoire,
- > Favoriser l'accès à l'offre culturelle à destination des publics éloignés ou en difficulté
- > Participation à la diffusion d'artistes locaux

Description de l'action

- > **Critères de sélection :**
 - Spectacle vivant, musique et arts numériques
 - Durée minimale de deux jours
 - Pertinence artistique, rémunération des artistes (respect des minima syndicaux) et programmation majoritairement professionnelle
 - Viabilité du budget (à étudier sur 3 éditions) et recherche de ressources propres
 - Inclusion dans le projet culturel du territoire (lien avec plusieurs acteurs locaux)
 - Co-financement de la commune ou communauté de communes
- > **Financement annuel/ règles :** Financement annuel sur étude du bilan et du prévisionnel de la manifestation

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	Communes, CdC, associations
Moyens	235.000€

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Bilan de fréquentation
- > Bilan et projet artistique
- > Rayonnement territorial

Favoriser l'accès au spectacle vivant par le soutien à la diffusion

Éléments de diagnostic

Soutenir l'accès à des saisons de spectacles en milieu rural est un axe important de la politique culturelle. Les collectivités ont parfois du mal à porter ces projets et doivent être soutenues tant en ingénierie que financièrement et techniquement.

Objectifs

- > Disposer d'une offre professionnelle diverse et de qualité
- > Equilibre territorial de l'offre culturelle
- > Favoriser le lien entre professionnels et amateurs

Description de l'action

- > **Critères de sélection :**
 - Spectacle Vivant, musique et arts numériques, arts visuels
 - Nombre minimum de 6 spectacles / 3 expositions d'arts visuels
 - Programmation professionnelle
 - Pertinence et diversité artistique
 - Cofinancement de la commune ou de la CdC
 - Viabilité du budget
 - Action de médiation auprès de publics cibles (scolaires notamment)

Possibilité d'étudier un projet de convention sur 3 ans avec une progression de 4 à 6 événements annuels
- > **Type de structures concernées :** saisons de spectacles de territoires, lieux musicaux, lieux d'exposition
- > **Financement annuel/ règles :** Budget artistique identifié et/ou recettes de billetterie, étude et suivi du bilan de la structure

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	Communes, CdC, associations
Moyens	260 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Bilan de fréquentation
- > Pertinence artistique
- > Rayonnement territorial

Soutenir les saisons culturelles de territoires par la location de matériel technique

Éléments de diagnostic

La qualité des manifestations culturelles sur notre territoire repose en partie sur la capacité des territoires à proposer des conditions d'accueils techniques professionnalisées. C'est aussi une des conditions essentielles pour que des compagnies confirmées acceptent de se produire sur ces territoires dans des salles à vocation polyvalente.

La mutualisation d'un parc de matériel permettant de minimiser ces coûts techniques est un élément de soutien fort à la diffusion en milieu rural.

Objectifs

- > faciliter l'accueil de spectacles professionnels dans des salles peu ou pas adaptées
- > inclure cette aide technique (conseil et matériel) dans les Contrats de Développement Culturel de Territoire
- > augmenter le nombre de territoires concernés par la diffusion de spectacles.
- > permettre de développer des projets culturels de qualité.
- > valoriser cette aide directe du Département auprès des partenaires.

Description de l'action

- > **Critères de sélection :**
 - la location du matériel sera réservée aux projets qui entrent dans les critères et dispositifs de la politique culturelle départementale.
 - certains matériels ne peuvent être loués que si des techniciens professionnels l'utilisent.
- > **Type de structures concernées :**
associations, collectivités, compagnies
- > **Financement annuel/ règles :**
Selon barème départemental

Calendrier prévisionnel

- > 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des Affaires Culturelles
Partenaires	Communes, CdC, associations, compagnies
Moyens	Parc de matériel propriété du département et 2 ETP dédiés

Indicateurs de suivi-évaluation

- > nombre de manifestations et de structures demandeuses
- > nombre de manifestations et de structures soutenues
- > montant global de valorisation des prêts

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| **Objectif 4 :**
*Accompagner et soutenir le développement
des projets culturels de territoires*

Mettre en place de nouvelles conventions avec les territoires

Éléments de diagnostic

Depuis 2010, une restructuration profonde du réseau desservi par la bibliothèque du Calvados a favorisé une amélioration globale. La mise en place de convention a permis une évolution qualitative du réseau en proposant des équipements plus adaptés : surface, budget, formation, horaires, informatisation.

Ces conventions sont obsolètes car elles ne correspondent plus aux évolutions des bibliothèques et ne sont pas adaptées dans le cadre de la réforme territoriale.

D'autre part, la typologie nationale des bibliothèques est en cours d'évolution et s'appuie d'ores et déjà sur de nouveaux critères minimum (heures d'ouverture, surface, budget, personnel) qui serviront à l'établissement des nouvelles conventions.

Objectifs

- > Redéfinir le partenariat entre la bibliothèque du Calvados et les bibliothèques du réseau en mettant en place de nouvelles conventions avec des critères minimum révisés par tranche de population et intégrant des objectifs d'amélioration.
- > Améliorer la qualité du réseau en intégrant dans les conventions des objectifs d'amélioration spécifiques à chaque territoire.

Description de l'action

- > Rédiger la convention décrivant les conditions du partenariat (critères minimum par tranches de population à respecter par les bibliothèques et services proposés par la bibliothèque du Calvados). Les critères seront différents pour les communes nouvelles et les EPCI.
- > Définir 3 niveaux de service de la bibliothèque du Calvados en fonction des conventions signées
- > Définir selon les cas suivants des objectifs d'amélioration
 - Cas n°1 : bibliothèques qui ne répondent pas à tous les critères.
Objectifs d'amélioration : atteindre les critères manquants
Si les objectifs ne sont pas atteints dans les deux ans : arrêt du partenariat.
 - Cas n°2 : bibliothèques qui répondent aux critères mais sont en dessous de la moyenne départementale.
Objectifs d'amélioration : atteindre la moyenne départementale de la tranche de population correspondante.
Si les objectifs ne sont pas atteints dans les trois ans : pas d'évolution du service
 - Cas n°3 : bibliothèques ayant atteint la moyenne départementale
Objectifs d'amélioration personnalisés à définir avec les élus des territoires concernés.
- > Evaluation annuelle

Calendrier prévisionnel

- > Février 2018 : vote des cadres des nouvelles conventions
- > 2018 : réunion d'information des élus et équipes du réseau
- > 2018-2019 : mise en place progressive des nouvelles conventions

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Elus départementaux / Maires et présidents d'EPCI
Moyens	constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de conventions par type d'objectif (cas 1, cas 2, cas 3)
- > Suivi des indicateurs inscrits dans les conventions

Fiche 4.2

Inciter à la création d'équipements rayonnants et innovants

Éléments de diagnostic

En 2010, des zones blanches ont été repérées car dépourvues d'équipements attractifs.

Ce constat est toujours d'actualité en 2017.

La suppression des zones blanches est un enjeu majeur de lecture publique pour le département, il convient donc de faire figurer dans les contrats des territoires concernés, la création d'équipement de lecture publique de qualité.

Objectifs

- > Supprimer les zones blanches en matière de lecture publique
- > Disposer d'une offre de lecture publique de qualité sur l'ensemble du département
- > Offrir une égalité d'accès à la lecture publique sur le territoire.

Description de l'action

- > Rencontrer les élus des territoires concernés pour échanger sur les enjeux locaux de la lecture publique, notamment dans le cadre des contrats de développement culturel
- > Organiser des visites d'équipements rayonnants et innovants
- > Contribuer en ingénierie et financièrement à la création d'équipements dans le cadre des contrats de territoires

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Service des territoires Elus départementaux des territoires concernés EPCI et communes
Moyens	Equipe de direction de la bibliothèque du Calvados Aides en investissement dans le cadre des contrats de territoires et en fonctionnement dans les contrats de développement culturel.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de rencontre avec les élus
- > Nombre de visites d'équipements
- > Nombre de personnes aux visites d'équipements
- > Création d'équipements
- > Couverture du territoire

Développer les logiques de réseaux locaux

Éléments de diagnostic

En 2016, la compétence lecture publique était prise par 9 communautés de communes mais avec des différences d'investissement dans le fonctionnement en réseau. Dans le cadre de la réforme territoriale, plusieurs équipements ne sont plus communautaires.

Avec les communes nouvelles certains territoires se retrouvent avec plusieurs bibliothèques se rapprochant du modèle des bibliothèques intercommunales.

La mise en réseau est un moyen de développer et d'harmoniser l'offre de lecture publique sur un même territoire et d'offrir une équité de service à l'utilisateur.

Objectifs

- > Développer de véritables réseaux de bibliothèques dans les EPCI ayant pris la compétence lecture publique et les communes nouvelles ayant plusieurs bibliothèques sur le territoire.
- > Signature des conventions d'objectifs avec l'ensemble des partenaires du processus de mise en réseau.

Description de l'action

- > Définir les conditions d'un fonctionnement réseau au niveau :
 - Informatique
 - Personnel
 - Collections et services
 - Budgétaire
- > Définir les offres de service de la bibliothèque du Calvados propres à un réseau de bibliothèques (formations dédiées, livraison de documents...)
- > Rédiger une convention de partenariat
- > Mettre en place des réunions avec les élus, responsable-salarié des bibliothèques pour initier et suivre l'avancée de la mise en réseau.

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Président et élus référents culture des EPCI Maire des communes nouvelles et élus référents culture. Elus départementaux
Moyens	constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de conventions signées
- > Nombre de salarié
- > Evolution de la moyenne départementale des bibliothèques « réseau » sur les critères suivants :
 - > % d'inscrits
 - > Budget par habitants
 - > Horaires

Fiche 4.4**Sensibiliser les élus aux enjeux territoriaux de la lecture publique****Éléments de diagnostic**

La bibliothèque du Calvados est reconnue auprès des bibliothèques de son réseau mais les élus des collectivités partenaires n'ont pas toujours une connaissance précise de l'offre de service de la bibliothèque du Calvados et des enjeux de la lecture publique sur leur territoire.

Objectifs

- > Faire connaître la bibliothèque du Calvados et son offre de service
- > Sensibiliser les élus au rôle et à la place d'une bibliothèque aujourd'hui.
- > Atteindre un même niveau d'information et une vision partagée entre les élus et les responsables de bibliothèques.

Description de l'action

- > Mettre en place des réunions d'information régulières pour les élus :
 - Réunir tous les ans les élus partenaires pour présenter le partenariat avec la bibliothèque du Calvados (offre de service, convention, ...), les évolutions des bibliothèques d'aujourd'hui (numérique, horaires d'ouverture, multiservices, ...) et les dispositifs à leur disposition (Département, Région, Etat, ...). Cette réunion sera dupliquée trois fois sur un même mois pour toucher un maximum d'élus.
 - Réunir tous les deux ans les président d'EPCI n'ayant pas pris la compétence lecture publique pour les sensibiliser aux enjeux de la mise en réseau.
- > Elaborer un document synthétique de l'offre de la bibliothèque du Calvados

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Elus départementaux Direction de la communication DRAC
Moyens	constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de communes et EPCI représentées
- > Nombre de participants aux réunions

Fiche 4.5

Travailler à la cohérence de l'offre sur le territoire de Caen-la-Mer

Éléments de diagnostic

Sur le territoire de Caen la mer, il existe 42 bibliothèques :

- 3 bibliothèques sont communautaires (Caen, Hérouville et Ifs),
- 33 bibliothèques communales
- 6 bibliothèques associatives.

Parmi celles-ci, 30 bibliothèques sont dans le réseau de la bibliothèque du Calvados.

Caen la mer mène une démarche de réseau et réfléchit à une coopération. Il existe un réseau informatique qui concerne 6 bibliothèques du réseau BdC.

La bibliothèque du Calvados accompagne les 30 bibliothèques en prêt de collections, en formation, action culturelle et conseils. Cette offre est indispensable pour accompagner les bibliothèques.

Concernant l'offre numérique, la bibliothèque du Calvados et les bibliothèques communautaires, proposent à leurs usagers un bouquet de ressources numériques. Pour les usagers des bibliothèques appartenant aux deux réseaux, il est compliqué de s'y retrouver et de choisir entre les deux.

Afin d'avoir une réelle lisibilité et de proposer une synergie sur ce territoire, il est indispensable de définir une cohérence dans l'offre de lecture publique sur le territoire de Caen le Mer.

Objectifs

- > Définir une stratégie de coopération entre Communauté urbaine Caen-la-Mer et le département du Calvados en matière de lecture publique.
- > Renforcer la cohérence de l'offre numérique sur le territoire de la communauté urbaine
- > Mutualiser les moyens financiers

Description de l'action

- > Mettre en place un comité de pilotage
- > Proposer des axes de coopération : ressources numériques, formation, action culturelle
- > Faire une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un groupement d'achats pour les ressources numériques.
- > Définir les modalités de gouvernance et les moyens à mutualiser
- > Mettre en place une convention entre Communauté urbaine Caen la Mer et le département

Calendrier prévisionnel

- > Fin 2018

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Caen la Mer : direction culture et le directeur de la bibliothèque Alexis de Tocqueville Direction culture du département
Moyens	A définir

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Actions / offres réalisés en coopération
- > Impact financier de la mutualisation de l'acquisition des ressources numériques

Fiche 4.6

Co-construire avec le réseau le programme de formation

Éléments de diagnostic

Depuis 2 ans, la bibliothèque du Calvados rencontre des difficultés pour trouver des candidats pour certaines formations au point parfois de devoir les annuler.

Le constat que l'on peut en faire est que, sur ces formations, les attentes des personnes du réseau n'ont pas été bien perçues

C'est pourquoi, il semble aujourd'hui indispensable d'associer le réseau en amont et de co-construire ensemble le catalogue de formation pour que l'offre de formation proposée soit la plus proche possible des besoins.

Objectifs

- > Associer les salariés et bénévoles du réseau à la construction de l'offre de formation pour en améliorer la pertinence et ainsi toucher un maximum de bibliothèques du réseau.
- > Améliorer le recensement des besoins de formation
- > A plus long terme, dans le cadre du groupe projet interne sur les projets transversaux (cf objectif 1), envisager la pertinence de la mise en place d'un tronc commun avec d'autres structures culturelles (établissement d'enseignement artistique, structure de gestion patrimoniale etc...)

Description de l'action

- > Organiser sur le territoire des réunions d'échanges autour de la formation avec les salariés et bénévoles du réseau
- > Mettre en place une enquête annuelle envoyée à chaque bibliothèque permettant de recenser les besoins de formation de l'équipe
- > Mieux communiquer sur le programme de formation

Calendrier prévisionnel

- > Octobre 2017 : présentation de la démarche lors de la réunion de présentation du programme d'action culturelle et de formation 2018.
- > Chaque fin d'année : enquête annuelle
- > 1^{er} trimestre 2018 : réunions d'échanges avec le réseau

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Les bibliothèques du réseau
Moyens	14 000 € dès 2018

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Taux de remplissage des formations
- > Nombre de bibliothèques formées
- > Taux de couverture du territoire
- > Nombre de formations annulées
- > Nombre de réunions
- > Taux de réponses à l'enquête annuelle

Fiche 4.7

Développer les formations sur site adaptées aux besoins et projets des territoires

Éléments de diagnostic

En complément de l'offre de formation annuelle ouverte aux professionnels et bénévoles des bibliothèques, la bibliothèque du Calvados a expérimenté début 2017, une formation dédiée spécifiquement à une équipe sur le thème de la petite enfance.

Devant le succès remporté par celle-ci qui dans le cadre de l'ingénierie venait directement soutenir un projet porté par la bibliothèque, la bibliothèque du Calvados souhaite développer ce type de formations sur site et sur mesure.

Objectifs

- > Soutenir les projets des territoires par une offre de formation sur mesure
- > Développer les formations sur site pour faciliter l'accès à la formation des équipes et par la même favoriser la professionnalisation des personnels de bibliothèques.

Description de l'action

- > Réserver 1/3 du budget de formation dès 2018 (soit 6 000 €) pour être en capacité d'accompagner et soutenir des projets de bibliothèque par une action de formation. spécifique et complémentaire à l'offre de formation générale.
- > Informer le réseau de cette nouvelle possibilité
- > Accompagner les équipes dans la construction de leurs projets et co-construire avec les responsables une action de formation adaptée.

Calendrier prévisionnel

- > 2ème semestre 2017 : communication auprès du réseau
- > 2018 : soutien des projets des territoires par des actions de formation dédiée

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Bibliothèques du réseau
Moyens	Moyens financier 6000 € dès 2018 pris sur budget de formation global

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de projets accompagnés
- > Nombre de personnes formées
- > Bilan de fin de formation

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| Objectif 5 :

*Lecture publique : développer de nouvelles modalités
d'accès aux collections*

Fiche 5.1

Développer le nombre de bibliothèques proposant le service de ressources numériques et renforcer l'accompagnement

Éléments de diagnostic

En 2012, la bibliothèque du Calvados a mené une expérimentation avec 9 bibliothèques du réseau pour proposer des ressources numériques aux usagers.

Cette offre, appuyée par la signature d'une convention a été étendue à 29 bibliothèques en 2016 en intégrant dans le dispositif les bibliothèques de Lisieux et Vire, jusque-là hors-réseau.

En 2017 le service a été proposé à l'ensemble des bibliothèques du réseau et 64 bibliothèques ont adhéré au service

Une offre de ressources numériques est indispensable en bibliothèque aujourd'hui et permet de proposer un service accessible 7/7 j et 24/24 h. La bibliothèque du Calvados souhaite faire adhérer la totalité du réseau à ce dispositif très apprécié des utilisateurs pour garantir un accès aux ressources numériques sur l'ensemble du département.

La mutualisation de ce service à l'échelle départementale permet à des petites communes avec peu de moyens de proposer un service de qualité professionnelle aux usagers de leur bibliothèque

Par ailleurs, suite à l'élargissement du service de la Boîte Numérique à 64 bibliothèques, deux constats s'imposent :

- > les bibliothèques arrivées dernièrement dans le dispositif sont moins autonomes sur la médiation et l'accompagnement de leurs usagers à l'utilisation des ressources numériques.
- > les personnes en charge des ressources numériques au sein de la bibliothèque du Calvados sont de plus en plus sollicitées pour résoudre des problèmes d'usagers.

Il apparaît nécessaire de mieux accompagner les équipes sur la médiation et de mieux les former à répondre aux demandes des usagers.

Objectifs

Pour l'extension à tout le réseau :

- > convaincre tous les élus et responsables de bibliothèques d'adhérer au dispositif
- > garantir une égalité d'accès aux ressources numériques pour tous les usagers des bibliothèques du réseau départemental
- > augmenter le nombre d'inscription dans les bibliothèques en touchant un nouveau public
- > moderniser l'image des bibliothèques

Pour l'accompagnement :

- > rendre autonome les bibliothèques sur la médiation des ressources numériques
- > valoriser les ressources pour une meilleure appropriation par les équipes et une meilleure communication auprès de leurs usagers
- > garantir une réponse de premier niveau à l'utilisateur par l'équipe de la bibliothèque partenaire
- > diminuer les demandes directes des usagers à la bibliothèque du Calvados

Description de l'action

- > Mettre en place des réunions annuelles d'information sur les territoires à destination des élus et responsables des bibliothèques
- > Intégrer l'accès aux ressources numériques dans les conventions d'objectifs et de moyens.

Pour renforcer l'accompagnement, mettre en place un programme de formation spécifique avec :

- > une journée de formation autour de la médiation de la boîte numérique à destination des équipes des bibliothèques partenaires.
- > Des formations sur site à l'utilisation de la boîte numérique pour que les équipes soient autonomes dans la réponse aux questions de premier niveau

- > Des ateliers pratiques dans les bibliothèques du réseau avec exercices et cas concrets sur différents supports (tablettes, livres numériques, ...) pour développer une culture numérique commune.

Calendrier prévisionnel

- > 2017 - 2018 : communication auprès du réseau
- > 2018 : mise en place des formations
- > 2020 : adhésion de l'ensemble du réseau

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados																
Partenaires	Archimed et fournisseurs de ressources numériques DSI Elus départementaux Communes et EPCI																
Moyens	<p>- 1 ETP réparti actuellement sur 4 agents</p> <p><u>Pour 2017</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Population couverte</td> <td style="text-align: right;">309057 hbts</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'inscrits (au 01/08/2017)</td> <td style="text-align: right;">5000</td> </tr> <tr> <td>Budget numérique</td> <td style="text-align: right;">70000 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes *</td> <td style="text-align: right;">46 358 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">*participation des communes et EPCI de 0,15 € par habitant</p> <p><u>Prévision pour l'extension à toutes les bibliothèques du réseau</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Population couverte</td> <td style="text-align: right;">427429 hbts</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'inscrits (projection par rapport à 2017)</td> <td style="text-align: right;">8500</td> </tr> <tr> <td>Budget numérique prévisionnel</td> <td style="text-align: right;">95000 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes prévisionnelles (sur la base de 0,15€/ habitant)</td> <td style="text-align: right;">63457 €</td> </tr> </table> <p>Augmentation du budget numérique de 25 000 € amortie en partie par l'augmentation des recettes.</p>	Population couverte	309057 hbts	Nombre d'inscrits (au 01/08/2017)	5000	Budget numérique	70000 €	Recettes *	46 358 €	Population couverte	427429 hbts	Nombre d'inscrits (projection par rapport à 2017)	8500	Budget numérique prévisionnel	95000 €	Recettes prévisionnelles (sur la base de 0,15€/ habitant)	63457 €
Population couverte	309057 hbts																
Nombre d'inscrits (au 01/08/2017)	5000																
Budget numérique	70000 €																
Recettes *	46 358 €																
Population couverte	427429 hbts																
Nombre d'inscrits (projection par rapport à 2017)	8500																
Budget numérique prévisionnel	95000 €																
Recettes prévisionnelles (sur la base de 0,15€/ habitant)	63457 €																

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Statistiques d'adhésions à la Boîte Numérique
 - % d'inscrits en bibliothèques utilisant la boîte numérique
 - Nombre d'inscrits
- > Statistiques de consommations des ressources numériques
- > Pour évaluer l'accompagnement :
 - nombre des bibliothèques formées,
 - nombre de personnes formées
 - nombre de formations dispensées

Faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour les publics ayant des difficultés avec l'écrit

Éléments de diagnostic

Enjeu de prévention de l'illettrisme, faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour tous s'inscrit pleinement dans les missions des bibliothèques.

La bibliothèque du Calvados a déjà commencé à travailler sur la question des publics en difficultés avec l'écrit, en proposant notamment en 2017 une formation sur les services à proposer aux publics empêchés et souhaite aller plus loin en s'engageant dans la démarche du « facile à lire ».

En travaillant en partenariat avec les associations qui œuvrent dans ce domaine, elle souhaite mobiliser les bibliothèques de son réseau intéressées par cette question et les aider à mettre en place des espaces « facile à lire » au sein de leur structure.

Ce concept consiste à proposer, dans les bibliothèques, des collections choisies de livres et autres documents accessibles à des publics en difficulté avec la lecture

Objectifs

- > Faire renouer avec le livre et la lecture les publics en difficulté avec l'écrit et donner des bibliothèques une image accessible.
- > Co-construire des actions de médiation autour de ces espaces avec les partenaires sociaux éducatifs et les bibliothèques impliquées dans la démarche.

Description de l'action

- > Prendre contact avec le réseau territoires lecture de Caen-la-Mer déjà engagé dans ce dispositif.
- > Dégager un budget spécifique de 4000€/an pour les acquisitions de documents pris sur le budget d'acquisition de livres pour l'Institut Européen des Jardins et Paysages.
- > Constituer une collection de livres faciles à lire et en faire la promotion auprès du réseau.
- > Proposer une journée de formation autour du concept de « Facile à lire »
- > Accompagner les bibliothèques du réseau à la mise en place d'espace facile à lire au sein des établissements.
- > Organiser sur les territoires concernés une réunion d'information pour faire se rencontrer bibliothèques et partenaires sociaux-éducatifs (associations, services sociaux, ...)

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : acquisition de livres faciles à lire.
- > 2019 : réunion d'information

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Réseau territoires lecture de Caen-la-Mer
Moyens	Formation d'une personne référente au sein de l'équipe

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'acquisition annuel
- > Nombre de bibliothèques partenaires

Fiche 5.3

Faire évoluer l'offre documentaire pour mieux répondre aux besoins du public

Éléments de diagnostic

La bibliothèque du Calvados a revu en 2016 sa politique documentaire (mise en place en 2010) en y associant les bibliothèques du réseau pour faire évoluer les règles régissant l'achat de documents. Cette première étape a permis de renforcer la pertinence des collections proposées, gage d'une meilleure rotation des documents, et d'améliorer le taux de satisfaction des demandes émanant directement des usagers des bibliothèques du Calvados, via les réservations, en assouplissant certains critères d'acquisition.

Engagé dans cette démarche d'amélioration continue et dans une période où les budgets d'acquisition des bibliothèques ne leur permettent pas, sans l'aide de la bibliothèque du Calvados, de répondre à l'ensemble des demandes du public, il est indispensable d'associer plus régulièrement le réseau aux acquisitions de la bibliothèque du Calvados pour qu'elles soient le plus proche possible de leurs attentes.

Objectifs

- > Faire évoluer la politique d'acquisition de la bibliothèque du Calvados en cohérence avec l'évolution des attentes des bibliothèques du réseau
- > Impliquer davantage le réseau dans la politique d'acquisition en s'appuyant sur un échantillonnage représentatif des bibliothèques du réseau.
- > Améliorer les achats de documents pour mieux répondre aux besoins du public

Description de l'action

- > Mise en place d'une enquête de satisfaction annuelle sur l'offre en collections de la Bibliothèque du Calvados
- > Constituer un groupe de 10 bibliothèques représentatives du réseau comme suit :
 - 2 bibliothèques de communes de moins de 1000 habitants
 - 2 bibliothèques de communes entre 1000 et 2000 habitants
 - 2 bibliothèques de communes entre 2000 et 3500 habitants
 - 2 bibliothèques de communes de plus de 3500 habitants
 - 2 bibliothèques intercommunales.
- > Organiser une réunion annuelle au dernier trimestre de chaque année avec le groupe de travail pour échanger sur la politique d'acquisition de la Bibliothèque du Calvados et collecter les demandes d'évolutions.
- > Revoir chaque année la politique d'acquisition pour l'adapter aux demandes formulées par le réseau en les croisant avec les statistiques annuelles sur les collections.
- > Informer le réseau des évolutions de la politique documentaire sur le site internet de la Bibliothèque du Calvados

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : enquête de satisfaction sur l'offre de collections et réunion d'échanges avec le groupe de travail

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Bibliothèques du réseau
Moyens	constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Taux de rotation
- > Taux de satisfaction des demandes du public
- > Statistiques de prêts des documents de la bibliothèque du Calvados dans les bibliothèques

Adapter les modalités de prêt des documents

Éléments de diagnostic

Avec la mise en place des conventions et le critère d'acquisitions de documents de 1,50 €/habitants, les bibliothèques se sont constituées une collection propre et ont donc modifié leur manière d'emprunter les collections de la bibliothèque du Calvados. Leurs emprunts sont plus ciblés (compléments de collections) et les réservations augmentent.

Le taux de prêts des documents circulant par navette est passé de 14 % en 2010 à 38 % en 2016 (la livraison des réservations s'effectue une fois par mois sur l'ensemble du réseau).

Le système de prêts de livres doit évoluer pour répondre aux besoins des bibliothèques.

La problématique pour la bibliothèque du Calvados est d'augmenter la fréquence des livraisons des documents réservés pour les bibliothèques à forte activité, tout en maintenant les choix sur place, indispensable pour la majorité des bibliothèques du réseau.

Objectifs

- > Rationnaliser la desserte en collections
- > Mieux répondre aux besoins de compléments de collections
- > Améliorer la rotation des documents
- > Assurer la circulation des réservations en constante augmentation
- > Satisfaire plus rapidement les usagers des bibliothèques

Description de l'action

- > Pour articuler au mieux les réservations et les choix sur place, les évolutions suivantes sont proposées :
 - 1) Evolution des modalités de livraison des documents

	Commune de moins de 1000 habitants	Communes de plus de 1000 habitants	Réseaux de bibliothèques (EPCI et communes nouvelles)
Nombre de bibliothèques	23	66	24
Prise en charge de la livraison des documents prêtés lors des choix sur place	bibliothèque du Calvados	Commune *	EPCI ou communes nouvelles *
Prise en charge de la livraison des documents réservés	bibliothèque du Calvados	bibliothèque du Calvados	bibliothèque du Calvados

* temps estimé : trajet Aller/retour + 10 minutes de chargement à Ranville 1 à 2 fois/an selon les bibliothèques

- 2) Evolution de la fréquence de livraison des réservations

Pour les bibliothèques répondant aux critères minimum des nouvelles conventions (voir fiche 6), possibilité de livrer les documents réservés tous les 15 jours si l'activité de la bibliothèque le justifie.

Cas des réseaux de bibliothèques :

Les réseaux de bibliothèques étant en cours de constitution, une modulation des modes de desserte selon la population à desservir sera étudiée avec les responsables des réseaux.

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2019

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Bibliothèques du réseau
Moyens	Moyens humains constants sur le pôle logistique (5 chauffeurs/magasiniers)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Statistiques des réservations
- > Taux de rotation des documents de la bibliothèque du Calvados dans les bibliothèques du réseau
- > Nombre de documents livrés par la bibliothèque du Calvados et nombre de documents pris en charge par les territoires

AXE 1 : Favoriser le développement culturel des territoires

| **Objectif 6 :**
*Lecture publique : actions culturelles
et pratiques innovantes*

Fiche 6.1**Diffuser les pratiques nouvelles et innovantes des bibliothèques****Éléments de diagnostic**

La bibliothèque du Calvados diffuse auprès de son réseau, via son site internet, une veille sur le monde des bibliothèques, sur les pratiques nouvelles et innovantes. Mais cette veille n'est pas structurée et ne couvre pas tous les champs d'actions de la bibliothèque du Calvados.

Au-delà de la diffusion au réseau, une veille plus efficace permettrait également aux agents de mieux suivre l'évolution de leur environnement professionnel notamment pour ceux ayant des missions spécifiques (action culturelle, formation, numérique, ...)

Objectifs

- > Améliorer et structurer les pratiques de veille existantes
- > Mettre en place une diffusion efficace auprès du réseau via le nouveau portail ou tout autre outil pertinent.

Description de l'action

- > Sensibiliser et former les agents aux bonnes pratiques de veille avec l'aide de l'infothèque
- > Etude avec l'infothèque sur la mise en place d'une fonction de veille interne, les bons outils à utiliser et recensement des sources
- > Organiser et répartir la veille sur les agents en fonction de leurs domaines de compétences
- > Centraliser la diffusion en confiant cette mission à un agent en particulier
- > Structurer la diffusion des informations collectées via le site internet
- > Mettre en place une diffusion sélective de l'information en utilisant les outils adaptés

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : sensibilisation des agents et mise en place d'une cellule de veille interne

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Service de l'Infothèque
Moyens	Outils de veille à mettre en place

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Statistiques de consultation / lecture
- > Enquête de satisfaction auprès du réseau.

Fiche 6.2

Expérimenter avec le réseau les pratiques participatives avec les publics

Eléments de diagnostic

Pour mieux adapter leurs services aux attentes de la population, la tendance actuelle dans les bibliothèques est de faire participer le public à la définition des services car il est le plus à même d'exprimer ce qu'il attend d'un service public de qualité répondant à ses besoins.

La Bibliothèque du Calvados a organisé fin 2016 une journée professionnelle sur les services innovants en bibliothèque et souhaite maintenant accompagner le réseau vers l'expérimentation de ces pratiques participatives innovantes.

Objectifs

- > Faire découvrir aux bibliothèques du réseau les pratiques participatives (design thinking, biblio remix, ...) et les former pour qu'elles puissent elles-mêmes les expérimenter avec leurs publics.
- > Expérimenter avec une bibliothèque un ou plusieurs ateliers participatifs impliquant le public de type biblio remix

Description de l'action

- > Organiser une formation sur l'innovation et les pratiques participatives en bibliothèques
- > Rédiger une fiche outil sur les pratiques participatives en bibliothèques
- > Via un appel à projet, expérimenter avec une bibliothèque une démarche participative impliquant les publics
- > La forme de cette expérimentation dépendra des projets soumis
- > La bibliothèque du Calvados n'ayant pas ces compétences en interne, un accompagnement extérieur sera à envisager.

Calendrier prévisionnel

- > 1^{er} semestre 2019 : formation de deux jours sur les pratiques participatives en bibliothèques
- > 2^{ème} semestre 2019 : lancement d'un appel à projet spécifique
- > 2020 : Accompagnement du projet retenu à définir

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Bibliothèques du réseau
Moyens	Coût d'une formation sur deux jours : 2000 € pour les formateurs habituels, 4000 à 6000 € si on fait appel à des profils spécifiques (designers de service, ...)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de personnes formées
- > Nombre de mise en place de projets

Fiche 6.3

Conforter l'offre d'action culturelle et accompagner les projets des territoires

Éléments de diagnostic

La bibliothèque du Calvados propose une offre d'action culturelle pour les bibliothèques de son réseau :

- Le festival de contes « Ma parole »
 - Les Ateliers de l'info
 - Actions vers des publics spécifiques (ados jusqu'en 2017 puis petite enfance dès 2018)
- Formalisée par des appels à projets ces actions menées depuis plusieurs années ont eu un réel effet levier sur les territoires au niveau de la qualité du travail des bibliothèques et sur l'investissement humains et financiers.

Ces propositions permettent, à l'échelle départementale, de fédérer le réseau, de travailler en partenariat et donne de la visibilité à la bibliothèque du Calvados. De plus ces événements permettent aux bibliothèques du réseau de toucher de nouveaux publics et de s'inscrire pleinement dans leur rôle d'établissement culturel de proximité.

Sans cette offre de la bibliothèque du Calvados, seules les plus grosses bibliothèques pourrait proposer une offre d'action culturelle ambitieuse, au détriment des territoires ruraux.

Auparavant organisateur d'événements, le rôle de la bibliothèque du Calvados vis-à-vis des territoires a déjà commencé à évoluer vers celui d'accompagnateur et coordonnateur d'événements portés par les bibliothèques elles-mêmes comme c'est le cas avec le festival de contes « Ma parole » dans lequel l'intégralité des cachets artistiques est prise en charge par les territoires.

En complément de ces propositions, la bibliothèque du Calvados accompagne des projets personnalisés des bibliothèques (aide technique et financière) et octroi des subventions dans le cadre de la vie littéraire

Objectifs

- > Maintenir une offre d'action culturelle ambitieuse pour garantir des propositions de qualité et accessibles à tous sur le territoire
- > Formaliser les critères d'attribution des aides financières octroyées par la bibliothèque du Calvados pour les projets des bibliothèques et la vie littéraire.

Description de l'action

- > Continuer de coordonner le festival de contes pour garantir la qualité d'un événement de portée départementale à destination des familles
- > Lancer les appels à projets par type d'actions :
 - Petite enfance
 - Ateliers de l'info
 - Projets personnalisés
- > Formaliser la politique d'aides financières :
 - redéfinir les critères d'attribution
 - communiquer auprès des partenaires

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : formalisation de la politique d'aides financières
- > Autres actions : durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	DMAP (pour les indicateurs d'évaluation) / Bibliothèques du réseau/Acteurs de la vie littéraire
Moyens	constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'appels à projets
- > Nombre de bibliothèques impliqués dans les projets
- > Evolution du budget action culturelle des bibliothèques partenaires
- > Moyens financiers mobilisés par la Bibliothèque du Calvados
- > Evaluation qualitative des projets : critères à définir (envergure, nbre d'intervenants, de partenaires, publics touchés)

Fiche 6.4

Continuer le développement des ateliers de l'info

Éléments de diagnostic

Suite aux évènements tragiques qui ont frappés la France depuis 2015, la bibliothèque du Calvados a lancé en 2016 une nouvelle opération baptisée « Les ateliers de l'info » dans le but de réaffirmer le rôle de la bibliothèque dans le processus de la fabrique du citoyen.

Toujours en accompagnement des bibliothèques du territoire, Les Ateliers de l'info peuvent prendre différentes formes : de la valorisation de collections à la programmation de rencontres. Ces ateliers visent à éclairer l'actualité (axe géopolitique mais également sociétale, scientifique etc) à susciter le débat, à confronter les idées.

Dans ce cadre, un partenariat privilégié a été mis en place avec le prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre qui se traduit par la présentation du reportage photo primé dans des bibliothèques et établissements scolaires du département.

Après une année 2016 d'expérimentation en partenariat avec les bibliothèques de Blainville-sur-Orne et Condé-en-Normandie, l'année 2017 sera marquée par la diversification tant dans les sujets traités que les bibliothèques partenaires. La bibliothèque du Calvados souhaite continuer à développer cette action.

Objectifs

- > Réaffirmer le rôle de la bibliothèque dans la fabrique du citoyen et aider les bibliothèques à être des lieux ressources, d'information et d'échanges
- > Inciter les bibliothèques à s'emparer des sujets d'actualité et les associer au développement des ateliers de l'info
- > Inciter le travail en partenariat avec les établissements scolaires, en particulier les collèges
- > Toucher un nouveau public plus masculin
- > Travailler sur les sujets peu abordés en bibliothèque (sciences, ...)

Description de l'action

L'action se décline en 3 axes :

- > Un axe géopolitique fort avec le partenariat avec le prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre
- > Un axe évènementiel :
 - L'organisation de tables rondes, de conférences sur des sujets d'actualité dans les bibliothèques
 - Des ateliers en bibliothèques ou établissements scolaires
- > un axe accompagnement des projets des territoires
 - soutien en collection
 - soutien logistique et financier
 - formation
 - communication avec la mise en place d'un label dédié

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : mise en place d'un label dédié
- > Durée du schéma : appels à projets « Les ateliers de l'info »

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Direction de la communication Direction de la modernisation

	Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre Les bibliothèques du réseau.
Moyens	Coût variable de l'acquisition des droits pour la réalisation de l'exposition sur le reportage photo primé au prix Bayeux-Calvados Moyens constants.
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de bibliothèques impliqués > Nombre de spectateurs pour les différentes actions (ateliers, rencontres, ...) > Nombre d'appels à projets > Public touché (scolaire, ...) 	

Fiche 6.5

Renforcer les actions « petite enfance »

Éléments de diagnostic

Entrée en 2017 dans le dispositif « Premières pages » du Ministère de la Culture et de la Communication qui vise à soutenir les actions des territoires autour du livre et la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans, La bibliothèque du Calvados souhaite renforcer son action envers ce public par la mise en place d'un fonds spécifique et des actions de formations financées par la subvention de 6500 € attribuée par le Ministère de la Culture et de la Communication et par l'accompagnement des projets des territoires. Pour favoriser l'émergence de ces projets dans le Calvados, la Bibliothèque du Calvados souhaite lancer dès la fin d'année des appels à projets d'action culturelle spécifiques « petite enfance »

Objectifs

- > Constituer un fonds de livres pour les enfants de 0-3 ans pour être en capacité de soutenir en collection une demande croissante des bibliothèques du réseau.
- > Inciter et accompagner les bibliothèques du territoire à proposer des actions à destination du public des 0-3 ans.
- > Former et sensibiliser le réseau à la lecture pour les tout-petits.
- > Encourager le travail en partenariat entre les acteurs de la petite enfance sur le territoire (bibliothèques, services sociaux du département et des communes, ...).

Description de l'action

- > Renforcer les acquisitions de livres pour les 0-3 ans pour alimenter le fonds petite enfance.
- > Mettre en place des appels à projets « petite enfance » en action culturelle
- > Accompagner les projets retenus en fonction des besoins (accompagnement financier, méthodologie, soutien en collection, formation dédiée, ...)
- > Mettre en place chaque année des formations petite enfance. Une journée d'étude commune sera organisée le 30 novembre 2017 en partenariat avec les bibliothèques de Caen-la-Mer.

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2017 : augmentation du budget d'acquisition de livres petite enfance et mise en place d'un fonds spécifique
- > Dernier trimestre 2017 : appels à projets
- > 2018 : accompagnement des projets retenus
- > Chaque année dès 2017 : formations « petite enfance »

Gestion de l'action

Pilote	Bibliothèque du Calvados
Partenaires	Bibliothèques du réseau Bibliothèques de Caen-la-Mer. Association Matulu, association « Quand les livres relient » et association « Lire à voix haute Normandie »
Moyens	Budget propre de la BDC constant Subvention de 6500 € du Ministère de la culture et de la communication

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de réponses aux appels à projets
- > Nombre de projet accompagnés
- > Nombre de partenaires impliqués.
- > Taux de rotation des collections petite enfance

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

| **Objectif 7 :**
*Soutenir la préservation du patrimoine
archivistique bâti et mobilier*

Audit et évaluation des collections d'archives

Éléments de diagnostic

L'état de saturation des locaux nécessite un audit complet des collections. Sans cet audit, il est impossible de planifier le travail des équipes de manière organisée et de dégager les priorités de traitement (classement et reconditionnement). Surtout, le diagnostic exact sur la saturation des locaux et la manière d'y répondre est impossible sans ce travail général.

Un axe de priorité est les archives contemporaines, qui représentent un volume considérable, et où les éliminations potentielles sont les plus importantes, mais aussi dans un moindre mesure les archives privées et les archives modernes, qui souffrent d'un arriéré très important. Le désherbage de la bibliothèque (y compris presse, périodiques et bibliothèque administrative) est également un vivier de gain de place potentiellement très important, mais qui nécessite là-aussi un travail de diagnostic conséquent.

A l'inverse, il faut noter que le reconditionnement et la restauration des fonds anciens, dont l'état de conservation est aujourd'hui souvent impropre, nécessite potentiellement un accroissement des espaces de conservation (mise à plat des grands plans, des chartes scellés, etc).

Objectifs

Il s'agit de connaître de manière à la fois exacte et fine le métrage global des collections, le stockage libre et disponible (équipé), le métrage des collections prioritaires en terme de retraitement, au regard de la valeur patrimoniale des collections, des urgences sanitaires, ou des collections pouvant faire l'objet d'élimination.

Pour les archives contemporaines, il s'agit de déterminer les éliminations potentielles les plus importantes, mais aussi de mieux connaître ces versements d'un point de vue documentaire pour mieux planifier le travail des équipes. Le même travail doit être fait à plus longue échéance pour les archives privées et les archives modernes.

Un travail doit être également mené en amont chez les producteurs d'archives les plus importants pour anticiper leurs versements, et l'impact potentiel de leur politique de dématérialisation. Ce travail doit s'accompagner d'une réflexion plus importante sur la sélection et les priorités de collecte.

Description de l'action

- > Mener une prestation d'audit et récolement des collections aboutissant au métrage général occupé, libre et disponible par type de fonds.
- > Cette prestation sera complétée par une action en interne centrée sur les versements d'archives contemporaines et identifiant sur ces fonds les capacités d'élimination, mais aussi le métrage peu consulté qui pourrait être conservé sur un site annexe.
- > Aboutir à une meilleure planification à terme du travail non seulement pour les archives contemporaines (prioritaire), mais aussi pour les archives économiques et pour les archives privées.

Calendrier prévisionnel

- > Prestation d'audit général et de récolement des collections : septembre 2017-avril 2018
- > Analyse plus fine des archives contemporaines et des possibilités d'élimination sur ces fonds : septembre 2017-fin 2018
- > Planification sur les archives privées et modernes et les collections de la bibliothèque : fin 2018-2019

Pilote

Archives départementale /Pôle Archives contemporaines, soutien de l'ensemble des autres pôles « gestion des fonds »

Partenaires	Editeur du logiciel métier
Moyens	<p>Moyens financiers constants : budget prévisionnel de 40 000- 50 000 euros sur le budget 2017/2018</p> <p>Moyens humains : 1 pilote cadre A + soutien logistique de l'équipe (4 agents de cat. C + 1 cadre B + 1 cadre A) et apports des autres pôles « documents ».</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Etat du récolement complet et exact dans le logiciel professionnel : métrage par type de fond > Identification des reconditionnements prioritaires. > Etat des versements contemporains avec identification des versements éliminables en priorité, des versements que l'on peut conserver sur site distant, des versements comportant des priorités de traitement. > Meilleure connaissance des contraintes potentielles de la collecte 	

Etude stratégique sur l'évolution du stockage des archives

Eléments de diagnostic

L'état de saturation des locaux nécessite, passé un audit complet des collections, la mise en œuvre d'une étude stratégique sur les solutions de stockage à trouver d'ici à 5-6 ans.

En effet, si des possibilités d'élimination existent, elles ne peuvent excéder 100 à 200 ml par an. Dans le même temps, la collecte obligatoire d'archives publiques ne peut, au vu de la situation actuelle dans le Calvados et en France, descendre en-dessous de 300 ml par an. Or, le bâtiment actuel a des possibilités de stockage limitées (à préciser dans le cadre de l'audit à venir).

Objectifs

Il s'agit de mener une étude stratégique dégageant les différentes solutions possibles face à la saturation progressive des locaux, qui sera effective d'ici 5-6 ans. Et de dégager la meilleure et la plus réaliste d'un point de vue économique (en investissement et en fonctionnement) et vis-à-vis de l'utilisateur pour donner des perspectives réalisables pour la collectivité.

Description de l'action

Mener une prestation d'analyse économique et stratégique permettant d'étudier différentes possibilités, de les comparer et d'en dégager éventuellement d'autres.

Les possibilités à étudier a priori :

- Extension sur place (étude de faisabilité existante à actualiser)
- Aménagement de rayonnages mobiles dans les locaux existants
- Construction/réaménagement d'un local de stockage excentré, sans salle de lecture, pour les fonds contemporains peu consultés et ne nécessitant pas de retraitement important, mais à conserver pour des raisons légales.
- Mutualisation de la construction d'un local.

Calendrier prévisionnel

- > Prestation d'étude : septembre 2018-fin 2019

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementale /Pôle Archives contemporaines + pôle « Bibliothèque, conservation, logistique »
Partenaires	DGA Finances et Moyens
Moyens	<p>Moyens humains : 1 pilote cadre A</p> <p>Moyens financiers : 40 000-50 000 euros à dégager partiellement en moyens supplémentaires sur le BP2018 ou BP 2019</p>

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Dégager une solution économiquement et professionnellement viable, en investissement comme en fonctionnement, pour permettre de maintenir la collecte, au minimum obligatoire, sur les 15 ans à venir.

Fiche 7.3

Soutenir le patrimoine architectural protégé par un programme d'aide de conservation-restauration

Éléments de diagnostic

L'Etat assure le contrôle scientifique et technique des édifices MH. Pour cette raison, il ne serait pas cohérent de soutenir des opérations de restauration qui ne seraient pas jugées prioritaires par l'Etat ou qui n'appartiendraient pas à sa programmation annuelle. Notre aide vient en complément. Il apparaît toutefois nécessaire que dans ce contexte le département affirme ses objectifs.

Objectifs

- > Accompagner les propriétaires de MH dans la restauration de leur monument et les inciter à développer des outils de valorisation et de médiation.

Description de l'action

- > Conditionner et moduler le soutien du Département en fonction d'une série de critères :
 - l'inscription à la programmation DRAC
 - l'urgence des travaux
 - l'ouverture minimum au public (PEL, JEP)
 - une signalétique adaptée pour matérialiser le concours du Département

Protection de l'édifice	Bénéficiaires	Taux de Subvention	Dépense plancher	Dépense plafond
Classé MH	Commune ou propriétaire privé	15 %	15.000 € HT	400.000 € HT pour les communes 400.000 € TTC pour les privés
Inscrit MH	Commune	25%	15.000 € TTC pour les privés	
	Propriétaire privé	20 %		
Par bonus	Commune ou propriétaire privé	+5 à 10 %		

- > Attribution d'un bonus pour les propriétaires qui s'engageraient dans une des actions de mise en tourisme suivantes :
 - adhésion à un réseau touristique (Pays d'art et d'histoire, etc.) → + 10 %
 - développement d'outils d'interprétation (Visite virtuelle, dépliant, visite audio, aide à la visite guidée, etc.) avec l'accompagnement technique du service patrimoine → + 5 %
 - ouverture du site plus de 40 jours par an → + 5 %
 - ne devra pas dépasser 25 % pour le classé : 35 % pour l'inscrit propriété communales et 30 % pour les propriétés privées.

Calendrier prévisionnel

- > Refonte du programme d'aide sur 2017 pour une mise en place à partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	service patrimoine
Partenaires	DRAC/ CDT
Moyens	Moyens humains : 2 agents A (expertise) et 1 agent C (instruction) Moyens : enveloppe globale restauration constante (1 000 000 €)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de projets réalisés et financés/ Nombre de projets ayant bénéficié de bonus
- > Nombre de travaux soutenus en fin de schéma
- > Nombre de visiteurs et d'actions de valorisation

Mise en place d'une commission de labellisation pour le patrimoine bâti non protégé

Eléments de diagnostic

Le Département attache un soin particulier à la restauration de son "petit" patrimoine. Il aide les communes, les intercommunalités et les associations de sauvegarde du patrimoine dans leurs projets de restauration du **patrimoine mobilier non protégé**.

Il existe actuellement plusieurs aides permettant de restaurer le patrimoine non protégé : l'APCR, le PRNP et l'inventaire d'intérêt départemental. Ce dernier programme fait doublon avec le PRNP, l'APCR et les MH. Un travail de simplification et d'harmonisation des aides est nécessaire.

Objectifs

- > Accompagner les propriétaires dans la restauration de leur monument et les inciter à développer des outils de valorisation et de médiation
- > Mettre en lumière un patrimoine insoupçonné en travaillant par thématique

Description de l'action

- > **Révision du mode d'attribution de subvention avec la mise en place d'une commission de labellisation chargée d'étudier les projets**
Afin de ne pas entrer en concurrence avec la démarche de contractualisation (APCR et contrats de territoire), il s'agira de réserver une enveloppe pour soutenir des projets d'intérêt particulier avec l'installation d'une commission qui accorderait une aide suite à un appel à projet ou après étude de dossier méritant.
- > Suppression de la ligne d'aide de l'inventaire départemental
- > Mise en place des programmes thématiques à durée limitée (5 ans) pour mieux faire connaître et partager la richesse du patrimoine calvadosien (ex : le patrimoine nautique, le patrimoine industriel, le patrimoine antique, imaginer des thématiques originales au fort pouvoir communicatif)
- > Lancer des appels à projet pour solliciter une aide scientifique et financière en faveur des restaurations du patrimoine bâti non protégé, appels à projets qui pourraient être relayés auprès de mécènes partenaires
- > Mise en place d'une instance consultative, se réunissant deux fois par an, qui sera chargée de sélectionner les projets retenus.

Protection de l'objet	Bénéficiaires	Taux de Subvention	Dépense plancher	Dépense plafond
Eléments anciens du patrimoine, situés en milieu rural et ni inscrits ni classés au titre des monuments historiques	Communes	de 30% à 50 %	5.000 € HT	80.000 € HT
	Propriétaires privés, associations de sauvegarde du patrimoine		5.000 € TTC	80.000 € TTC

Calendrier prévisionnel

- > Installation de la commission et sélection des thématiques en fin 2018
- > Communication du nouveau dispositif sur 2019
- > 1^{ères} sessions en 2020

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	Mécènes privés
Moyens	Moyens humains : 1 cadre A expert ; 1 instructeur Moyens financiers : moyen constant

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de projets réalisés et financés
- > Nombre de travaux soutenus en fin de schéma

Renouveler le programme d'aide de conservation-restauration pour le patrimoine mobilier

Éléments de diagnostic

L'Etat a confié la mission au service patrimoine d'appliquer la réglementation sur les monuments historiques pour le patrimoine mobilier (conservation des antiquités et objets d'art). C'est une mission que le Département porte seul mais qui aujourd'hui est peu visible. Il s'agira donc de s'appuyer sur un programme d'aide plus ambitieux pour la valoriser.

Objectifs

- > Accompagner les propriétaires (collectivités et associations) dans la restauration de leurs œuvres d'art et dans le développement d'outils de valorisation et de médiation.
- > Rendre plus visible l'action du Département en faveur des objets mobiliers.

Description de l'action

- > Conditionner et moduler le soutien du Département en fonction d'une série de critères :
 - urgence des travaux
 - intérêt du point de vue de l'histoire, de l'histoire de l'art, des techniques
 - ouverture au public minimum (PEL, JEP)
 - signalétique adaptée pour matérialiser le concours du Département

Protection de l'objet	Bénéficiaires	Taux de Subvention	Dépense plancher	Dépense plafond
Classé MH	Commune ou propriétaire privé	20 %	0 €	Pas de plafond
Inscrit MH	Commune	40%		
	Propriétaire privé	20 %		
Non protégé	Commune	30 %		
Conservation préventive	Commune ou propriétaire privé	20 %		
Sécurisation / Mise en valeur	Commune	50 %		

- > Renforcer et développer la ligne d'aide sur les objets mobiliers (MH et NP) :
 - offrir un bonus supplémentaire pour la mise en place d'un outil d'interprétation (confection de cartel)
 - aider le mobilier non protégé
 - soutenir la conservation préventive à hauteur de 20 %
 - soutenir fortement la sécurisation et valorisation des trésors mobiliers 50 % (éclairage, vitrine, etc.)

Calendrier prévisionnel

- > Refonte du programme d'aide sur 2017 pour une mise en place à partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	
Moyens	Moyens humains : 2 cadres A experts / 1 instructeur Moyens financiers : constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de projets réalisés et financés/ Nombre de projets ayant bénéficié de bonus.
- > Nombre de travaux soutenus en fin de schéma
- > Nombre d'actions de médiation et valorisation

Faire de la conservation d'art sacré le pôle de référence pour la préservation des objets d'art

Éléments de diagnostic

Le Département est pleinement engagé auprès des acteurs du patrimoine calvadosien. Outre l'octroi de subventions, il mettait à disposition des espaces de réserves pour conserver dans des conditions optimales les œuvres culturelles propriétés des communes.

Aujourd'hui beaucoup de nos partenaires n'associent pas la gestion de la « conservation départementale d'art sacré » au Département mais au Diocèse : le nom, l'implantation et la nature des objets qui y sont accueillis troublent la lisibilité de l'action du Département en faveur des objets mobiliers.

De plus les propriétaires voient dans ce lieu un espace pérenne de conservation et non un lieu transitoire. La conservation des objets mobiliers située à Bayeux doit incarner à terme l'action du Département en faveur des objets mobiliers et en devenir la vitrine. Pour cela, Il s'agira d'en faire un lieu ouvert à la formation, à la sensibilisation, à la connaissance et à l'accueil de toutes les catégories d'œuvres d'art.

Objectifs

- > Donner une plus grande visibilité à cet équipement
- > Inciter les propriétaires à valoriser et conserver *in situ* leurs objets
- > Contribuer à la prise de conscience patrimoniale des propriétaires d'objets d'art et les accompagner dans la restauration, valorisation et médiation de leur richesse artistique

Description de l'action

- > Renommer la structure
- > Faire évoluer la convention de dépôt pour éviter les dépôts de longue durée et inciter à la restauration (service payant)
- > Accueillir plus largement les œuvres à des patrimoines autres que culturel (Envoi d'informations à l'ensemble des maires pour les informer de l'évolution de la structure)
- > Faire évoluer le lieu en ouvrant le site à la formation pour professionnaliser les associations de sauvegarde et propriétaires (privés et élus) aux bonnes pratiques, à la recherche et à la connaissance de notre patrimoine mobilier

Calendrier prévisionnel

- > Mise en place progressive des formations à partir de 2019
- > Mise en place du nouveau dispositif à partir de 2019

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	service juridique, Fabrique de patrimoines
Moyens	Moyens humains : 1 ,5 ETP Moyens constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de participants aux formations
- > Nombre d'objets accueillis, nombre d'objets valorisés *in situ*

Fiche 7.7

Développer une signalétique marquant le concours du Département dans les opérations de sauvegarde patrimoniale

Éléments de diagnostic

Près d'un million d'euros est investi chaque année dans la restauration d'édifices patrimoniaux. Or, la politique d'aide du Département en faveur de la restauration du patrimoine manque de visibilité faute de signalisation systématique de son soutien aux opérations de sauvegarde du patrimoine.

Objectifs

- > Rendre visible l'action du Département en faveur de la restauration du patrimoine

Description de l'action

- > Mise en place d'un cahier des charges et conceptualisation du logo en définissant les caractéristiques du logo et les objectifs recherchés
- > Impression sur des plaques-façades destinées à être fixées sur les édifices bénéficiant d'aide du Département
- > Mentionner dans la notification de subvention l'obligation pour l'ayant de droit d'apposer une plaque-façade.

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	
Moyens	Moyens humains : 1 cadre A Moyens : 5000 € + impression des plaques-façades (85 €/unité env.)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Etude sur l'impact du logo en fin de schéma (identification)

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

| **Objectif 8 :**

*Favoriser la recherche et la connaissance
du patrimoine en vue de sa valorisation*

Fiche 8.1

Développer un site internet performant dédié aux ressources des archives

Éléments de diagnostic

L'accès aux ressources généalogiques ouvert en 2009 génère un trafic intense en raison d'un public d'utilisateurs captifs considérable. Ce portail était déconnecté du logiciel métier acquis en 2014 et n'a bénéficié d'aucune évolution par son prestataire, malgré de nombreuses campagnes de numérisation accessibles en intranet depuis lors.

Par ailleurs, les pages éditoriales d'information sur l'action des archives se trouvaient hébergées sur le site du Conseil départemental, ce qui génère l'existence de deux sites pour les utilisateurs. Et même plus si l'on ajoute l'existence d'un accès encore différent pour les collections de la bibliothèque, l'offre intranet en salle de lecture, et le compte facebook.

Si l'accès à l'Etat Civil (qui représente 80% du trafic) répondait à la demande, l'ensemble était donc à la fois fragmenté, voire illisible, statique, et peu au niveau de l'offre existante actuelle. Il empêche de valoriser les actions autres des Archives, et donnait une image dégradée de l'établissement vis-à-vis de l'extérieur.

Une première étape décisive a été franchie avec la mise en œuvre d'une nouvelle solution logicielle en 2017, mais tout reste à faire pour en développer l'ensemble des potentialités en termes d'utilisateurs.

Objectifs

- > Créer un site dédié fédérant l'ensemble des publics (historiens, amateurs et professionnels, généalogistes, curieux, journalistes, scolaires et enseignants, etc) et l'ensemble de l'offre (scientifique, pédagogique, culturelle).
- > S'adapter à la multiplicité des « profils » d'internautes et d'utilisateurs, être capable à la fois de répondre à la demande du généalogiste passionné ou débutant, de l'historien chevronné ou pas, du simple curieux.
- > Elargir le public traditionnel grâce à une meilleure visibilité et interactivité vers des publics moins captifs ou acquis, sortir du créneau propre aux Archives pour aller vers un public plus jeune ou actif, moins uniquement tourné vers la pratique généalogique par exemple (ce qui implique aussi de ne pas s'aliéner ce public d'habituels rodés à l'offre actuelle).
- > Créer un site répondant à la politique d'open data de la collectivité et à l'obligation légale de mise en ligne de l'ensemble des données numérisées existantes, et de l'ensemble des répertoires et inventaires réalisés.
- > Offrir à l'action culturelle et éducative des Archives une vitrine de qualité, pouvant être fédérée avec le reste de l'offre culturelle du département. Permettre un accès facilité aux ressources éducatives pour compléter une offre sur place forcément contrainte.
- > Rendre disponible pour le public scientifique l'ensemble des inventaires et des archives numérisées pour répondre à la mission obligatoire en la matière de communication des ressources conservées. Apporter des données nombreuses, mais aussi fiables et qui font référence, dans la droite ligne de ce qui est attendu des Archives départementales en termes de contenus (qualité, rigueur de l'information, exigence scientifique, etc).

Description de l'action

- > Création d'un site dédié couplé au logiciel métier fédérant intranet et internet : les archives numérisées et les instruments de recherches, des pages de contenu explicitant et facilitant l'accès aux ressources pour le grand public et le public scolaire, des pages de communication sur les actions menées.
- > Ce site doit être maintenu et enrichi en permanence, y compris de manière collaborative avec l'internaute (indexation collaborative, participation à des projets communs, mise en ligne des travaux des lecteurs) dans une optique de fédération du réseau déjà existant. A terme, les portails internet et intranet seront fusionnés au sein d'un portail de recherche unique

identifiant les degrés de communicabilité adaptés.

- > Ce site sera à terme fédéré avec les autres sites dédiés de la Direction de la Culture au sein du site calvados.fr selon plusieurs modalités techniques à évaluer : agrégateurs de données, dépôt de données et moissonnage, liens, etc.

Calendrier prévisionnel

- > Mise en œuvre de la V1 : mai/juin 2017
- > Mise en œuvre de la V2 : avril 2018
- > Enrichissement et mise en place de l'indexation collaborative : 2018

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales /Pôle « Nouveaux usages, nouveaux publics », en lien avec l'ensemble des pôles « collections » pour l'enrichissement des contenus.
Partenaires	DSI Cellule web du CD
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec un soutien en termes de publication et communication (cadre A) et l'apport pour les contenus de la direction. Moyens financiers : budget prévu DSI

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Résultats attendus
 - Accès élargi à l'offre d'archives numérisées
 - Meilleure réponse à la demande des publics
 - Favoriser la collaboration en ligne sur l'enrichissement des fonds
 - Améliorer la communication sur les archives, leurs missions et leurs actions culturelles et pédagogiques.

L'archéologie préventive dans le cadre des projets d'aménagements du département

Eléments de diagnostic

Le département est doté d'un service archéologique habilité pour réaliser des opérations d'archéologie préventive. Cette action permet de concilier la politique d'aménagement du territoire portée par le Département et la sauvegarde du patrimoine archéologique, conformément à la législation en vigueur. Elle permet également de valoriser l'action du Département en la matière.

Objectifs

- > Conseiller les services aménageurs du Département lors de l'élaboration de projets
- > Réaliser les interventions archéologiques prescrites par l'Etat
- > Intégrer, le plus en amont possible, les interventions archéologiques dans le phasage des travaux d'aménagement
- > Optimiser des coûts d'intervention
- > Garantir la souplesse de calendrier, favoriser la concertation entre les services du Département concernés
- > Favoriser l'acceptation des aménagements auprès des riverains
- > Valoriser les projets d'aménagement

Description de l'action

- > Concertation, phasage et mise en place des interventions archéologiques avec les services du Département concernés. Consultation des services de l'Etat (DRAC).
- > Préparation et réalisation des opérations de diagnostic (sondages couvrant près de 10% de la surface de l'emprise) et de fouille prescrites par l'Etat.
- > Après l'étude des données récoltées, rédaction d'un rapport réglementaire destiné à l'aménageur et validé par l'Etat après la consultation d'une commission interrégionale d'experts.
- > Valorisation de l'action du Département (cf fiche spécifique) sous la forme : d'ouverture au public, production de supports de communication (plaquettes, presse,...), de conférences, de publications (notamment scientifiques) et parfois d'exposition avec des partenariats avec les acteurs locaux (mairie, EPCI).
- > Mise en place de nouveaux outils de pilotage pour permettre la priorisation de cette activité au regard du développement de l'activité d'archéologie préventive pour des aménageurs externes.

Calendrier prévisionnel

Les opérations archéologiques sont conditionnées par le calendrier des travaux d'aménagements, ainsi le service n'a pas une visibilité fiable au-delà de 6 mois.

- > **2017** :
 - réalisation des diagnostics : rectification de virages de la Rd524 à Truttemer-le-Grand/Truttemer-le-Petit, contournement routier de Bellengreville-Vimont.
 - réalisation d'une fouille : Le site 5/6 du contournement routier de Sainte-Honorine-la-Chardronnette
- > **2018** : diagnostic de la voie douce de Bayeux à Port-en-Bessin/Huppain. Le cas échéant, réalisation de fouilles faisant suite aux diagnostics réalisés en 2017 (forte présomption de découvertes)
- > **2019 à 2021** : en fonction du calendrier d'interventions de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement

Gestion de l'action

Pilote	Service archéologie
Partenaires	DGA aménagement et environnement (principalement le service études et travaux routiers) ; Direction des bâtiments (service travaux des bâtiments).

	Mairie, EPCI (pour la communication et la valorisation) Usagers (propriétaires et exploitants)
Moyens	financiers : financement DGA AE humains : agents titulaires : La part du temps de travail des agents consacrée à cette action varie selon le calendrier des aménagements du Département, agents contractuels
Indicateurs de suivi-évaluation	
Réalisation <ul style="list-style-type: none"> > Respect calendrier élaboré en amont avec la DGA AE Résultat <ul style="list-style-type: none"> > Rendu rapport année N+2 	

Développer l'archéologie préventive en dehors des projets d'aménagement portés par le département

Éléments de diagnostic

Le département est doté d'un service archéologique compétent pour réaliser des opérations d'archéologie préventive. Au niveau régional seuls 2 départements sont dotés de cet outil : l'Eure et le Calvados. Il est un moyen pour le Département de préserver et valoriser son patrimoine et son histoire mais aussi de soutenir le développement économique et l'aménagement du territoire.

Objectifs

- > Conseiller et accompagner les territoires dans leurs projets d'aménagements
- > Contribuer à la sauvegarde du patrimoine archéologique départemental et valoriser l'action du Département en la matière
- > Elargir le périmètre territorial d'intervention notamment en nouant des partenariats avec la MADE
- > Accroître l'activité en archéologie préventive pour stabiliser et pérenniser les moyens financiers dédiés à l'ensemble des activités d'archéologiques du Département
- > Contribuer par la perception des recettes afférentes au financement des projets de recherche et d'archéologie programmée

Description de l'action

- > Développer l'activité du service en matière de diagnostic archéologique
- > Multiplier les réponses à appel d'offres pour les fouilles préventives selon 4 critères prioritaires :
 - 1) L'accompagnement des aménagements publics ou privés portés ou soutenus par des communes et des EPCI partenaires du Département ;
 - 2) Les partenariats avec les cinq Départements normands avec possibilité d'interventions conjointes avec le Service archéologique de l'Eure ;
 - 3) Les investissements privés destinés à densifier le tissu économique dans le Calvados ;
 - 4) Les investissements privés en dehors du territoire départemental.
- > Développer une offre de services scientifiques auprès des autres opérateurs d'archéologie préventive

Calendrier prévisionnel

- > 2017-2018 : mise en place des outils de pilotage
- > 2018 - 2020 : mise en œuvre : augmentation du nombre de diagnostics et réponses à des appels d'offres
- > 2021 : bilan financier 2018-2020

Gestion de l'action

Pilote	Service Archéologie
Partenaires	Mission archéologique du département de l'Eure (MADE) EPCI Autres Conseils départementaux normands
Moyens	Moyens humains : agents titulaires du service archéologie et agents contractuels Moyens financiers : en fonction des appels d'offres remportés/perception de recettes couvrant les dépenses.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > **Réalisation**
 - Nombre de diagnostics
 - Nombre de réponses à des appels d'offres par rapport au nombre de prescriptions régionales
 - Recettes annuelles
- > **Résultats**

En moyenne 2018-2020 : part d'autofinancement du service par les recettes d'archéologie préventive externes.

Fiche 8.4

Mener des projets d'archéologie programmée

Éléments de diagnostic

Le patrimoine historique et archéologique constitue une ressource qui s'enrichit par le biais de son étude. La connaissance est un préalable pour mettre en place des projets de valorisation et des programmes de protection de ce patrimoine.

L'intervention du Département offre l'intérêt de rendre immédiatement visible sa contribution à la valorisation et à l'animation culturelle dans ces territoires.

Exercer un rôle en archéologie programmée renforce la légitimité scientifique des agents pour la direction d'opérations en archéologie préventive.

Enfin l'archéologie programmée contribue au rayonnement de la politique archéologique départemental en France et à l'étranger.

Objectifs

- > Accroître la connaissance du patrimoine archéologique départemental
- > Renforcer le lien entre les habitants d'un territoire et leur patrimoine
- > Maintenir la place stratégique du Département dans la politique archéologique régionale
- > Par le biais de programmes de fouilles et d'étude, créer des supports opérationnels pour des actions d'animation sur les territoires.

Description de l'action

Mener des programmes d'étude scientifique et de recensement des patrimoines du Calvados, notamment par le biais d'opérations de fouilles programmées, selon les orientations inscrites dans le projet scientifique et territorial du service archéologie. Accueil de bénévoles, formation d'étudiants, conférences auprès de la population locale.

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : préparation à la publication de synthèse Bayeux ; Etude du mobilier céramique de la fouille du Mont Castel à Port-en-Bessin/Commes(PCR) ; Préparation à la publication des sites fortifiés protohistoriques (PCR) ; Post-fouille de la fouille du forum et poursuite projet géophysique à Vieux (1^{ère} tranche : « le monumental »).
- > 2018 : rendu manuscrit publication de synthèse Bayeux ; Etude du mobilier céramique de la fouille du Mont Castel à Port-en-Bessin/Commes (PCR) ; Préparation à la publication de la fouille du forum et analyse résultats 1^{ère} tranche géophysique à Vieux (le monumental).
- > 2019 : étude du mobilier céramique de la fouille du Mont Castel à Port-en-Bessin/Commes (PCR) ; Préparation à la publication forum de Vieux, 2^e tranche projet géophysique (couverture cartographique de la ville antique).
- > 2020 : fouille d'un site fortifié protohistorique en secteur littoral (Commes ou Etréham)? ; Sondages Bayeux ; Rendu manuscrit publication forum de Vieux.

Gestion de l'action

Pilote	Service Archéologie
Partenaires	Ministère de la Culture et la Communication Université de Caen Normandie Unités mixtes de recherche CNRS
Moyens	Moyens humains : agents titulaires, agents contractuels, bénévoles Moyens financiers : budget constant Co-financement des projets par le ministère de la culture jusqu'à 50 %

Indicateurs de suivi-évaluation

- > **Réalisation** : rapports annuels (N+1)
- > **Résultat** : nombre de communications et publications

L'archéologie programmée à Vieux

Éléments de diagnostic

Le patrimoine historique et archéologique constitue une ressource qui s'enrichit par le biais de son étude. La connaissance est un préalable pour mettre en place des projets de valorisation et des programmes de protection de ce patrimoine.

Située sous l'actuel village de Vieux, la capitale romaine recèle des vestiges extrêmement bien conservés, dans un contexte exceptionnel (peu de reconstructions sur cette capitale de cité depuis l'occupation romaine).

Objectifs

- > Accroître la connaissance d'un patrimoine territorial au contexte rare
- > Faire de Vieux une vitrine de la valorisation du patrimoine archéologique départemental via les résultats de recherche sur le forum.
- > Conformément aux orientations du programme scientifique territorial du service : restituer l'histoire d'un territoire par la recherche et l'analyse

Description de l'action

- > Intégrer les résultats des opérations préventives dans le programme de recherche sur l'histoire de ce territoire
- > Produire une publication sur les recherches scientifiques menées depuis 2007 à Vieux, sur le centre monumental de la capitale antique (fouille du forum).
- > Approfondir le programme d'approche diachronique par technique géophysique, répondant aux problématiques du projet scientifique et territorial du service (données exploitables par une valorisation numérique) (*collaboration musée*).
- > Enrichir l'offre culturelle proposée par « Vieux la Romaine - musée et sites ».

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : réalisation et coordination d'études de spécialistes sur les fouilles du forum (céramologie, numismatique *instrumentum*...). Poursuite de la recherche sur le monumental antique par le biais de la prospection géophysique ;
- > 2018 : travail de publication (1^{er} partie). Analyse géophysique (1^{ere} tranche : le monumental antique) ;
- > 2019 : travail de publication (2^e partie). Prospection géophysique (2^{eme} tranche : cartographie de la ville)
- > 2020 : rendu du manuscrit de la publication du forum.

Gestion de l'action

Pilote	Service archéologie
Partenaires	<u>Interne</u> : Musée de Vieux-la-Romaine <u>Externe</u> : Ministère de la Culture et la Communication / Service Régional de l'archéologie, Musée de Normandie, Université de Caen, Eveha, GeodataWIZ
Moyens	Moyens humains <u>Interne</u> : agents titulaires du service <u>Externe</u> : agents contractuels, prestataires spécialisés Moyens financiers : budget constant

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Rapports
- > Nombre de communications / conférences thématiques
- > La publication de la fouille du forum

Fiche 8.6

Aides aux projets d'archéologie programmée menés par des personnes extérieures au département

Eléments de diagnostic

- > Les projets d'archéologie programmée permettent de :
- > Connaître son territoire ; pré-requis pour sa gestion et valorisation
- > Positionner le Département comme moteur de la valorisation de son patrimoine
- > Maintenir un rapport de partenariat avec l'Etat
- > Maintenir le rôle d'acteur incontournable pour les organismes extérieurs porteurs de projets (Université, Inrap, associations)
- > Exercer un rôle de levier d'action sur le territoire : actions de valorisation conjointes visant le public non initié à développer
- > Soutenir l'initiation et la formation de jeunes Calvadosiens sur les chantiers de fouille (plan jeunesse)

Objectifs

- > Accompagner les chercheurs régionaux, ou des chercheurs extérieurs travaillant sur le territoire du Calvados, dans leur projets de recherche : études ou inventaires, fouilles, projets collectifs de recherche, prospections géophysiques, publication des résultats, organisation de colloques.
- > Tendre vers une plus grande visibilité du soutien du Département

Description de l'action

- > Instruire des dossiers de demande sur la base notamment des critères et obligations suivants :
 - Citer ce soutien dans toute communication
 - Accueillir un pourcentage de jeunes bénévoles locaux
 - Organiser une visite commentées pour le public non-initié
- > Evaluer l'intérêt du projet dans le cadre du projet scientifique territorial départemental
- > Vérifier l'acceptation scientifique du projet auprès du MCC
- > Proposer des aides financières, techniques ou intellectuelles en fonction des projets, et dans la limite de l'enveloppe financière désignée. Le montant de l'aide est fonction de la nature scientifique, technique et logistique de l'intervention même du site
- > Elaborer une convention
- > Suivre le déroulé du projet
- > Contrôler la remise des justificatifs des dépenses et les rapports / année

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : revoir le protocole d'instruction des demandes pour 2018, en intégrant de nouveaux critères de médiatisation et de valorisation, notamment auprès des jeunes.
- > A partir de 2018 : mise en place nouveau système
- > 2021 : bilan impact du changement de critères

Gestion de l'action

Pilote	Service Archéologie
Partenaires	Partenaires : MCC - Service Régional de l'Archéologie Bénéficiaires : Archéologues-chercheurs, Etudiants en Master où Doctorat, Amateurs expérimentés
Moyens	Moyens humains : responsable du service archéologie (instruction dossiers, suivi terrain et contrôle rapports rendus) Moyens financiers constants : 45 000 € par an

Indicateurs de suivi-évaluation

> Réalisation

Préparation à la publication : plan de la publication et état d'avancement

> Résultats

- Etudes et inventaires : exemplaire des travaux
- Fouilles, études post-fouille et projets collectifs de recherche
- rapports année + 1
- Nb de bénévoles accueillis
- Nb de visites commentées
- Publications : exemplaires de l'ouvrage / article
- Colloques : tenu de l'évènement

Fiche 8.7

Prestations de services : études spécialisées	
Éléments de diagnostic	
Le service archéologie propose des prestations de service rémunérées dans le domaine d'études spécialisées. Cette action répond à une demande émanant d'autres organismes de recherche d'archéologues publics et privés régionaux.	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine archéologique départemental et régional > Positionner le service et le valoriser comme expert dans ses champs de compétences : gestion des collections, études mobilier, géoarchéologie > Contribuer par la perception des recettes afférentes au financement des projets de recherche et d'archéologie programmée 	
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> > Développer des prestations rémunérées d'étude, de valorisation ou de gestion du mobilier archéologique ou géoarchéologiques, dans le cadre d'opérations d'archéologie préventive ou programmée. 	
Calendrier prévisionnel	
<ul style="list-style-type: none"> > 2017 : amélioration des outils de gestion > 2018 : production d'un document d'appel et communication ; réalisation de devis et d'études en fonction des sollicitations > 2019 - 2020 : réalisation de devis et d'études en fonction des sollicitations 	
Gestion de l'action	
Pilote	Service Archéologie
Partenaires	Opérateurs d'archéologie préventive intervenant sur le territoire du Calvados ou de la région MCC - Service Régional de l'Archéologie Archéologues-chercheurs étudiant le territoire du Calvados ou plus largement la Normandie
Moyens	<p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents titulaires et contractuels du service archéologie <p>Moyens matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire de pétrographie - Laboratoire d'analyse de lames minces pétrographiques/micromorphologiques et de mobiliers archéologique : microscopes polarisants, loupes binoculaires... <p>Moyens financiers : budget constant (dépenses 3000 € /an fonctionnement, recettes selon prestations réalisées)</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de devis > Résultats <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prestations réalisées (rapports rendus) - Recettes nettes dégagées 	

Contribuer à la formation aux métiers de l'archéologie

Éléments de diagnostic

- > De nombreuses universités, dont l'université Caen-Normandie, proposent des formations en archéologie et les métiers associés (géomorphologie, céramologie, archéométrie...). Ces formations particulières, liant études et expérience de terrain, nécessitent une pratique *in situ*.
- > Les archéologues du service donnent des cours de Licence et de Master à l'université de Caen, le chef de service est membre du CA de l'UFR Humanités et Sciences sociales.
- > Le service archéologie mène des fouilles et des études permettant un apprentissage aux métiers de l'archéologie.
- > L'intégration d'étudiants dans les projets départementaux, opérations de terrain et post fouille notamment, permet d'avancer ces travaux, de former les jeunes et de valoriser l'action. Cette collaboration avec l'université de Caen est régie par une convention.
- > Cette collaboration universitaire contribue au rayonnement du Département.

Objectifs

- > Initier les jeunes aux enjeux patrimoniaux à travers la fouille et aux métiers associés
- > Faire connaître les richesses archéologiques départementales aux étudiants de Caen et d'ailleurs (Paris, Lille, Montpellier, Rennes, etc)
- > Maintenir le rôle d'acteur incontournable du Département dans la formation histoire-archéologie.
- > Accompagner les jeunes des premiers stages niveau 3^e, jusqu'aux études en Master, et ainsi alimenter le pool d'agents contractuels intervenant au nom du Département en archéologie préventive

Description de l'action

- > Accueil de stagiaires scolaires, notamment les collégiens
- > Accueil d'étudiants sur les chantiers de fouilles programmées
- > Accueil des étudiants sur les chantiers des collections
- > Mise en place ponctuelle de chantiers-écoles universitaires
- > Mise en place ponctuelle de chantiers de travail post-fouille, et de régie de mobilier
- > Encadrement d'études de Master, participation aux jurys
- > Accueil de visites d'universités sur 1 ou 2 journées (Nantes, université catholique de Louvain...)
- > Interventions ponctuelles non rémunérées en université Accueil ponctuel d'étudiants sur les opérations d'archéologie préventive

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : accueil d'un stage de céramologie pour étudiants M2 à la base archéologique de Vieux
- > A partir de 2018 : accueil d'étudiants lors des projets programmées ; développer, dans la mesure du possible, l'accueil d'étudiant sur les chantiers d'archéologie préventive

Gestion de l'action

Pilote	Service archéologie
Partenaires	Partenaires Rectorat, Universités de Caen, Paris 1, Rennes, Nantes... Bénéficiaires Collégiens, lycéens, étudiants en Licence, Master ou Doctorat
Moyens	Moyens humains : agents titulaires responsables d'opération

Indicateurs de suivi-évaluation

Résultats : nombre d'étudiants encadrés

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

| **Objectif 9 :**
*Valoriser le patrimoine
du Calvados*

Mon quotidien,
ma vie demain

calvados.fr


Calvados

LE DÉPARTEMENT

Fiche 9.1

Valoriser les résultats des opérations d'archéologie préventive

Éléments de diagnostic

L'archéologie préventive est un dispositif légal visant à sauvegarder le patrimoine archéologique par la fouille et par l'étude. Elle est productrice de connaissance sur l'histoire des territoires et des sociétés du passé qui ont aménagé et habité ces territoires. L'archéologie préventive peut par conséquent devenir un support pour faire connaître cette histoire auprès de tous les publics dans une démarche de service public de proximité.

Objectifs

- > Valoriser les résultats scientifiques des opérations d'archéologie préventive
- > Faire connaître l'action du Département dans ce domaine
- > Valoriser le patrimoine du Calvados
- > Faire rayonner la politique archéologique départemental en France et à l'étranger

Description de l'action

- > Mettre en place un protocole et des outils de valorisation selon la nature des interventions archéologiques (diagnostics pour le Département, autres diagnostics, fouilles préventives)
- > Concevoir et mettre en œuvre des supports propres de valorisation (numérique, réseaux sociaux, brochure, exposition, animation, visite, conférence, etc.) ou en partenariat avec les aménageurs, les communes, les EPCI.
- > Développer les actions de valorisation à destination des scolaires ou dans le cadre des activités périscolaires à destination des primaires et des collégiens
- > Poursuivre une activité de publication à caractère scientifique, notamment pour assurer le maintien de l'habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive
- > Poursuivre les partenariats scientifiques visant à concevoir ou à contribuer à des expositions restituant les résultats des opérations d'archéologie préventive conduites par le service ou dans le département du Calvados

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : *conception du protocole et des outils*
Publications scientifiques : Publication de l'habitat âge du Bronze de Verson ; Préparation à la publication de la nécropole gauloise de Verson,
- > A partir de 2018 : *début de mise en œuvre du protocole*
Publications scientifiques : préparation à la publication de l'occupation néolithique et la nécropole gauloise de Verson ; le cas échéant, préparation à la publication des résultats des opérations entreprises > 2017
- > 2019 : *publications scientifiques* : rendu manuscrit(s) Verson ;
Valorisation auprès du public : exposition présentant les résultats des opérations préventives menées réalisées sur la déviation d'Hérouvillette (à préciser)

Gestion de l'action

Pilote	Service d'archéologie du Département
Partenaires	Direction de la communication EPCI Mairies Directeurs d'école ou principaux de collège
Moyens	Moyens humains : agents titulaires du service d'archéologie/Agents contractuels

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'actions de valorisations réalisées annuellement
- > Nombre de publications
- > Nombre de scolaires touchés

Fiche 9.2

Mettre en place une offre de médiation annuelle pour favoriser la connaissance du patrimoine

Éléments de diagnostic

Les actions de médiation et de valorisation initiées par le Département visent à la réappropriation du patrimoine par les acteurs publics locaux.

Ce travail de **pédagogie et de médiation culturelle**, associé à la mise en œuvre d'actions innovantes, participe entièrement à une démarche de renforcement de l'attractivité des territoires. Il permet de plus de faire connaître et reconnaître l'action du Département en faveur du patrimoine. Or, jusqu'à présent, les propositions de médiation patrimoniale pilotées par le service étaient déconnectées du cœur de ses missions, participant ainsi à une confusion sur les missions effectives du service patrimoine.

Objectifs

- > Faire connaître et partager la richesse et les spécificités du patrimoine calvadosien.
- > Sensibiliser, familiariser et participer à la réappropriation du patrimoine.
- > Initier des partenariats sur des projets de valorisation du patrimoine mobilier et non protégé.
- > Valoriser l'action départementale en faveur du patrimoine par une médiation innovante (visibilité, valorisation et clarification des missions du service).

Description de l'action

Afin d'aller à la rencontre des publics les plus divers, il s'agira de développer une offre annuelle, permettant de sensibiliser et de familiariser les personnes à leur histoire collective sur des sites ou sur du patrimoine moins connus, en s'appuyant sur une palette de savoir-faire qui peut se décliner à travers une diversité d'activité :

- > production d'expositions, de journées d'études, de colloques
- > édition d'ouvrages scientifiques et touristiques
- > médiation par des visites conférences dans le cadre des JEP ou de PEL
- > communication via intranet/ journal du Calvados/ réseaux sociaux/ site web
- > réalisation d'outils d'interprétation (visites virtuelles, panneaux explicatifs)
- > conception de programmations culturelles
- > apposition d'une signalétique touristique et pédagogique bilingue

Calendrier prévisionnel

- > Mener à minima une action de médiation par an à partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	Direction de la Communication
Moyens	Moyens humains : en fonction du projet Moyens financiers : en fonction du projet+mécénat

Indicateurs de suivi-évaluation

- > nombre de visiteurs, de ventes
- > revue de presse

Fiche 9.3

Veiller à la valorisation et à la conservation des sites du Département

Éléments de diagnostic

Le Département du Calvados est propriétaire d'un certain nombre de sites patrimoniaux au potentiel hétérogène:

- certains acquis dans le cadre des ENS : le site de tumulus de Colombiers et le site du château-fort de Château Ganne à La Pommeraye, les fours à chaux de Landes-sur-Ajon, Vieux-la-Romaine.
- d'autres ont été donnés (le château de Pontécoulant) ou transférés par l'État au Département (chapelle du prieuré de Saint-Gabriel-Brécý).

Le service patrimoine assure le suivi à distance la conservation et de la valorisation. Sans implication de partenaires au niveau local, l'animation des sites ne peut être mise en œuvre à la mesure de la qualité de ce patrimoine.

Deux expérimentations de gestion déléguée à des intercommunalités en lien avec l'office du tourisme démontrent les résultats positifs de ce mode de gestion (Château Ganne et le château de Pontécoulant)

Objectifs

- > Offrir une animation et une médiation de qualité dans les sites patrimoniaux du Département
- > Assurer la conservation des sites, des édifices et des collections s'y trouvant
- > Inscrire ce patrimoine dans l'offre culturelle du territoire sur lequel il est implanté et dont il représente une part de l'histoire

Description de l'action

- > Pour chacun des sites, rechercher, dans le cadre de l'établissement du projet culturel du territoire, les partenaires à même d'assurer l'animation, la médiation et le fonctionnement du site (association, EPCI, commune)
- > Formaliser une convention triennale entre le Département et les partenaires
- > Assurer le suivi des acteurs et l'expertise scientifique

Calendrier prévisionnel

- > Sur la durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Service patrimoine
Partenaires	Direction de la communication Service des affaires immobilières EPCI Associations
Moyens	Moyens humains : 1 cadre A et un instructeur Moyens financiers : constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > nombre de sites en gestion déléguée
- > nombre d'animations
- > nombre de visiteurs

Accompagnement à l'autonomisation scientifique des établissements muséaux du Molay-Littry

Éléments de diagnostic

Depuis 1994, les deux musées municipaux du Molay-Littry (musée de la Mine, moulin de Marcy), labellisés musées de France, gérés directement par la commune, ont leur conservation scientifique assurée par le service patrimoine via une convention passée entre cette commune et le Département.

Faute de budget alloué à l'animation et à la conservation des collections des musées, il devient aujourd'hui difficile pour le Département d'assurer la caution scientifique de ces deux musées.

Dans le cadre des nouveaux découpages territoriaux issus de la loi NOTRe, il s'agit d'en repenser la gouvernance.

Objectifs

- > Redynamiser ces équipements muséaux au fort pouvoir identitaire pour ce territoire
- > Participer à la réappropriation par les pouvoirs locaux de ces lieux emblématiques
- > Permettre une meilleure conservation des collections et initier une programmation d'animations

Description de l'action

- > Initier une rencontre entre l'EPCI, la commune et le Département
- > Inscrire le devenir des musées dans le processus de contractualisation culturelle
- > Redéfinir les objectifs de la convention pour une autonomisation progressive
- > Maintenir une assistance technique et un accompagnement auprès des établissements, de la commune et de l'EPCI jusqu'au plein transfert des compétences.

Calendrier prévisionnel

- > Plan à 5 ans

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DC - DRAC de Normandie - EPCI - Collectivité propriétaire - CDT - Réseaux touristiques (OT...) - Réseau des musées de Normandie
Moyens	Moyens humains : 1 cadre A (en charge de la conservation de ces établissements) + 1 agent administratif/ secrétaire Moyens constants

Indicateurs de suivi-évaluation

Cette action doit s'inscrire dans le cadre des contrats culturels. Elle devra trouver sa place parmi les autres objectifs, sur un territoire qui présente de nombreuses carences en matière culturelle. La question des musées, équipements existants, devra rester au cœur des échanges. Il conviendra de réfléchir à l'évolution du lieu et à l'accueil d'autres disciplines culturelles.

Fiche 9.5

Soutenir les expositions, l'édition et les outils de médiation numérique innovants favorisant la connaissance du patrimoine départemental

Éléments de diagnostic

Les aides aux expositions et publications étaient accordées sans contreparties prédéfinies. Il s'agira aujourd'hui de conditionner notre aide et d'orienter notre soutien selon les politiques souhaitées en faveur de la valorisation du patrimoine. De plus, il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer dans notre dispositif les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la valorisation du patrimoine.

Objectifs

- > Elargir notre accompagnement sur la médiation patrimoniale sur des formes de valorisation plus larges, plus ludiques, plus innovantes.
- > Valoriser les actions départementales en faveur de la connaissance du patrimoine
- > Encourager tous les modes et tous les supports de médiation et de communication afin de susciter la curiosité, notamment les propositions innovantes, aptes à attirer et sensibiliser un nouveau public.
- > Contribuer au développement des connaissances de notre histoire par la réalisation de livres de qualité avec une diffusion lente ou restreinte, mais essentiels pour développer des offres de vulgarisation envers le grand public.

Description de l'action

- > Fusionner les aides aux expositions et publications en un dispositif d'aide aux projets de valorisation et d'interprétation patrimoniale
- > Conditionner le projet à :
 - la validation scientifique. Afin d'étudier le projet, un certain nombre de pièces seront demandées en fonction du type de support de médiation : lettre d'intention, synopsis, budget prévisionnel, publics cibles, maquette, projet d'édition et de diffusion
 - à des propositions de médiation vers nos publics cibles (collèges, circonscriptions d'action sociale)

Calendrier prévisionnel

- > 2nd semestre 2017

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	service des affaires culturelles, service du patrimoine, Service Archéologie, Archives départementales
Moyens	Partenaires : moyens humains : 1 instructeur, un cadre A Moyens : constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de projets soutenus
- > Nombre d'actions vers nos publics cibles
- > Nombre de ventes sur deux exercices

Fiche 9.6

Moderniser et recalibrer l'offre de publications réalisée par les archives départementales

Éléments de diagnostic

La politique de publication des Archives est ancienne, traditionnelle et reconnue, avec de vrais succès de librairie. Elle s'adresse à la fois au grand public (catalogues d'exposition, etc) et au public spécialisé. Elle souffre cependant d'un déficit de communication et de diffusion, et sans doute d'un besoin de redéfinition d'une politique éditoriale et de collection, qui donne aussi la part belle aux publications virtuelles, même si celles-ci ne remplissent pas les mêmes objectifs. Globalement, on peut estimer que les publications spécialisées peuvent se faire essentiellement sur internet, alors qu'une politique de publication papier, gratuite ou payante, en direction du grand public reste pertinente.

Objectifs

- > Améliorer la diffusion et la visibilité de l'offre
- > Améliorer la planification et la visibilité de la politique éditoriale, en l'axant sur la proximité avec le public et sur les territoires.
- > Favoriser la transversalité et la mutualisation des compétences au sein des services patrimoines de la Collectivité pour enrichir le contenu et l'attractivité de l'offre.

Description de l'action

- > Pérenniser une politique de partenariat avec un diffuseur à partir du bilan de l'expérience en cours avec OREP.
- > Améliorer le référencement de nos publications sur les grandes bases de données bibliographiques comme Electre.
- > Formaliser une politique éditoriale construite pour le grand public et autour d'axes prioritaires : la connaissance des territoires (collection Archives et territoires), la connaissance des fonds.
- > Tout en maintenant un axe éditorial basé sur l'histoire et les archives, ouvrir l'offre patrimoniale plus largement, en partenariat avec d'autres structures et avec les autres services du département. Une première expérience fructueuse avait été menée avec le Mémorial et le Service historique de la Défense pour l'ouvrage « Archives inédites de la 2nde guerre mondiale » en 2014. Un autre projet de ce type sera mené avec le service archéologique et le service patrimoine pour la publication à paraître sur le canton de Thury-Harcourt.

Calendrier prévisionnel

- > 2017-2019
La prochaine publication, consacrée au canton de Thury-Harcourt, est prévue pour fin 2017-début 2018.

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales, pôle « Nouveaux usages, nouveaux publics »
Partenaires	Direction de la Culture et tous les services de la DC.
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec un soutien en terme de communication. Moyens financiers : budget prévisionnel de 20 000 euros tous les 2 à 3 ans, à dégager sur le budget constant des Archives.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Avoir une offre cohérente de publications correctement diffusées
- > Améliorer la diffusion et l'audience des publications
- > Améliorer leur pertinence en termes de contenus et de communication pour le Département

Fiche 9.7

Impulser une nouvelle dynamique pour la manifestation « *Pierres en lumières* »

Éléments de diagnostic

Cette manifestation, initiée et portée par le Département et la Fondation du Patrimoine, se tient le même soir dans toute la Normandie. Son but est de mettre en lumière de manière matérielle ou immatérielle, le patrimoine du département lors d'une soirée festive qui fédère les multiples initiatives privées, publiques, associatives ou institutionnelles.

Créée en 2012 dans le Calvados, elle a maintenant atteint sa vitesse de croisière et nécessite pour ne pas disparaître à long terme une nouvelle impulsion à travers une communication plus attractive, des animations plus qualitatives et l'implication de tous les territoires.

Objectifs

- > Offrir une programmation d'animations de qualité des sites
- > Accroître le nombre de participants
- > Faire naître une conscience patrimoniale auprès des habitants

Description de l'action

- > Mettre en place un plan de communication concerté avec les différents partenaires (Région, Départements, EPCI, Fondation du patrimoine)
- > Organiser un évènement « *Pierres en Lumières* » phare sur une des propriétés du Département, permettant ainsi une communication attractive jouant le rôle de relais
- > Inviter les principales villes du département à participer à la manifestation qui est actuellement essentiellement rurale (initier une passerelle avec la Nuit des musées)
- > Créer un réseau d'entraide pour les organisateurs qui souhaitent un soutien logistique, technique et professionnel
- > Mettre à disposition des associations notre matériel (expositions, mannequins, vitrines, parc matériel de l'ODACC) pour des propositions de qualité à destination du public

Calendrier prévisionnel

- > Dès 2018, via le forum des associations et le fond d'aide au projet de médiation : initier le réseau d'entraide, favoriser la professionnalisation et inciter à des propositions de médiation qualitative
- > 2018 et 2019 : initier les contacts avec la Région, le Fondation du patrimoine, les Départements et les agglomérations afin de repenser le plan de communication
- > A partir de 2020 : mettre en lumière un site propriété du Département, mettre à disposition le matériel

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine - Partenaires : COM/DCDT
Partenaires	DC CDT
Moyens	A définir selon les partenaires impliqués.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de visiteurs
- > Nombre de participants
- > Elargissement territorial de la manifestation

Contribuer à l'offre touristique

Éléments de diagnostic

Le Département est depuis longtemps un acteur de la valorisation des patrimoines culturels et naturels qui contribuent à la qualité de l'offre touristique du Calvados. Ces patrimoines, par leur complémentarité, enrichissent et répondent aux attentes variées des publics familiaux ou des groupes en séjour dans le département.

Objectifs

- > Enrichir les contenus de l'offre touristique existante ou en cours de développement
- > Densifier les circuits de visite autour du patrimoine en particulier dans les territoires ruraux afin d'y étoffer l'offre touristique et culturelle.

Description de l'action

- > Développer une offre à destination des EPCI, ODT et associations patrimoniales afin de mettre en réseau les sites liés à l'épopée de Guillaume le Conquérant et des seigneurs normands :
 - concevoir une signalétique commune
 - élaborer des outils de promotion partagés sur le modèle des passeports ENS.

Cette offre départementale a pour vocation de compléter l'offre portée par la Région sur la promotion du patrimoine médiéval, en y intégrant un patrimoine de proximité présent dans tout le département.
- > Compléter en termes de contenu les itinéraires des randonnées pédestre/cyclo/équestres ainsi que les circuits de visites existants (ENS, circuits thématiques, etc.) en favorisant l'ouverture des propriétés patrimoniales et en développant des interprétations sous forme ludique et innovantes.
- > Développer une offre à destination des EPCI, des ODT et associations patrimoniales afin de mettre en réseau les sites patrimoniaux du Département, trop souvent fermés : l'opération « Entrez dans l'histoire ». Les sites situées sur des chemins de randonnées seront principalement ciblés, mais également les propriétés des communes volontaires.
- > Soutenir des expérimentations pour la mise en scène innovante du patrimoine culturel et environnemental (aides au fonctionnement)

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : présentation d'une offre d'ingénierie dans le cadre des contrats de développement culturel
- > 2017-2018 : renforcement des partenariats avec le service milieux naturels dans le cadre de la mise en valeur des ENS
- > 2018 : création et déploiement de l'offre autour des patrimoines des XI^e et XII^e siècles en lien avec l'aventure de Guillaume et des barons Normands. Adhésion au cluster « Normandie médiévale)
- > 2018-2020 : développement de l'initiative « Entrez dans l'histoire»

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	EPCI, ODT, CDT, Service milieux naturels
Moyens	Moyens humains : agents du service du patrimoine, de l'archéologie et des archives

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de partenariats mise en œuvre
- > Nombre d'adhésions à l'offre départementale

Améliorer les conditions d'accueil au sein du bâtiment des Archives Départementales

Éléments de diagnostic

Outre l'état de saturation des locaux, deux points noirs ont été révélés par les études immobilières relatives aux Archives : le traitement de l'air qui favorisait le développement de moisissures préoccupantes (phase réalisée en 2016), et la non-conformité des locaux avec les lois sur l'accessibilité. Par ailleurs, le tout s'accompagne d'un état général de vétusté des espaces dédiés à l'accueil du public, réalisés en début des années 1990, et leur inadéquation avec l'évolution des besoins (salle de lecture trop grande depuis le développement de la consultation en ligne, salle d'exposition inexistante ne permettant pas d'ouvrir le bâtiment au-delà du public habitué).

Objectifs

- > Réorganiser le bâtiment dans un souci de mise en accessibilité et en sécurité, tout en améliorant les espaces d'accueil du public.

Description de l'action

- > Mise en conformité par rapport aux normes d'accessibilité
- > Réfection des espaces dédiés à l'accueil et de la salle de lecture
- > Reconfiguration des banques d'accueil
- > Restructuration des circuits publics et personnels pour améliorer la sécurité des personnes et des biens, comme le confort de l'accueil
- > Restructuration de l'espace de salle de lecture pour répondre aux nouveaux usages et dégager un espace d'exposition.

Calendrier prévisionnel

- > Travaux prévus en 2018

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales, Pôle « Bibliothèque, conservation, logistique »
Partenaires	DGA Finances et Moyens Architectes
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A + soutien logistique de l'équipe (4 agents de cat. C + 1 cadre B) et apports de la Direction. Moyens financiers : budget prévisionnel de 630 000 euros (budget DGAFM prévu), avec une subvention de l'Etat de 120 000 euros.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Améliorer l'accueil du public (usagers, scolaires, grand public) et son confort, y compris pour les personnes en situation de handicap.
- > Améliorer la sécurité des collections et des personnes

Fiche 9.10**Ouvrir le bâtiment des archives vers tous les publics****Éléments de diagnostic**

Depuis la mise en œuvre du projet de direction de 2012, des actions ont été menées d'ouverture du bâtiment : participation aux Journées du patrimoine, lancement d'opération de collecte (en lien ou pas avec des actions nationales), organisation d'une exposition annuelle sur site, propositions de visites guidées ou d'ateliers, en lien ou non avec l'exposition, organisation de colloques, conférences, ou journées commémoratives.

Cette offre doit encore être réfléchie pour être la plus adaptée possible non seulement aux attentes du public, mais aux moyens internes et à un patrimoine qui reste difficile d'accès pour le grand public.

Objectifs

- > Améliorer l'audience de l'offre proposée auprès du public le plus large.
- > Améliorer la connaissance de la mission et des fonds conservés
- > Démocratiser l'accès à ce patrimoine complexe

Description de l'action

- > Aménager une salle d'exposition dédiée adaptée (dans le cadre des travaux prévus en 2018)
- > Maintenir une politique d'exposition sur site, en l'associant à des visites pour les scolaires.
- > Réfléchir à un programme de conférences et ateliers (scolaires ou adultes) répondant à la demande et aux moyens internes mobilisables.

Calendrier prévisionnel

- > 2018-2019

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales
Partenaires	Direction de la Culture et tous les services de la DC. Calvados Tourisme Elus départementaux
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec soutien logistique (1 agent de cat. C), un soutien en termes de communication et l'apport pour les contenus de la direction. Moyens financiers : budget prévisionnel de 50 000-60 000 euros/an à dégager sur le budget des archives.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Augmentation de la fréquentation des manifestations et événements proposés
- > Fidélisation d'un public
- > Diversification du public

Fiche 9.11

Rénover l'offre d'expositions itinérantes des archives départementales et assurer sa diffusion sur le territoire

Éléments de diagnostic

L'offre d'expositions itinérantes intéresse beaucoup de structures de taille modeste ne disposant pas de services d'action culturelle (mairies, collèges et écoles, bibliothèques, etc). Or, l'offre, bien que très importante en quantité, est vieillissante en terme de support et parfois de contenus, et répond de moins en moins à la demande. Elle a besoin d'être entièrement repensée et modernisée.

Objectifs

Il s'agit de faire un audit de l'offre existante pour renouveler le parc existant. Cette offre modernisée doit également être mieux valorisée, à la fois sur le réseau spécifique des Archives et sur les réseaux globaux de la direction de la Culture et du Département. Elle peut s'accompagner d'autres types d'actions délocalisées (mallettes pédagogiques) L'offre doit particulièrement viser le public cible (jeunes et collèges)

Description de l'action

- > Supprimer des expositions vieillissantes, en rénover d'autres en revoyant les contenus et le graphisme.
- > Reconfigurer certaines expositions en les fusionnant et axer sur les thèmes les plus demandés, soit par le grand public, soit par le public scolaire (axer en fonction des programmes scolaires).
- > Voir les synergies avec d'autres services de la Direction de la Culture sur des thèmes proches (Seconde Guerre mondiale).
- > Identifier les documents utilisés dans les panneaux et leur cote.
- > Sur des expositions ciblées, permettre l'emprunt de fac-similés, de mallettes pédagogiques associées, etc.
- > Améliorer la communication, notamment vers les publics cibles (collèges) à la fois sur nos propres réseaux et sur des réseaux spécifiques. Créer une politique de communication spécifique et systématique (site dédié AD14, newsletter, etc). Participer à une communication cohérente unique de la DC (page internet de type netvibe)

Calendrier prévisionnel

- > 2018-2019

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales, Pôle « Nouveaux usages, nouveaux publics », en lien avec le pôle «Bibliothèque, conservation, logistique »
Partenaires	Direction de la Communication Elus départementaux Tous les services de la Direction de la Culture
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec un soutien logistique (1 agent de cat. C) et un soutien en terme de communication. Moyens financiers : budget prévisionnel de 15 000 euros/an sur deux ans à dégager sur le budget des archives (une exposition itinérante coûte 5 à 6 000 euros en réalisation).

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Avoir une offre cohérente d'une dizaine d'expositions itinérantes sur support de type roll-up, en axant sur les thématiques les plus demandées, et bien connue
- > Augmenter sensiblement le prêt des expositions et toucher un nombre croissant de structures.
- > Augmenter le prêt auprès du public cible (collège)

Fiche 9.12

Développer la politique de coopération culturelle des Archives départementales

Éléments de diagnostic

Le site des Archives reste excentré par rapport aux circuits de visite classique.
Des partenariats et des projets communs avec d'autres établissements culturels (du département ou hors département) sont donc à privilégier pour offrir une meilleure vitrine aux collections et fonds conservés.

Objectifs

Au-delà de la politique classique de prêts de documents pour des expositions (très développée), monter des projets d'exposition communs avec d'autres structures patrimoniales plus identifiées ou plus centrales : bibliothèque Tocqueville, musée de Normandie, musée de Vieux, Université de Caen et bibliothèque universitaire, associations patrimoniales, scientifique ou culturelles, etc.
Ces partenariats sont également à développer de manière virtuelle, à la fois pour contourner des contraintes d'usage immobilier, mais aussi pour toucher un public au-delà de la communauté caennaise.

Description de l'action

- > Identifier des sujets communs susceptibles d'intéresser des structures proches des Archives, et trouver le bon calendrier et le bon format pour développer un projet commun de type exposition, ou cycle de conférences, actions de valorisation commune sur internet, etc.
- > La réflexion peut également s'ouvrir à la question de la conservation partagée des collections de bibliothèque (notamment administrative).

Calendrier prévisionnel

- > 2019-2020

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementales, Pôle « Nouveaux usages, nouveaux publics ».
Partenaires	Direction de la Communication Elus départementaux Tous les services de la Direction de la Culture
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A. Moyens financiers : budget de l'action culturelle des AD (50 000 à 60 000 euros par an selon les cas).

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Améliorer la visibilité de la structure et des collections auprès d'un public plus large
- > Créer un partenariat suivi en terme culturel et scientifique avec des structures à la visibilité importante sur le département.

Fiche 9.13

Soutenir les structures associatives œuvrant pour la découverte du patrimoine

Éléments de diagnostic

Les associations aidées aujourd'hui le sont par tacite reconduction sans établissement de critères précis.

Objectifs

- > Redéfinir les critères d'attribution de nos aides en fonctionnement aux associations pour :
 - soutenir la structuration des sites propriétés du Département
 - créer un partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la valorisation patrimoniale qui seront chargées de relayer les orientations voulues par les politiques départementales en faveur de la découverte et de l'appropriation de notre patrimoine
- > accompagner financièrement les associations dans une logique d'aide à la professionnalisation.

Description de l'action

- > Mise en place des conditions d'éligibilité suivantes :
 - l'association doit avoir au moins un an d'existence
 - l'activité principale de la structure doit être comprise dans les domaines d'activités suivants :
 - o actions de valorisation du patrimoine propriété du Département
 - o conservation, promotion et diffusion du patrimoine calvadosien
 - o actions culturelles multidisciplinaires favorisant la découverte de notre patrimoine par un public diversifié
 - o mise à disposition d'outils pédagogiques favorisant la découverte de notre patrimoine notamment en direction de nos publics cibles (collégiens, circonscriptions d'action sociale)
 - mise en place d'une convention triennale avec fixation des objectifs (programme prévisionnel d'activités et d'actions d'accompagnement en direction de publics identifiés)
- > mise en place de bilan annuel avec suivi des acteurs

Calendrier prévisionnel

- > Elaboration du nouveau dispositif en 2017 avec reconduction de l'actuel dispositif en 2018.
- > Communication du nouveau dispositif en 2018 avec invitation au retrait du dossier à partir du mois d'août de l'année précédant la demande ou par téléchargement sur internet
- > Instruction des premières demandes en 2019 avec le dépôt du dossier au plus tard mi-janvier de l'année de la demande

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	
Moyens	Moyens humains : 1 instructeur, 1 cadre A Moyens : constant

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'associations soutenues
- > Nombre de visiteurs
- > Nombre d'ateliers public cible

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados
| **Objectif 10 :**
*Développer l'attractivité des musée et sites
de VieuxlaRomaine*

Fiche 10.1

Mieux définir le public visé et adapter l'offre et la communication : le public familial, le jeune public et le public touristique

Éléments de diagnostic

Depuis sa création, Vieux-la-Romaine propose des expositions permanentes, des animations en lien avec l'époque gallo-romaine, les collections archéologiques et les sites. Les journées événementielles (Nuit des musées, Journées du Patrimoine...) organisées à Vieux-la-Romaine ont une forte attractivité pour le public mais la période estivale et les week-ends ont encore un fort potentiel en termes d'augmentation de la fréquentation.

Objectifs

- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial, en communiquant sur les animations et les actions ludiques de Vieux-la-Romaine.
- > Donner à Vieux-la-Romaine une image plus positive, plus jeune et plus ludique, afin de développer son attractivité, sans perdre le contenu scientifique et culturel de son propos.

Description de l'action

- > Augmenter la visibilité de Vieux-la-Romaine :
 - Création d'un bloc-marque pour une identité forte (réalisé en 2017) ;
 - Campagnes d'affichage plus longues et plus efficaces ;
 - Insertions presse plus fréquentes ;
 - Adapter l'organisation interne pour renforcer la recherche des publics en créant un pôle « service des public ».
- > Améliorer le suivi statistique des publics
 - Produire une communication adaptée au public visé.
 - Renforcer les liens avec les réseaux de diffusion touristique

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires internes : Direction de la Communication / Comité Départemental du Tourisme - Partenaires externes (relais de communication) : Office de tourisme de Caen / Office de tourisme de la Suisse-Normande / Mairie de Vieux / Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon / Etablissement public de coopération intercommunale de Caen Normandie Métropole / SIVOM « Les Trois Villages » regroupant les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux) / Communauté urbaine de Caen-la-Mer (?) / Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (?)
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : 1 agent catégorie A/B (Attaché de Conservation ou Assistant de Conservation du Patrimoine / gestion de la communication) et 1 agent catégorie C (mission partagée surveillance-accueils spécifiques- recherche des publics –diffusion des supports de communication). - Moyens financiers : 70 000 € sur le budget annexe.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Fréquentation de Vieux-la-Romaine et des animations (outils statistique sur le public familial spécifiquement à mettre en place).
- > Nombre de récurrence presse.

Fiche 10.2

Prioriser des expositions temporaires ludiques et familiales

Éléments de diagnostic

L'attractivité du musée s'appuie principalement sur une exposition temporaire annuelle qui constitue « le fil rouge » de la saison culturelle. Ces expositions temporaires sont empruntées ou créées en interne. Quand elles sont empruntées, elles nécessitent un travail important de régie (emprunt des objets) et le plus souvent un redéploiement scénographique et une externalisation des travaux de graphisme et d'imprimerie. Lorsqu'elles sont réalisées en interne, elles nécessitent l'apport scientifique d'un commissaire d'exposition en interne (archéologue ou responsable du musée), une création scénographique le plus souvent externalisée et une externalisation des travaux de graphisme et d'imprimerie. La conception et la réalisation techniques des expositions temporaires sont réalisées en interne par les deux agents de surveillance du musée (en partenariat ou non avec des entreprises prestataires).
Entre 6000 et 10000 visiteurs visitent chaque année l'exposition temporaire de Vieux-la-Romaine (estimation).

Objectifs

- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial en orientant le choix des expositions temporaires.
- > Donner à Vieux-la-Romaine une image plus positive, plus jeune et plus ludique, afin de développer son attractivité.

Description de l'action

- > Recherche d'expositions empruntables s'appuyant sur des thématiques ludiques : l'emprunt d'expositions est envisagée jusqu'en 2019*. La réalisation d'expositions créées en interne pourrait être relancée à partir de 2020, à raison d'une exposition interne tous les 2 ou 3 ans.
- > Mutualiser les compétences en interne : s'appuyer sur les compétences acquises par les différents agents des services du Département (graphisme et scénographie, moyens techniques éclairage, expertise informatique, etc.).
- > Mettre en place des outils de développement de l'interactivité des contenus

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires internes : Direction des services culturels / Direction de la Communication / Direction des Systèmes Informatiques. - Partenaires externes (relais de communication) : Office de tourisme de Caen / Office de tourisme de la Suisse-Normande / Mairie de Vieux / Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon / Etablissement public de coopération intercommunale de Caen Normandie Métropole / SIVOM « Les Trois Villages » regroupant les communes de Feugerolles-Bully, Maltot et Vieux) / Communauté urbaine de Caen-la-Mer (?) / Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (?).
Moyens	Moyens financiers : constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de visiteurs de l'exposition temporaire (outil de comptage inexistant à mettre en place).
- > Questionnaires de satisfaction (outil inexistant à mettre en place) / Commentaires sur le Livre d'Or.

Fiche 10.3

Mettre en place une programmation plus animée

Éléments de diagnostic

Depuis 2002, année d'ouverture du musée de Vieux-la-Romaine, les exigences du public ont changé. Les visiteurs attendent plus d'interaction et d'accompagnement dans leurs visites comme en témoigne le succès des visites commentées des sites ou encore celui des énigmes en familles (création en 2017).

Objectifs

- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial en animant et en accompagnant les visiteurs.
- > Donner à Vieux-la-Romaine une image plus positive, plus jeune et plus ludique, afin de développer son attractivité.
- > Répondre à la demande grandissante d'interaction et d'accompagnement des visiteurs.
- > Répondre plus efficacement aux demandes d'animations émanant du Département (Château des Enfants, services sociaux,...).

Description de l'action

- > Proposer une programmation riche et variée destinée aux enfants et aux familles en privilégiant les pratiques ludiques et en favorisant les échanges inter-générationnels (trouver un équilibre autour de 100 jours d'animation par an).
- > Renforcer les actions pédagogiques à destination des scolaires par une meilleure gestion des outils.
- > Proposer une (ou des) journée(s) « évènement » sur des thématiques de la vie quotidienne des gallo-romains.
- > Mettre en place un réseau de partenariat pour mutualiser certaines animations (en dehors et sur le territoire de Vieux).

Calendrier prévisionnel

- > Mise en place en 2018 / Recrutement par remplacement de départ en retraite début 2018.

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	associations, institutions publiques ou privées à vocation culturelle
Moyens	- Moyens humains : 1 agent catégorie B (Assistant de Conservation du Patrimoine / gestion des animations et des outils) et 1 agent C (mission partagée surveillance-accueils spécifiques- animation). - Moyens financiers : constants.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de bénéficiaires des animations
- > Questionnaire de satisfaction

Fiche 10.4

Moderniser les outils de médiation

Éléments de diagnostic

Le film d'accueil et la maquette de la ville date de 2002, ils sont le point d'entrée du discours sur la ville antique. Ces éléments scénographiques véhiculent aujourd'hui une image démodée.

Objectifs

- > Donner à Vieux-la-Romaine une image plus positive et plus moderne afin de développer son attractivité.
- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial par l'intermédiaire d'outils de médiation adaptés.

Description de l'action

Le film :

- > Utiliser les visites virtuelles interactives des restitutions en 3D des maisons et les visites virtuelles à 360° des sites existantes pour alimenter en partie Le film.
- > Intégrer les vidéos réalisées récemment sur les fouilles du forum
- > Réaliser des interviews et des images par drone.
- > Pour plus d'interaction, concevoir des films d'animation pour rendre le film plus ludique.
- > Réaliser une version en langue anglaise

La maquette :

- > Définir les contenus multimédia sur la ville antique et les sites découverts à Vieux existants ou à développer
- > proposer un dispositif interactif, incluant un discours sur le territoire des viducasses (en lien avec le territoire actuel) et sur la citoyenneté.
- > équiper le musée d'une table tactile

Calendrier prévisionnel

- > Printemps 2018 : mise en place d'un comité scientifique et technique.
- > Automne 2018 : réunions de travail du comité (à minima 4).
- > Fin 2018 : constitution et présentation du dossier de préfiguration.
- > 2019 : recherche des prestataires / appels d'offre.
- > 2020 : conception et présentation des contenus

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	Service archéologie / Direction de la Communication / Direction des Systèmes Informatiques.
Moyens	Prestations extérieures. Enveloppe à déterminer selon dossier de préfiguration

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Dossier de préfiguration du projet.
- > Cahier des charges.
- > Mise en œuvre des contenus

Fiche 10.5

Rénover la scénographie et valoriser les nouvelles collections de Vieux-la-Romaine

Éléments de diagnostic

La scénographie du parcours permanent reste de conception moderne car bien réalisée dès sa création en 2002. Cependant elle n'a pas évolué depuis cette date. Depuis, d'autres sites ont été fouillés à Vieux et les avancées scientifiques sont nombreuses.

Par ailleurs la séquence 5, la dernière séquence du musée, permet de faire connaître les raisons du déclin de la ville antique et la suite de l'histoire de la commune au début du Moyen Âge. Cette séquence apparaît assez « froide » et se termine en « cul de sac ». Malgré les reconstitutions qu'elle présente (une ferme carolingienne), elle reste peu attractive pour le public. En 2016, une mise en situation (par le biais de reconstitution matérielle d'un intérieur mérovingien) a été tentée afin de mesurer son impact sur le public. Un fort supplément d'attractivité a pu être mesuré auprès du public

Objectifs

- > Moderniser et de rendre plus attractif le parcours permanent.
- > Alimenter le parcours permanent de nouveaux objets archéologiques issus des fouilles récentes à Vieux afin de développer l'attractivité du musée et de renouveler son public.
- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial par l'intermédiaire d'outils de médiation adaptés.
- > Proposer une plus grande interaction entre le public et l'objet et valoriser des outils déjà conçus dans le cadre d'actions précédentes.

Description de l'action

La mise en valeur du parcours permanent :

- > Intégrer de nouvelles collections dans le parcours permanent.
- > Numériser et présenter sur bornes numériques des objets dynamiques en 3D.
- > Valoriser des outils déjà conçus dans le cadre d'actions précédentes (exposition « Les petits labos de l'archéo » notamment).
- > Inviter le public à l'« enquête » archéologique (valorisation de la coupe stratigraphique du musée via un dispositif interactif permettant d'interroger les objets contenus dans la coupe, séquence 4).

La séquence 5 « Quand Aregenua devient Vieux » :

- > se doter d'un dispositif de projection d'images de la vie quotidienne à l'époque carolingienne sur les murs de la ferme carolingienne reconstituée (« mapping »).
- > animer et de moderniser ce voyage interactif dans le temps en y ajoutant un montage sonore diffusé sous douches sonores
- > Renforcer ce dispositif par l'inclusion de nouveaux éléments matériels (mobilier, objets)

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : intégration de nouveaux objets dans la collection Musée de France (présentation aux commissions d'acquisition et de restauration de la Direction des Musées de France / Recherche de subventions pour la restauration des objets).
- > Automne 2018 : mise en place d'un comité scientifique et technique.
- > Fin 2019 : constitution et présentation du dossier de préfiguration.
- > 2020 : recherche des prestataires / appels d'offre.
- > 2021 : conception et présentation des contenus

Gestion de l'action	
Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	Direction des services culturels et service archéologie / Direction de la Communication / Direction des Systèmes Informatiques
Moyens	prestations extérieures à chiffrer selon dossier de préfiguration
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Dossier de préfiguration du projet. > Cahier des charges. > Impact sur le fréquentation 	

Fiche 10.6

Préfigurer la valorisation du forum de Vieux

Éléments de diagnostic

Le site archéologique du forum de la capitale de cité antique *Arenenua*, à Vieux, a livré des vestiges monumentaux remarquables dans un état de conservation exceptionnel. Ce site offre un fort potentiel d'attractivité touristique pour l'entité « Vieux-la-Romaine » et le Département du Calvados.

Actuellement en cours d'étude ces vestiges bénéficient d'une structure de protection parapluie non pérenne. Afin de proposer un projet de valorisation, il est nécessaire d'engager une étude préfigurative de protection et de présentation du site.

Objectifs

- > Mettre en place d'un comité scientifique pluridisciplinaire pour mener la réflexion
- > Documenter un projet de protection et de mise en valeur du site du forum
- > Identifier des points à analyser et des performances à atteindre
- > Renseigner le projet architectural
- > Caractériser l'intégration du site dans l'entité « Vieux-la-Romaine Musée et sites »
- > Définir les potentialités touristiques de la valorisation du site

Description de l'action

- > Mise en place d'un comité scientifique pluridisciplinaire pour mener la réflexion
- > Identification des besoins de protection et de conservation des vestiges
- > Identification des nécessités relatives à la fonctionnalité des lieux
- > Identification des exigences d'intégration visuelles et formelles dans l'environnement urbain et dans l'entité « Vieux-la-Romaine »
- > Dossier de préfiguration d'un projet de protection et de mise en valeur
- > Rédaction d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : mise en place du comité scientifique
- > 2018-2019 : réunions de travail (à minima 3 par an)
- > Fin 2019 : constitution et présentation du dossier de préfiguration
- > 2020 : appel d'offre / bureau d'étude

Gestion de l'action

Pilote	Service Archéologie, Vieux-la-Romaine, musée & sites, Service patrimoine
Partenaires	Services du département : communication, pôle juridique, direction des bâtiments, CAUE MCC : DRAC (CRA et CRMH) Calvados Tourisme Experts constituant le comité scientifique
Moyens	Moyens humains Agents titulaires du service archéologie, responsable du musée Vieux la Romaine, agents des services de l'état (SRA, MH, ...), agents d'autres collectivités. Moyens financiers : moyens constants pour la phase de préfiguration Financement nécessaire à l'étude de faisabilité à déterminer

Indicateurs de suivi-évaluation

- > rapport de préfiguration du projet de valorisation
- > cahier des charges pour une étude de faisabilité

Fiche 10.7**Développer la médiation des sites extérieurs de Vieux-la-Romaine****Éléments de diagnostic**

Les sites extérieurs et les fouilles archéologiques de Vieux-la-Romaine ont un attrait incontestable auprès du public, ils font l'originalité de ce site patrimonial et culturel. Dans l'attente du projet structuré de protection et de mise en valeur du forum (cf. Fiche action préfiguration de la valorisation du forum de Vieux), l'attractivité du site doit s'appuyer sur une médiation des sites extérieurs par le biais du renforcement des visites commentées et la création de parcours de visite ludiques pour tous les publics, principalement le public familial. Les initiations à la fouille sont également une offre d'animation qui renforce l'attractivité du site.

Objectifs

- > Moderniser et de rendre plus attractif les espaces extérieurs et les sites restaurés de Vieux-la-Romaine.
- > Prioriser un public cible : public familial, jeune public et public touristique familial par l'intermédiaire d'un outil de médiation adapté.
- > Proposer une plus grande interaction entre le public et les sites, entre le musée et les sites.

Description de l'action

- > Pérenniser les initiations à la fouille
- > Renforcer les visites commentées des sites
- > Concevoir des jeux interactifs permettant des visites ludiques (jeu de l'oie, jeu de type @cluedo, ..)
- > Proposer des visites des maisons grâce à des reconstitutions en réalité augmentée avec un guide à choisir (visite en lien avec le personnage choisi : esclave, artisan, noble...)

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	Service Archéologie, service patrimoine / Direction de la Communication / Direction des Systèmes Informatiques.
Moyens	Augmentation du poste budgétaire « Visites commentées » hormis pour la conception des outils interactifs à chiffrer. Formation en interne des agents à la conduite de visites commentées

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Fréquentation des visites guidées
- > Fréquentation des ateliers d'initiation à la fouille
- > Impact sur la fréquentation globale.

Fiche 10.8**Favoriser l'accès à la culture et dynamiser le territoire****Éléments de diagnostic**

Vieux-la-Romaine dispose d'espaces d'accueils et de projection lui permettant d'accueillir diverses manifestations organisées par le Département ou ses partenaires institutionnels.

Objectifs

- > Favoriser les projets culturels sur le territoire (résidence d'artistes, lecture publique, musique, etc.).
- > Faire le relais des événements culturels organisés par le Département.
- > Favoriser les projets culturels avec les services du Département (services sociaux).
- > Participer à l'attractivité du Département et des territoires.

Description de l'action

- > Nouer un partenariat avec les acteurs du territoire notamment dans le cadre du dialogue autour des contrats de développement culturel de territoire.
- > Accueillir des manifestations culturelles ou relatives à l'attractivité des territoires.
- > Participer à la politique départementale d'inclusion sociale par une médiation culturelle adaptée
- > Proposer des visites commentées du musée et des sites dans le cadre de ces accueils spécifiques.

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : accueil du Festival « Normandie en fête » organisé par la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, les trois communes de Vieux, Feuguerolles-Bully et Maltot et porté par la Mairie de Vieux.
- > 2017 : accueil du forum des Associations des « Trois Villages », regroupant les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux.
- > 2017 : accueil de groupes des services sociaux du Département.
- > 2018-2019 : prolongement et intensification des actions.

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des services culturels / Direction du développement territorial et des fonds européens/ DGA Solidarité - Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon / Etablissement public de coopération intercommunale de Caen Normandie Métropole / SIVOM « Les Trois Villages » regroupant les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux / Communauté urbaine de Caen-la-Mer / communauté de communes Cingal-Suisse Normande.
Moyens	augmentation du poste budgétaire « Visites commentées » et formation en interne des agents à la conduite de visites commentées.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre et type d'accueils spécifiques.
- > Nombre et type de manifestation en partenariat avec les associations du territoire
- > Nombre et type de manifestation en partenariat avec les associations hors territoire

Fiche 10.9**Vieux-la-Romaine et la Normandie gallo-romaine****Éléments de diagnostic**

Plusieurs sites gallo-romains sont étudiés, restaurés et/ou mis en valeur en Normandie. Aucun réseau pérenne n'a été mis en place autour des acteurs de cette thématique. Vieux-la-Romaine est un des sites majeurs de cette période dans la région.

Objectifs

- > Mettre en réseau les acteurs du patrimoine archéologique gallo-romain.
- > Proposer une mise en tourisme des sites gallo-romains normands.

Description de l'action

- > Nouer des partenariats avec les sites gallo-romains régionaux
- > Mettre en place un réseau d'acteurs et de sites pour mutualiser des actions de communication et de mise en tourisme du patrimoine gallo-romain.

Calendrier prévisionnel

- > 2017 : prise de contacts et rencontre des partenaires.
- > 2018 : mise en place d'un réseau d'interlocuteurs.
- > 2020 : dossier de préfiguration d'un projet touristique: « L'année de la Normandie gallo-romaine ».

Gestion de l'action

Pilote	Vieux-la-Romaine, musée et sites
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Service archéologie, service du Patrimoine / Comité Départemental du Tourisme. - Comité Régional du Tourisme / Musée de Normandie (Ville de Caen) / site du Vieil-Evreux (Eure) / Site de Lillebonne (Seine-Maritime) / MuséoSeine (Seine-Maritime) / Site de Valognes (Manche) / Plan de Rome (Université de Caen).
Moyens	productions de chaque site et prestations extérieures mutualisées via le réseau.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Dossier de préfiguration du projet touristique

AXE 3 : Soutenir et développer l'offre d'enseignement artistique

| **Objectif 11 :**
*Développer un réseau d'établissements
de qualité et accessibles*

Fiche 11.1

Animer le réseau des établissements d'enseignement artistique

Éléments de diagnostic

- > A ce jour le Département joue un rôle trop limité dans l'animation et la mise en réseau des écoles de musique.
- > Quelques initiatives de travail en commun existent mais elles ont souvent émergé de la volonté des directeurs des structures concernées.

Objectifs

Une présence accrue du Département sur ce plan, à l'échelle de bassins de vie mais également à l'échelon départemental et régional permettra à terme de :

- > de favoriser l'inter connaissance au sein du réseau des établissements d'enseignement artistique
- > de favoriser l'inter connaissance entre structures de pratiques amateurs et réseau des établissements d'enseignements artistiques
- > de faciliter l'élaboration de projets communs plus ambitieux
- > de créer un dynamisme dans le réseau des établissements
- > de développer un enseignement plus équilibré et d'en améliorer la qualité
- > de travailler à l'harmonisation de l'offre d'enseignements artistiques à l'échelle du département mais aussi de la Région

Description de l'action

- > Création de groupes de travail par territoire. Exemples de thématiques pouvant être abordées :
 - mutualisation de moyens
 - harmonisation des pratiques tarifaires
 - mise en place de projets communs, y compris avec les structures de pratiques amateurs identifiées
 - suivi de l'évolution des pratiques et des pédagogies
 - mutualisation de partitions de pratiques collectives
 - mutualisation d'emplois
- > Animation d'un réseau à l'échelle départementale avec des rencontres, colloques, journées d'informations...
- > Travail en réseau avec les 4 autres départements (chargés de mission des Départements) : mise en place d'outils de suivi et d'évaluation, veille, travail sur des indicateurs communs...
- > Travail de concertation et de recensement des besoins auprès des services de la Région afin d'assurer une complémentarité des actions menées, notamment en termes de formation continue

Calendrier prévisionnel

- > A partir de fin 2017 – 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des affaires culturelles
Partenaires	Collectivités locales, communautés de communes, établissements d'enseignement artistique, associations, Départements, Région
Moyens	Humains uniquement

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Emergence de dialogue et de projets au sein des bassins de vie.
- > Mise en place d'un dialogue et d'un travail concerté avec les 4 départements et la Région.
- > Augmentation de la présence du Département au sein du réseau des établissements et augmentation des sollicitations en termes d'ingénierie
- > Nombre et type d'actions mutualisées
- > Nombre et type d'actions développées en commun

Soutenir le fonctionnement pour les établissements d'enseignement artistique en régie publique ou associatifs

Éléments de diagnostic

- > A ce jour, l'attribution de subventions de fonctionnement est basée uniquement sur l'historique des structures
- > Pas de convention entre le Département et les structures financées
- > Pas de subventions en fonctionnement pour les Conservatoires structurants de Lisieux et Caen.

Objectifs

- > Rééquilibrer les subventions attribuées aux structures et définir un mode de calcul plus juste tout en affirmant les priorités du Département
- > Soutenir prioritairement la prise en charge de l'enseignement artistique par les collectivités publiques, et en particulier les intercommunalités
- > Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité et de la structuration de l'offre dans le département

Description de l'action

- > **Critères d'éligibilité généraux :**
 - Qualification et cadre d'emploi adapté des professeurs recrutés.
 - Temps minimum de coordination ou direction de 5 à 10 heures hebdomadaires en fonction du type de structure concernée.
 - Tarification accessible aux familles (moins de 350 € par an) et /ou application des quotients familiaux ou autre tarification sociale.
 - Locaux adaptés à l'enseignement de pratiques artistiques.
 - Présence d'un projet d'établissement en cohérence avec le schéma.
 - Participation au travail de mise en place de réseaux inter-établissements.
- > **Mise en place d'un nouveau mode de calcul et signature d'une convention triennale avec évaluation et révision possible des montants annuels de subventions**
- > **Subvention socle basée sur le nombre d'heures de cours hebdomadaires**
60 € par heure de cours hebdomadaire plafonné à 8 000 € maxi pour les grosses structures
Introduction de modulation du montant de subvention par un système de bonus complémentaires :
- > **+ bonus automatiques**
Structures intercommunales : forfait de 4 500 €. Dans le cadre d'une prise de compétence (ou fusion de réseaux), maintien sur le temps d'une convention triennale d'un forfait de 4500€ par structure intégrée.
Interventions en milieu scolaire (minimum 70 h annuelles) : forfait de 2 000 € supplémentaire
- > **+ bonus optionnels (deux maximum) octroyés dans le cadre de la signature de convention**
Bonus décidés en concertation entre le Département / la collectivité locale / la structure concernée et en lien avec le projet culturel du territoire. Les projets financés devront être en adéquation avec les priorités affichées du Département :
 - . Innovation pédagogique / diversité des esthétiques (danse, théâtre)
 - . Politique d'accessibilité tarifaire
 - . Politique de réduction des listes d'attente/d'accès au plus grand nombre
 - . Travail en réseau / mutualisation
 - . Prise en compte du handicap
- > **Mise en place de conventions spécifiques avec les Conservatoires de Caen et Lisieux**

Ces conventions permettront au Département, sans entrer dans le financement en fonctionnement de ces deux établissements, de financer des projets spécifiques et rayonnants au sein des structures.

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : préparation et déploiement des premières conventions avec les structures opérationnelles
- > Pour les structures très impactées à la baisse par les nouveaux modes de calcul des subventions, mise en place d'une convention transitoire et exceptionnelle de deux ans :
 - o Application de 50 % de la baisse prévue en 2018
 - o Application de 100 % de la baisse prévue en 2019

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	collectivités locales, communautés de communes, associations établissements d'enseignement artistique
Moyens	360 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Mise en place de projets pédagogiques innovants qui développeront l'offre d'enseignement artistique
- > Amélioration de la structuration et de la pérennisation des structures (prise en charge intercommunale)
- > Baisse des tarifs proposés aux familles
- > Réduction des listes d'attente
- > Amélioration de la prise en compte de l'art dramatique et de la danse dans les structures
- > Amélioration de l'accessibilité pour les familles situées en zones blanches

Favoriser l'accessibilité des enseignements artistiques Aider les établissements à l'acquisition d'instruments de musique

Éléments de diagnostic

- > Parc instrumental très hétérogène selon les structures.
- > Les écoles ne sont pas toujours en mesure de proposer une location à tous les élèves dont les parents ont des moyens financiers limités.
- > Les écoles sont contraintes de faire des rotations et ne peuvent souvent proposer les instruments en location qu'une ou deux années pour le même élève.
- > La création d'un orchestre à l'école nécessite pour la structure un investissement conséquent.

Objectifs

Renforcer l'accessibilité à l'enseignement musical pour les familles

Description de l'action

- > proposer aux écoles une aide à l'investissement pour la constitution de parcs d'instruments.
- > cette aide pourrait être proposée comme un plan d'investissement sur 3 ou 4 ans formalisé dans la convention d'objectifs et de moyens.
- > conditions de financement : aide attribuée uniquement si l'école justifie d'une politique d'investissement régulier et destiné à faciliter la location d'instruments pour les familles.

Calendrier prévisionnel

- > 2018

Gestion de l'action

Pilote	CD14
Partenaires	Collectivités locales
Moyens	40 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Etat des parcs instrumentaux à la location étoffés,
- > Nombre d'élèves louant un instrument et durée moyenne de location.
- > Coût de location, application d'une tarification sociale
- > Augmentation des inscriptions d'élèves à revenus modérés dans les structures ayant investi
- > Acquisition de nouveau matériel pour la mise en place d'enseignements spécifiques (Musique assistée par ordinateur, orgue sensoriel et instruments adaptés aux personnes en situation de handicap).
- > Développement de nouvelles disciplines

Plan de formation continue à destination des enseignants et encadrants des structures d'enseignement artistique

Éléments de diagnostic

- > Offre des catalogues nationaux du CNFPT et d'Uniformation très peu adaptée aux besoins du terrain
- > Difficultés voire impossibilité pour un professeur en école associative de suivre une formation CNFPT et vice versa pour un professeur sous le statut de la fonction publique territoriale
- > Centre de formation des enseignants (CEFEDEM) basé à Rouen : difficile voire impossible de s'y déplacer pendant 3 jours pour un professeur en activité
- > Déficit de formation continue sur tout le territoire normand
- > Pas de possibilité de travailler en mutualisation avec l'Orne et la Manche qui ont confié leur plan de formation à l'association Mayenne Culture, trop éloignée de notre territoire

Objectifs

- > Proposer une offre de formation continue adaptée aux réalités et aux besoins des professeurs et encadrants sur le Département du Calvados.
- > Permettre aux professeurs et encadrants de remettre en question leurs méthodes de travail, de pédagogie, et de maîtriser de nouveaux outils.
- > Créer une dynamique au sein des structures et permettre aux professeurs de différentes structures de se connaître et potentiellement, de développer ensuite des projets en partenariat.

Description de l'action

- > Mise en place d'un plan de formation annuel en concertation avec les directeurs d'établissements d'enseignement artistique :
 - Organisation de deux réunions de concertation et recensement des besoins par an
 - Définition d'un plan de formation annuel contenant plusieurs volets :
 - o Volet pédagogique avec la mise en place de formations pointues et concrètes à destination des professeurs
 - o Volet administratif avec la mise en place de formations pointues et concrètes à destination des directeurs et personnels encadrants
 - o Organisation de temps d'échange, témoignages ou journées d'études sur des thématiques plus ouvertes pour l'ensemble des équipes du territoire
 - Veille et prospection de professionnels, d'artistes et de formateurs dont le profil sera adapté aux formations prévues en amont
 - Mise en place des formations entre novembre et avril

Pour les écoles qui peinent à envoyer leurs professeurs en formation, la convention pourra être un levier destiné à les y encourager. Les formations seront gratuites pour les participants et les structures. La collectivité devra prendre en charge uniquement les frais de repas et de déplacement de ses agents.

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des affaires culturelles
Partenaires	Collectivités locales, communautés de communes, établissements d'enseignement artistique
Moyens	20 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de sessions de formation
- > Nombre d'inscrits
- > Bilans des évaluations des formations
- > Amélioration de l'enseignement dans les structures
- > Développement de projets inter-structures
- > Mise en place de nouvelles pratiques ou de nouvelles pédagogies
- > Amélioration de la gestion des structures et des équipes pédagogiques

Accompagner les structures de pratiques amateurs

Éléments de diagnostic

- > De nombreuses structures de pratiques amateurs présentes dans le territoire
- > Nécessité de les identifier afin de pouvoir les associer au travail de structuration culturelle de leur territoire
- > Ce premier levier permettra d'accompagner des projets qui n'avaient, jusqu'alors, pas de porte d'entrée dans la politique culturelle du Département

Objectifs

- > **A court terme** : Accompagner les projets de structures qui effectuent un travail complémentaire aux établissements d'enseignement artistique (ex. Harmonie municipale complémentaire d'une école de musique, etc..)
- > **A moyen terme** : connaître les acteurs des pratiques amateurs sur chaque territoire et pouvoir les associer aux réflexions sur la structuration des enseignements artistiques, notamment par le biais des réunions territoriales - Faire monter en qualité les projets amateurs
- > **A long terme** : intégrer complètement les structures de pratiques amateurs au schéma départemental de développement des enseignements artistiques.
- > Faire progresser la qualité de l'encadrement,
- > Créer des liens entre les structures de pratiques amateurs et les autres structures culturelles d'un territoire

Description de l'action

Deux options proposées aux structures :

> Option 1 : appel à projet culturel

lancement d'un appel à projets annuel à destination des structures de pratiques amateurs (chorales, harmonies, clubs de théâtre, de danse,...)
Aide plafonnée à 3 000 € par structure, 1 aide par an maximum

Critères d'éligibilité :

- ✓ Financement de la collectivité locale
- ✓ Inscription dans le projet culturel du territoire
- ✓ Encadrement de l'activité annuelle par des professionnels rémunérés (titulaires d'un DE ou d'une dispense pour la danse)
- ✓ Fonctionnement associatif conforme à la réglementation
- ✓ 1 structure culturelle ou établissement d'enseignement artistique associé au projet

> Option 2 : aide à la formation des encadrants amateurs

lancement d'un appel à projets de formation à destination des encadrants amateurs d'activités culturelles
Aide plafonnée à 1 500 € par structure, 2 aides par an maximum

Critères d'éligibilité :

- ✓ Financement de la collectivité locale
- ✓ Fonctionnement associatif conforme à la réglementation
- ✓ Formation effectuée par un professionnel agréé ou reconnu
- ✓ Plan de formation adapté aux besoins de l'encadrant
- ✓ Durée minimale de la formation : 2 jours

Les deux appels à projets ne sont pas cumulables, un choix possible par structure et par an.

Calendrier prévisionnel	
> A partir de 2018	
Gestion de l'action	
Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	Structures de pratiques amateurs, collectivités locales, communautés de communes, établissements d'enseignement artistique
Moyens	15 000 €
Indicateurs de suivi-évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> > Nombre et qualité des projets financés > Nombre d'actions de formation des encadrants amateurs > Constitution d'un réseau de structures identifiées > Développement des interactions entre les structures de pratiques amateur, les artistes et les établissements d'enseignement artistique 	

Fiche 11.6

Soutenir les actions de formation complémentaires dans le schéma des enseignements artistiques

Éléments de diagnostic

Ces financements étaient attribués dans le cadre des subventions au même titre que les aides à la création ou à la diffusion.

Il apparaît nécessaire de redéfinir et resituer au sein du schéma les aides apportées aux structures qui effectuent des actions de formation complémentaires à l'offre dans les établissements d'enseignement artistique.

Objectifs

- > Améliorer la structuration de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire
- > Soutenir une offre complémentaire aux enseignements artistiques

Description de l'action

- > Redéfinition des aides attribuées selon les pistes de critères suivants :
 - Financement de structures ou compagnies qui participent, par leurs actions de formation, à pallier une offre absente (ex. cours de théâtre, de jazz, de danse...) ou à compléter l'offre existante dans les établissements d'enseignement artistique
 - Tarifs accessibles (montants préconisés à préciser selon le type de discipline enseigné)
 - Enseignement ou ateliers encadrés par un/des enseignant(s) ou professionnel(s) rémunéré(s)
- Financement de la collectivité locale et inscription dans le projet culturel territorial

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Service des affaires culturelles
Partenaires	Communes / EPCI Etablissements d'enseignements artistiques
Moyens	115 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre et type d'actions de formation complémentaire
- > Nombre d'élèves touchés
- > Actions réalisées en partenariat direct avec les établissements

AXE 4 : Contribuer à la diversité et la cohérence
des actions d'éducation artistique au collège

| **Objectif 12 :**
*Renforcer l'offre éducative et pédagogique disponible
autour du patrimoine calvadosien*

Développer l'offre éducative et pédagogique des archives

Éléments de diagnostic

L'offre éducative a été considérablement renouvelée en 2013 : priorité donnée au public des collèges dans le cadre du plan jeunesse, conception de nombreuses ressources numériques, reconfiguration du prix du jeune historien.

Cette offre est prioritaire car elle vise une action essentielle du département. Elle est cependant confrontée à un cadre incertain : réformes en cours et raréfaction des moyens mis à disposition par l'Éducation nationale. Il est donc important dans ce contexte de continuer à axer cette politique sur la mise en œuvre de ressources en ligne, en lien avec les projets ENT, d'en faire un axe d'innovations technologiques, et de favoriser les transversalités possibles.

Objectifs

- > Maintenir la pérennité du prix du jeune historien, qui répond à une vraie attente du Rectorat et des élu(e)s.
- > Maintenir la possibilité d'une action sur place permettant la rencontre des élèves avec le patrimoine, et un accès direct et sensible aux fonds et collections.
- > Développer les actions innovantes en ligne dans la droite ligne de l'engagement de la collectivité en la matière

Description de l'action

- > Maintenir l'organisation du prix du jeune historien, mais en faire surtout l'occasion de la production de nouvelles ressources numériques, accessibles à tous, et liées soit au programme scolaire, soit aux commémorations.
- > Maintenir la déclinaison pédagogique des expositions annuelles, et la possibilité d'organisation d'ateliers ciblés, en nombre limité en raison des problématiques de moyens.
- > Maintenir et améliorer l'offre de prêt et la diffusion d'expositions itinérantes dans les établissements scolaires
- > Développer sur le nouveau site internet dédié toutes les actions pédagogiques innovantes possibles aujourd'hui autour des ressources numériques.
- > Ouvrir ces ressources numériques à d'autres canaux, notamment via l'ENT.

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	« Nouveaux usages, nouveaux publics »
Partenaires	Service affaires culturelles Direction de l'éducation DSDEN et établissements scolaires
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec un soutien logistique (1 agent de cat. C), un soutien en termes de communication + un enseignant mis à disposition sur une demi-journée par semaine. Moyens financiers : Budget prévisionnel de 10 000 euros/an sur budget constant des archives départementales (matériel pour les ateliers, accueil des candidats et du jury du prix du jeune historien, pris en charge du déplacement pour les candidats au prix notamment).

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Améliorer la visibilité de la politique et son efficacité sur un nombre plus large d'établissements, y compris en-dehors de l'agglomération caennaise.
- > Améliorer l'action auprès du public cible (collège)
- > Offrir des ressources différentes et immédiatement utilisables aux enseignants
- > Offrir aux élèves un accès sensible à un patrimoine méconnu mais essentiel qui ouvre à de nombreuses réflexions civiques et citoyennes, et à de multiples exploitations trans-disciplinaires dans le cadre de la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Fiche 12.2**Développer des actions pédagogiques dans le cadre des EAC****Éléments de diagnostic**

Le service patrimoine a tenté de développer des actions en faveur des collèges qui n'ont jamais été satisfaisantes faute de professeur détaché permettant répondre au mieux aux attentes de l'Education Nationale.

Le service patrimoine n'a jamais développé de partenariats avec l'Education Nationale (IPR ET DAAC).

Objectifs

- > Créer les conditions favorables pour établir des projets éducatifs liés au patrimoine, prémices d'une politique d'éducation et de sensibilisation

Description de l'action

L'action se décline en trois temps :

- > Rencontrer et établir une relation forte avec le délégué académique en charge de l'action culturelle et avec le doyen des inspecteurs académique afin de saisir les axes pédagogiques requis selon les différents niveaux du collège.
- > Constituer un réseau d'acteurs et de structures, pour faciliter un travail convergent de professionnels dans le domaine du patrimoine et de l'éducation : conservateurs, restaurateurs, professeurs, animateurs des clubs au collège sur le temps extrascolaire, associations patrimoniales, guides et médiateurs culturels... qui souhaitent collaborer à des projets patrimoniaux à destination des scolaires et principalement des collégiens
- > Offrir des propositions pédagogiques et matérielles en direction des collèges s'intégrant dans les EAC. Il s'agira de concevoir à terme, en concertation avec le rectorat et en collaboration avec les structures associatives et institutionnelles du territoire, un ensemble d'activités structurées en fiches parcours à l'ensemble des collèges publics du Calvados.

Calendrier prévisionnel

- > Initier le partenariat avec le milieu de l'éducation nationale : 2nd semestre 2018
- > Constituer les réseaux d'acteurs : 2019
- > Etablir une offre dans le cadre des EAC pour la rentrée 2020

Gestion de l'action

Pilote	service patrimoine
Partenaires	- Inspection Académique/Rectorat - Professionnels et associations œuvrant pour le patrimoine - IA/COM
Moyens	Moyens humains : à évaluer en fonction de la mobilisation des partenaires

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Offre proposée
- > Partenaires participants

**AXE 4 : Contribuer à la diversité et la cohérence
des actions d'éducation artistique au collège**

| Objectif 13 :
*Proposer aux collèges des dispositifs d'EAC
partenariaux et de qualité*

Appels à projet Culture et citoyenneté

Éléments de diagnostic

En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, le Département du Calvados soutient, sous forme d'un appel à projets, des activités artistiques et culturelles : théâtre, musique, danse, audiovisuel, arts plastiques, culture scientifique et technique ou projets interdisciplinaires. Lancé chaque année en juin dans la perspective de la rentrée scolaire suivante, cet appel à projets permet aux établissements de mettre en œuvre plus facilement des ateliers, des activités ou des projets artistiques et culturels au bénéfice des élèves et de financer la venue d'intervenants extérieurs. L'aide du département porte sur la rémunération des intervenants extérieurs (artistes professionnels). L'établissement doit participer au financement du projet pour qu'il soit retenu.

Objectifs

- > Favoriser la pratique artistique et culturelle
- > Encourager la découverte
- > Favoriser la fréquentation des lieux culturels y compris pour les territoires les plus éloignés d'une offre culturelle structurée
- > Inclure les projets sur l'Europe
- > Inclure les projets sur le développement durable

Description de l'action

- > dispositif d'aide :
 - aide à la conception des projets et au rapprochement des collèges avec les structures culturelles : proposer aux collèges de les aider à identifier les structures artistiques adaptées à leurs besoins
 - Promotion de la ressource culturelle en direction des collèges via l'ENT notamment (info mensuelle par exemple sur des propositions de structures culturelles)
- > appels à projets envoyés en mai chaque année. Restitution des projets à la fin de la première semaine de juillet – commission d'étude des projets fin août – passage en CP en octobre
- > Critères d'appréciation des dossiers :
 - Intervention de professionnels rémunérés
 - Appréciation de la qualité artistique de l'intervenant proposé
 - Cohérence du projet
 - Inscription dans la durée
- > Subvention plafonnée à 2000€ /projet
Possibilité dans le cadre d'un projet global d'une aide aux transports pour les collèges ne pouvant accéder à des établissements culturels via les transports en commun.
Financements non reconductibles de façon tacite. Une attention est portée au renouvellement des projets proposés ou des artistes associés.
- > Type de structures concernées : collèges publics et privés

Calendrier prévisionnel

- > Poursuite du dispositif- évolution des modalités pour l'appel à projet 2018/2019

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	DSDEN et Rectorat
Moyens	32 080€ à abonder de 7 000€ (pour le transport des élèves vers une salle de spectacle)

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'élèves
- > Nombre d'établissements touchés
- > Répartition territoriale
- > Nombre de domaines culturels concernés

Jumelages culturels – résidences d’artistes

Éléments de diagnostic

Ce dispositif existe et est piloté par l’Etat. L’orne et l’Eure se sont associés à ce dispositif qui s’inscrit parfaitement dans la notion de parcours d’éducation artistique et culturelle et formalise un partenariat à moyen terme entre un artiste/une structure culture et un collège.
Le dispositif d’appel à projet que nous proposons pourrait être vu comme un moyen de préfiguration pour les collèges avant de proposer ce type de projet plus construit.

Objectifs

- > Accueillir des artistes en résidence, favoriser la rencontre avec les artistes, les professionnels de la culture, des médias et de l’information
- > Mobiliser les institutions culturelles régionales, les artistes et les professionnels de la culture
- > Inciter à fréquenter des lieux de création et de diffusion ou patrimoniaux du territoire
- > Placer les publics en tant qu’acteurs responsables et non de consommateurs
- > Elaborer un projet artistique, culturel et pédagogique cohérent en lien avec le numérique

Description de l’action

- > dispositif d’aide :
 - Co financement des projets aidés par la DRAC en direction des collèges (aide globale plafonnée à 5000€)
 - Mise à disposition par le Département d’une aide à la conception des projets et au rapprochement des collèges avec les structures culturelles
 - Promotion de la ressource culturelle en direction des collèges via l’ENT notamment (info mensuelle par exemple sur des propositions de structures culturelles)
 - Porteur de projet : un binôme constitué d’un organisme culturel ou de professionnels du monde culturel et d’un établissement scolaire
 - Territoires prioritaires : REP, zones de faible densité (milieu rural)
- > Critères d’appréciation des dossiers :
 - Cohérence du projet et exigence artistique et culturelle
 - Inscription dans le parcours d’éducation artistique et culturelle (rencontrer, pratiquer, connaître)
 - Présence minimale de 2 semaines dans l’établissement
- > Aide non renouvelable d’une année sur l’autre pour le même projet
- > Type de structures concernées : collèges publics et privés
- > Financement annuel/ règles : Subvention départementale plafonnée à 4000€ /projet en cofinancement avec la DRAC

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2017 pour l’appel à projet 2018/2019

Gestion de l’action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	DRAC/CD14/DSDEN et rectorat
Moyens	12 000€

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d’élèves
- > Nombre d’établissements touchés
- > Répartition territoriale
- > Nombre de domaines culturels concernés

Résidence triennale territoriale

Éléments de diagnostic

Ce dispositif est mis en place et piloté l'Etat.

Ancré dans la durée et rayonnant sur un territoire, il permet d'aller plus loin encore dans l'implication des équipes artistiques et culturelles au sein des établissements.

Objectifs

- > Accueillir des artistes en résidence, favoriser la rencontre avec les artistes, les professionnels de la culture, des médias et de l'information.
- > Mettre en place des projets de territoire dans la durée
- > Favoriser l'ouverture culturelle et la découverte du processus de création.
- > Inciter à la fréquentation des lieux de création et de diffusion du territoire.
- > Placer les publics en tant qu'acteurs responsables et non en consommateurs de culture.
- > Élaborer un projet artistique, culturel et pédagogique cohérent en lien avec le numérique.

Description de l'action

- > Critères de sélection :
 - Porteurs de projets constitués par des trinômes : artistes / établissements scolaires /collectivité territoriale
 - Projet écrit pour 3 ans, co-construit par les équipes éducatives et les équipes artistiques en partenariat avec la collectivité
- > Critères d'appréciation des dossiers :
 - Cohérence du projet et exigence artistique et culturelle
 - Inscription dans le parcours d'éducation artistique et culturelle (rencontrer, pratiquer, connaître)
 - Présence artistique de 4 semaines minimum par an
 - Participation active des publics bénéficiaires à la construction du projet ;
 - Communication du projet sur l'extérieur (ouverture vers les familles, articulation sur plusieurs temps de la vie des jeunes)
 - Réalisation et production d'une trace physique du projet sur support numérique (blog, site, application mobile, édition en ligne, fiche sur un portail dédié).
- > Type de structures concernées :
collèges publics et privés, en priorité sur des territoires de faible densité, ruralité et quartiers urbains sensibles, élèves socialement et géographiquement éloignés de la culture
- > Financement annuel/ règles :
cofinancement DRAC plafonné à 10.000 € / an et 25 000 € sur 3 ans, ne doit pas excéder 75% du budget
subventions départementales plafonnées à 5 000 €/an

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2017 pour appel à projet 2018/2019

Gestion de l'action

Pilote	DRAC
Partenaires	DRAC/CD14/DSDEN et rectorat
Moyens	20 000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre d'élèves
- > Nombre d'établissements touchés
- > Répartition territoriale
- > Nombre de domaines culturels concernés

Collèges au cinéma : projection et ateliers

Éléments de diagnostic

Dispositif national initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée, l'opération « Collège au cinéma » repose sur un partenariat entre les ministères de la Culture et de l'Éducation, les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma.

Ce dispositif permet de :

- former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, à raison d'une projection par trimestre sur le temps scolaire, notamment en version originale.
- offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques et des formations.
- veiller à l'accès sur l'ensemble du territoire du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique
- participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.

Objectifs

- > faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique sur l'ensemble du territoire
- > participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant la fréquentation régulière des salles de cinéma

Description de l'action

- > Dispositif d'aide :
 - Deux niveaux de participation sont prévus : pour les séances de projection et pour les ateliers de pratiques
 - entrée : prise en charge est fixée à 0,80 € par élève par séance (dans la limite d'un niveau entier de classes par collège)
 - le déplacement des élèves se rendant vers une salle de cinéma située hors de leur commune est pris en charge par le Conseil Départemental à raison d'1 bus maximum pour l'inscription d'un niveau de 1 à 3 classes et de 2 bus maximum par trimestre pour un niveau de 4 classes et plus.
 - il est possible d'inscrire au dispositif des classes supplémentaires. Les frais inhérents aux transports et aux entrées sont dans ce cas à la charge des établissements.
- > Type de structures concernées : collèges publics et privés
- > Financement annuel / règles :
Budget : 26 500 € (participation du département – service jeunesse) + 2 000 € (subvention coordination Maison de l'Image – service des affaires culturelles) + 7 020 € pour la prise en charge des ateliers

Calendrier prévisionnel

- > Poursuite du dispositif sur la durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Service affaires culturelles
Partenaires	DSDEN / Maison de l'Image
Moyens	35 520 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > nombre d'élèves
- > nombre d'établissements touchés
- > répartition territoriale

AXE 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle
| Objectif 14 :
*Développer la communication
autour des ressources culturelles départementales*

Améliorer la visibilité et la communication des archives

Éléments de diagnostic

Les Archives sont un établissement dont le nom et les missions sont connus du public scientifique et captif (généalogistes, historiens amateurs), mais moins du grand public. Et l'établissement souffre par ailleurs de manière structurelle d'un déficit d'image lié à un certain nombre de présupposés négatifs (lieu fermé, forteresse, poussiéreux, réservé à un public privilégié, voire autorisé, etc). Ces présupposés sont renforcés par une localisation relativement excentrée.

Même si beaucoup a été fait depuis des années pour corriger ces présupposés, via une action culturelle et éducative souvent ambitieuse et très ouverte, cela reste un défi nécessitant d'y réfléchir sans a priori.

Objectifs

Réfléchir à un positionnement des Archives en termes d'images, de politique grand public, qui se retrouve dans l'ensemble de ses actions et qui privilégie des notions d'ouverture, de proximité avec le public.

Favoriser la connaissance et donc l'adhésion à la politique culturelle menée.

Description de l'action

- > Identifier et entretenir des modes de communication efficaces, aussi bien ciblés (facebook, newsletter, site dédié), que généralistes (site internet du CD, actions mutualisées de communication au sein de la DC ou avec d'autres partenaires institutionnels naturels).
- > Focaliser la communication sur quelques principes simples : la proximité, les territoires, la vie quotidienne, l'histoire et les histoires de tous (cf. baseline « 10 siècles d'histoire quotidienne des Calvadosiens »).

Calendrier prévisionnel

- > 2017-2021

Gestion de l'action

Pilote	Archives départementale /Pôle « Nouveaux usages, nouveaux publics ».
Partenaires	Calvados Tourisme Tous les services de la Direction de la Culture Direction de la Communication
Moyens	Moyens humains : 1 pilote cadre A, avec le soutien de la communication et des autres services de la DC. Moyens financiers et matériels : site dédié, Facebook, diffusion d'une plaquette, newsletter, participation aux grands évènements du CD à destination du grand public (château des enfants), possibilité d'utiliser la tour des archives pour un affichage.

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Améliorer la visibilité de la structure et des collections auprès d'un public plus large, qu'il soit physique ou virtuel. Ces deux publics ne se croisent pas forcément : dans l'optique de la mission de service public qui lui incombe, plus encore qu'un musée, il est pertinent pour les Archives de s'adresser au public en ligne, même si ce public n'est pas voué à venir ensuite physiquement.
- > Améliorer la compréhension des missions, baisser le niveau d'interprétations négatives et fausses.

Développer la mise en ligne de ressources patrimoniales numérisées

Éléments de diagnostic

Le Conseil départemental à travers ses services du patrimoine, de l'archéologie, des affaires culturelles, le musée de Vieux-la-Romaine, sa direction des archives et la bibliothèque départementale organise ou soutient de nombreuses actions dans le domaine de la culture (aides techniques et financières, expositions, évènements, interventions archéologiques, mise en valeur,...).

En ce qui concerne le champ patrimonial, il est à l'origine de la production de données concernant divers aspects du patrimoine départemental sur l'ensemble de son territoire, que celui-ci soit bâti (édifices, sites archéologiques, ...) ou mobilier (mobilier liturgique, objets archéologiques, ...).

Si les archives départementales se sont engagées depuis de nombreuses années dans la numérisation et la mise en ligne des fonds, il n'existe pas de démarche parallèle pour les autres données patrimoniales.

La mise en ligne de ces données sous une forme numérisée apparaît opportune pour servir de support à une communication servant à valoriser le patrimoine départemental et l'action du Conseil départemental dans ce domaine.

Objectifs

- > Faciliter l'accès du grand public à une sélection de données numérisées concernant le patrimoine départemental (bâti, sites archéologiques, mobilier, ...).
- > Renforcer la visibilité des actions du Conseil départemental et son identification comme acteur et partenaire dans le domaine du patrimoine culturel.
- > Promouvoir les richesses patrimoniales du département.

Description de l'action

- > Mise en place d'un groupe projet chargé de :
 - définir les publics visés
 - sélectionner les données disponibles dont la mise en ligne apparaît pertinente au regard de l'objectif de valorisation du patrimoine départemental (sites, objets,...),
 - définir les modalités de présentation de ces données (bases de données, photographies dont 360 ° pour une sélection d'objets et/ou de sites,...),
 - définir le calendrier précis de mise en ligne des données
 - définir les moyens financiers nécessaires.

Calendrier prévisionnel

- > 2018 : mise en place du groupe projet
- > A partir de 2020 : mise en ligne des ressources numérisées par tranche

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	direction de la communication, services archéologie et patrimoine et musée de Vieux-la-Romaine
Moyens	Moyens humains : un représentant de chaque service et direction Moyens financiers : moyens constants + le cas échéant prestation/partenariat pour numérisation objets et sites

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Elaboration du cahier des charges
- > Quantité de données disponibles et mises en ligne
- > En fin de schéma : fréquentation du site

Mutualisation de la Communication autour du patrimoine via les réseaux sociaux

Éléments de diagnostic

Le Conseil départemental à travers ses services du patrimoine, de l'archéologie, des affaires culturelles, le musée de Vieux-la-Romaine, sa direction des archives et la bibliothèque départementale organise ou soutient de nombreuses actions dans le domaine de la culture (aides techniques et financières, expositions, évènements, interventions archéologiques, mise en valeur,...).

Certaines de ces entités ont eu l'opportunité de développer dernièrement avec succès leur communication via les réseaux sociaux (archives départementales) ou envisagent de le faire (bibliothèque départementale) à destination d'un public ciblé.

Il apparaît opportun d'engager une démarche similaire pour le champ de l'action culturelle patrimoniale autour des activités développées par le musée de Vieux-la-Romaine, les services du patrimoine et de l'archéologie sous une forme mutualisée permettant une alimentation régulière du compte garant de sa bonne fréquentation et une répartition entre ces différents acteurs du temps de travail.

Objectifs

- > Initier une communication mutualisée autour du patrimoine culturel départemental
- > Renforcer la visibilité des actions du Conseil départemental et son identification comme acteur et partenaire dans le domaine du patrimoine culturel
- > Promouvoir les richesses patrimoniales du département

Description de l'action

- > Réaliser un compte Facebook afin de communiquer sur les réseaux sociaux autour de l'actualité concernant le patrimoine départemental dans son ensemble (patrimoine, archéologie, musée de Vieux-la-Romaine).
- > Mise en place d'un groupe projet afin de déterminer les cibles/communautés visées, les modalités précises de fonctionnement du compte (fréquence et partage des posts par service en fonction de l'actualité,...), de faciliter le partage des réseaux, des moyens et d'initier une communication cohérente au sein de la direction.

Calendrier prévisionnel

- > A partir de 2018

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	direction de la communication, services archéologie et patrimoine et le musée de Vieux-la-Romaine
Moyens	Moyens humains : un représentant de chaque service et direction Moyens financiers : moyens constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Mesure de la fréquentation du compte par analyse des statistiques de consultation, nombre de partages des post,...

Mise en place d'un portail WEB culture

Éléments de diagnostic

Le Conseil départemental à travers ses services du patrimoine, de l'archéologie, des affaires culturelles, sa direction des archives et la bibliothèque départementale organise ou soutient de nombreuses actions dans le domaine de la culture (aides techniques et financières, expositions, évènements, interventions archéologiques, mise en valeur,...).

La diversité des domaines concernés (lecture publique, animation culturelle, patrimoine, archéologie, ...), l'existence de sites internet dédiés pour certains d'entre eux et la réalisation de projets communs depuis quelques années renforcent la nécessité de mettre en place une vitrine commune au sein du site internet calvados.fr afin de rassembler et coordonner l'offre départementale.

Objectifs

- > Renforcer la visibilité des actions du Conseil départemental en matière de culture
- > Renforcer l'identification du Conseil départemental comme acteur et partenaire en matière de culture
- > Promouvoir les richesses culturelles et patrimoniales du département

Description de l'action

Réaliser un portail web permettant de rassembler les différentes actions du Conseil départemental dans le domaine de la culture au sein d'une vitrine unique. Ce portail pourra prendre la forme d'un espace dédié au sein du site www.calvados.fr qui devra faire le lien avec les sites internet dédiés existants et les comptes de réseaux sociaux (musée et sites de Vieux-la-Romaine, archives départementales, bibliothèque départementale), permettre l'accès à l'agenda des manifestations culturelles, à des ressources numérisées et plus largement, faciliter l'accès aux différentes rubriques du site www.calvados.fr concernant l'action départementale en matière de culture.

Calendrier prévisionnel

- > 2018

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture / Direction de la Communication
Partenaires	la direction des archives départementales, la direction des systèmes d'information, la direction de la modernisation de l'action publique, le musée de Vieux-la-Romaine, les services des affaires culturelles, de l'archéologie, du patrimoine, la bibliothèque départementale
Moyens	Moyens humains : un représentant de chaque service et direction Moyens financiers : moyens constants

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Réalisation :
Cette action est subordonnée à la disponibilité des directions de la communication et de la modernisation de l'action publique qui préciseront les modalités techniques de sa réalisation.
- > Résultat :
Mesure de la fréquentation du portail par analyse des statistiques de consultation du portail

AXE 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle
| Objectif 15 :
Concertation et dialogue

Fiche 15.1**Assurer un dialogue constant avec les acteurs culturels à l'échelle départementale****Éléments de diagnostic**

L'objectif central de la politique culturelle départementale est aujourd'hui de remettre les territoires au cœur du pilotage de leur projet culturel.

Cette ambition partenariale ne peut se construire sans une écoute des acteurs culturels et leur forte implication. La territorialisation de l'action culturelle ne signifie pas une perte de lien direct entre le Département et ses partenaires qui participeront grandement de la réussite de ce projet.

Au- de cette construction locale, un dialogue à l'échelle départementale avec les acteurs du monde culturel dans leur diversité apparaît nécessaire.

Objectifs

- > instaurer un dialogue régulier avec les acteurs dans leur diversité
- > contribuer à une réflexion partagée pour la mise en œuvre de la politique départementale
- > se faire l'écho des attentes et besoins des partenaires
- > contribuer à la logique de mise en réseau d'acteurs pluridisciplinaires

Description de l'action**Composition :**

- des élus et techniciens départementaux
- des élus locaux
- des responsables de structures culturelles publiques et privées
- des partenaires associatifs professionnels et bénévoles

Fonctionnement :

- une réunion plénière annuelle
- des groupes de travail thématiques
- un fonctionnement souple et adaptable :
 - . la possibilité de se faire représenter
 - . la possibilité de solliciter d'autres partenaires sur des groupes de travail

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la culture
Partenaires	Membres de l'instance de dialogue Tout autre partenaire sollicité
Moyens	

Indicateurs de suivi-évaluation

Réunion des groupes de travail et de la plénière
Propositions issues des groupes

Fiche 15.2**Organisation d'un forum des associations patrimoniales****Éléments de diagnostic**

200 associations patrimoniales existent dans le Calvados mais les contacts entre elles sont quasi inexistantes. Il s'agira de susciter les rencontres afin de fédérer les initiatives portées par les différents acteurs locaux, mettre en réseau les associations au sein des territoires et favoriser la mutualisation garante de réussite pour les projets d'envergure.

Objectifs

- > Maintenir le dynamisme des associations en favorisant le partage d'expériences
- > Porter sur les territoires la politique départementale en faveur du patrimoine
- > Accompagner la professionnalisation des associations en charge de valorisation patrimoniale pour une programmation culturelle de qualité

Description de l'action

- > Référencer l'ensemble des associations patrimoniales
- > Mise en place d'un COTECH pour élaborer le programme de la journée
- > A travers des conférences, tables rondes, stands et ateliers, les associations pourront être sensibilisées et acquérir des connaissances sur 2 grands domaines :
 - restaurer et mettre valeur (la restauration, la sécurisation, les financements, les démarches, etc.)
 - partager et animer (retour d'expériences, idées innovantes, démarches administratives, médias et communication, etc.)

Calendrier prévisionnel

- > Evènement annuel

Gestion de l'action

Pilote	Service Patrimoine
Partenaires	COM/DSI Les associations patrimoniales, la Fondation du Patrimoine, La Fabrique des Patrimoines
Moyens	Moyens humains : 2 cadres A, 1 agent administratif (secrétariat) Moyens : 3000 €

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de participants annuels
- > Evaluation en fin de schéma

Fiche 15.3**Révision du mode et processus de demande de subvention****Éléments de diagnostic**

Actuellement les demandes de subvention se font sous forme de dossier papier. Le porteur de projet peut avoir à déposer jusqu'à trois dossiers allant à l'encontre d'une simplification administrative et des enjeux environnementaux.

Objectifs

- > Revoir le mode et le processus de demande de subvention (calendrier, dématérialisation ...) en vue d'une simplification administrative et ainsi favoriser les démarches du citoyen .

Description de l'action

- > Harmoniser les pièces demandées au sein de la Direction de la culture (et le cas échéant avec les autres collectivités partenaires)
- > Le cas échéant envisager une simplification
- > Dématérialiser les demandes
- > Réinterroger les calendriers pour fluidifier les délais d'instruction et augmenter la réactivité vis-à-vis des porteurs de projets
- > Etudier la faisabilité de guichet unique lorsque d'autres partenaires financiers sont sollicités

Calendrier prévisionnel

- > Révision du mode et processus de demande de subvention : travail à entamer courant d'année 2018 en harmonisation avec les autres programmes d'aide culturelle et les autres partenaires financiers

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture - Pôle administratif ?
Partenaires	DRAC/ DSI/ Consultation de la DMAP pour l'évolution des outils de gestion/ services culturels
Moyens	Moyens humains : instructeurs de chaque service et 1 cadre A

Indicateurs de suivi-évaluation

- > Nombre de demandes dématérialisées
- > Délai moyen d'instruction

AXE 5 : Faire vivre et évaluer la politique culturelle
| Objectif 16 :
Evaluation

Fiche 16.1**Suivre, évaluer et adapter les actions du schéma directeur
de la politique culturelle****Éléments de diagnostic**

Le présent schéma marque une profonde réforme de la politique culturelle départementale dans son organisation, ses objectifs et son mode de gouvernance.
Il est vraisemblable que certaines actions doivent être ajustées au fil du schéma dans leur périmètre, leur temporalité ou dans les moyens consacrés.

Objectifs

- > Assurer la pertinence des objectifs et actions du schéma dans sa durée
- > Observer en continue les résultats produit pour ajuster les priorités et moyens
- > Susciter la réflexion au sein l'instance de dialogue des partenaires
- > Rendre compte aux élus départementaux et locaux

Description de l'action

- > Développer une démarche d'évaluation continue des actions de la politique culturelle
- > Etablir un bilan annuel présenté à l'assemblée départementale
- > Informer annuellement les partenaires
- > Envisager une révision à mi-parcours du schéma dans sa globalité
- > Evaluer l'ensemble de la politique en fin de schéma

Calendrier prévisionnel

- > Durée du schéma

Gestion de l'action

Pilote	Direction de la Culture
Partenaires	DMAP
Moyens	Encadrement de la direction de la culture